

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES À DURBAN: 28 NOVEMBRE - 9 DÉCEMBRE 2011

La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Durban, Afrique du Sud, commence aujourd'hui et se poursuivra jusqu'au 9 décembre. La Conférence comprend la dix-septième Conférence des Parties (CdP 17) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la septième Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CdP / Rdp 7). À l'appui de ces deux principaux organes, quatre organes subsidiaires se réuniront: la quatrième partie de la quatorzième session du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA 14); la quatrième partie de la seizième session du Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I du Protocole de Kyoto (AWG-KP 16); les trente-cinquièmes sessions de l'Organe Subsidiaire de Mise en Œuvre (SBI 35) et de l'Organe Subsidiaire de Conseil Scientifique et Technologique (SBSTA 35). Un segment de haut niveau conjoint de la CdP et de la CdP/RdP rassemblant des ministres gouvernementaux et autres hauts fonctionnaires se tiendra également du 6 au 9 décembre.

Un accent sera mis sur les efforts pour progresser sur plusieurs initiatives et institutions qui ont fait l'objet des décisions à Cancun en 2010. À cet égard, les négociations à Durban devront aboutir à des décisions qui opérationnaliseront, entre autres, un mécanisme de technologie pour promouvoir l'énergie propre et les technologies liées à l'adaptation, un cadre pour l'adaptation visant à soutenir les pays en développement et un Fonds vert pour le climat. Un deuxième point d'intérêt sera la question de savoir comment la communauté internationale collaborera à l'avenir dans la lutte contre les changements climatiques. À cet égard, l'AWG-KP et la Cd/RdP devront prendre une décision à Durban sur l'avenir du Protocole de Kyoto, étant donné que la première période d'engagement du Protocole expire en 2012. En outre, la question de la coopération à long terme dans le cadre de la CCNUCC sera examinée par l'AWG-LCA et la CdP.

L'on s'attend à ce que les discussions soient concentrées sur un calendrier pour l'élaboration d'un futur cadre de la Convention et aussi sur une révision prochaine de la pertinence de, et des progrès sur, l'objectif de limiter la hausse de la température mondiale moyenne à 2°C. Cet examen devra avoir lieu entre 2013 et 2015. Bien que l'on ne s'attende pas à une avancée majeure à Durban, bon nombre considèrent cette réunion comme une occasion importante pour prendre des décisions opérationnelles et envoyer quelques signaux à un plus long terme sur la future orientation du processus.

BREF HISTORIQUE DE LA CCNUCC ET DU PROTOCOLE DE KYOTO

La réponse politique internationale aux changements climatiques a commencé par la mise en place en 1992, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements

climatiques (CCNUCC) qui a établi le cadre d'action visant à stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre, aux fins d'éviter «les interférences anthropiques dangereuses» avec le système climatique. La CCNUCC est entrée en vigueur le 21 mars 1994 et compte aujourd'hui 195 Parties.

En décembre 1997, les délégués se sont réunis à la troisième Conférence des Parties (CdP-3) à Kyoto, au Japon et se sont accordés sur un Protocole relevant de la CCNUCC, engageant les pays industrialisés et les pays en transition économique, à réaliser des objectifs de réduction de leurs émissions. Ces pays, connus comme étant les Parties visées à l'Annexe I de la CCNUCC, se sont ainsi engagés à réduire leurs émissions globales de six gaz à effet de serre, de manière à en abaisser les niveaux d'une moyenne de 5,2% par rapport aux niveaux de 1990, et ce, entre 2008 et 2012 (première période d'engagement), avec des objectifs particuliers variant d'un pays à l'autre. Le Protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février 2005 et compte aujourd'hui 193 Parties.

À la fin de 2005, les premières étapes ont été établies pour l'examen des questions à long terme. Réunie à Montréal, au Canada, la première session de la CdP/RdP 1 a décidé d'établir l'AWG-KP en vertu de l'Article 3.9 du Protocole qui donne mandat de considérer de nouveaux engagements pour les Parties visées à l'Annexe I, au moins sept ans avant l'expiration de la première période d'engagement. En outre, la CdP 11 a convenu à Montréal, d'examiner la coopération à long terme au titre de la Convention à travers une série de quatre ateliers connue sous le nom de «Dialogue de la Convention» qui s'est poursuivie jusqu'à la CdP 13.

FEUILLE DE ROUTE DE BALI: La CdP 13 et la CdP/RdP 3 ont eu lieu en décembre 2007 à Bali, en Indonésie. Les négociations ont abouti à l'adoption du Plan d'Action de Bali (PAB). Les Parties ont établi l'AWG-LCA chargé de se concentrer sur les éléments clés de la coopération à long terme déterminés durant le Dialogue de la Convention, à savoir: l'atténuation, l'adaptation, le financement et la technologie et la vision commune de l'action concertée à long terme. La conférence de Bali a abouti à un accord sur la Feuille de Route de Bali. Sur la base des deux voies de négociation de la Convention et du Protocole, la Feuille de Route a fixé une date butoir pour la conclusion des négociations à Copenhague en décembre 2009.

CONFÉRENCE DE COPENHAGUE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Copenhague, au Danemark, a eu lieu en décembre 2009. La conférence a été marquée par des controverses liées à la transparence et au processus. Au cours de la réunion du segment de haut niveau, des négociations non officielles ont eu lieu au sein d'un groupe composé des grandes économies et des représentants des groupes régionaux et autres groupes de négociation. Tard dans la soirée du vendredi 18 décembre, ces pourparlers ont finalement abouti à un accord politique intitulé «Accord de Copenhague» qui a été par la suite présenté à la plénière. Suite à cette présentation, les délégués ont examiné l'Accord pendant plus de 13 heures. Bon nombre ont soutenu son adoption comme une première

étape vers un « meilleur » accord futur. Cependant, certains pays en développement se sont opposés à l'Accord conclu au cours de ce qu'ils ont qualifié de processus de négociations non transparent et « non démocratique ». En définitive, la CdP a décidé de « prendre note » de l'Accord de Copenhague. Elle a établi un processus permettant aux pays d'indiquer leur soutien à l'Accord, ce qui a été fait par plus de 140 pays au cours de 2010. Plus de 80 pays ont également fourni des informations sur leurs objectifs nationaux de réduction d'émissions et sur d'autres mesures d'atténuation.

Le dernier jour de la Conférence de Copenhague sur les changements climatiques, les Parties ont également accepté de prolonger les mandats de l'AWG-LCA et de l'AWG-KP, en leur demandant de présenter leurs résultats respectifs à la CdP 16 et à la CdP/RdP 6.

CONFÉRENCE DE CANCUN SUR LES

CHANGEMENTS CLIMATIQUES: Après quatre réunions préparatoires en 2010, la Conférence des Nations Unies les changements climatiques à Cancun, Mexique, a eu lieu du 29 novembre au 11 décembre 2010. À la fin de la conférence, les Parties avaient parachevé les Accords de Cancun qui comprennent les décisions prises dans le cadre des deux voies de négociation. Dans la voie de négociation de la Convention, la Décision 1/CP.16 a reconnu la nécessité de réductions importantes des émissions mondiales, afin de limiter la hausse de la température globale moyenne à 2 °C. Les Parties ont également convenu de considérer le renforcement de l'objectif global à long terme, lors d'un examen en 2015, y compris un objectif proposé de 1,5°C. Elles ont pris note des objectifs de réduction des émissions et des mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) communiqués par les pays développés et les pays en développement respectivement (documents FCCC/SB/2011/INF.1/Rev.1 et FCCC/AWG/LCA/2011/INF.1, qui tous deux seront être publiés après Cancun). La Décision 1/CP.16 a également abordé d'autres aspects de l'atténuation, tels que la mesure, la notification et la vérification (MRV) ; la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement ; et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement du stock de carbone forestier dans les pays en développement (REDD +).

Les Parties ont aussi convenu de créer plusieurs nouvelles institutions et processus, tels que le Cadre de Cancun pour l'adaptation et le Comité sur l'adaptation, ainsi que le Mécanisme de la technologie, qui comprend le Comité exécutif de la technologie (CET) et le Centre et réseau des technologies climatiques (CRIC). Pour ce qui est du financement, la Décision 1/CP.16 a créé le Fonds vert pour le climat (FVC), destiné à être la nouvelle entité opérationnelle du mécanisme financier de la Convention et qui sera administré par un Conseil de 24 membres. Les Parties ont convenu en outre de mettre sur pied un Comité de transition chargé de la conception détaillée du Fonds, et d'établir un Comité permanent pour assister la Conférence des Parties dans les questions concernant le mécanisme financier. Les Parties ont également pris note de l'engagement par les pays développés à fournir 30 milliards \$ US pour le financement du démarrage rapide en 2010-2012, et à mobiliser conjointement 100 milliards \$ US par an, à l'horizon 2020.

En ce qui concerne les négociations dans la voie du Protocole, la Décision 1/CP.6 incluait un accord pour achever les travaux de l'AWG-KP et soumettre les résultats en vue de l'adoption par la CdP/RdP, dès que possible et à temps, afin d'éviter tout décalage entre la première et la deuxième périodes d'engagement. La CdP/RdP a exhorté les Parties de l'Annexe I à élever le niveau d'ambition de leurs objectifs de réduction des émissions, afin de réaliser des réductions d'émissions globales compatibles avec l'échelle indiquée dans le Quatrième Rapport d'Évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Les Parties ont par ailleurs adopté la décision 2/CP.6 sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF).

Le mandat des deux Groupes de travail spéciaux a été prolongé jusqu'à la Conférence sur les changements climatiques de l'ONU à Durban.

POURPARLERS DE L'ONU SUR LES CHANGEMENTS

CLIMATIQUES EN 2011: En 2011, trois sessions officielles de négociations de la CCNUCC ont eu lieu dans le cadre des préparatifs de Durban. En avril, les deux Groupes de travail spéciaux se sont réunis à Bangkok, en Thaïlande. L'AWG-LCA a entrepris des discussions sur les procédures concernant son ordre du jour, et a convenu en fin de compte d'un ordre du jour pour la

reprise de ses travaux. Dans le cadre de l'AWG-KP, les Parties se sont concentrées sur les questions de politique clés qui entravent les progrès.

Deux mois plus tard, les négociateurs se sont réunis à Bonn, en Allemagne, pour les sessions du SBI, du SBSTA, de l'AWG-LCA et de l'AWG-KP. Le SBSTA a convenu d'un nouveau point sur les impacts des changements climatiques sur l'eau et la gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre du Programme de travail de Nairobi. Ce point sera examiné à Durban. Aucun accord n'a été conclu sur les autres nouveaux points proposés, tels que le carbone bleu, les droits de la nature et l'intégrité des écosystèmes, et un programme de travail sur l'agriculture. Dans le cadre du SBI, les travaux ont démarré sur les plans nationaux pour l'adaptation, et les pertes et dommages, tel que requis par les Accords de Cancun. Le point de l'ordre du jour relatif à la MRV est resté en suspens. Les nouveaux points proposés portant sur les impacts de la mise en œuvre des mesures de riposte ont également fait l'objet d'une attention spéciale.

À Bonn, l'AWG-KP s'est focalisé sur les questions non réglées et les conditionnalités politiques énoncées par les différents pays de l'Annexe I concernant de nouveaux engagements au cours d'une deuxième période d'engagement. En dépit de l'opposition initiale des pays en développement, les Parties ont également entrepris un travail technique, y compris sur l'UTCATF, les mécanismes de flexibilité et les questions méthodologiques. Dans le cadre de l'AWG-LCA, le travail de fond a démarré sur la base de la Décision 1/CP.16. Les Parties ont travaillé sur l'adaptation, le financement, la technologie, le renforcement des capacités, la vision commune, l'examen de l'objectif global à long terme, les options juridiques et les questions diverses liées à l'atténuation. Les Parties ont convenu du report de l'examen des notes élaborées par les animateurs des groupes informels de l'AWG-LCA, à la troisième partie de l'AWG-LCA 14 qui se tiendra au Panama. Alors que des progrès ont été signalés sur certaines questions, bon nombre ont estimé que les résultats ont été relativement modestes.

L'AWG-LCA et l'AWG-KP se sont réunis de nouveau du 1er au 7 octobre 2011 à Panama City, au Panama. L'AWG-KP s'est concentré sur les questions non réglées et sur une plus grande clarification des options concernant les objectifs d'atténuation, la nature et le contenu possibles des règles pour une deuxième période d'engagement, et le rôle d'une deuxième période d'engagement possible dans un résultat équilibré à Durban. Dans le cadre de l'AWG-LCA, les négociateurs ont entrepris des discussions procédurales prolongées en se fondant sur la Décision 1/CP.16 et le Plan d'Action de Bali. Les Parties ont travaillé sur l'adaptation, le financement, la technologie, le renforcement des capacités, la vision commune, l'examen de l'objectif global à long terme, les options juridiques et les questions diverses liées à l'atténuation. Le résultat de la plupart des discussions du groupe informel a été une «forme de texte» transmis à Durban, pour servir de base à la poursuite des discussions.

FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE INTERSESSION

Depuis les négociations de Panama, un certain nombre de réunions pertinentes pour Durban ont été organisées. La quatrième réunion du Comité de transition pour la conception du FVC a eu lieu du 16 au 18 octobre 2011 à Cape Town, en Afrique du Sud. Les délégués cherchaient à conclure les discussions sur la conception du Fonds avant la CdP 17. Cependant, le Comité n'a pas pu parvenir à un accord pour adopter les recommandations et l'instrument, et ont ainsi décidé de les transmettre à la CdP pour examen et approbation. Pour de plus amples informations, visiter le site: http://www.iisd.ca/ymb/climate/gcftd4/brief_gcftd4.html

Il y a eu également un certain nombre d'autres réunions régionales formelles et informelles, ainsi que des réunions de groupes, visant à aider les parties à préparer leurs positions dans les négociations. Pour de plus amples informations sur bon nombre de ces événements, visiter la base des connaissances de Climate Change Policy and Practice des Services de Publications de l'IIDD au : <http://climate-1.iisd.org>

LES FAITS MARQUANTS DE DURBAN :

LUNDI 28 NOVEMBRE 2011

La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Durban, Afrique du Sud, s'est ouverte lundi matin, le 28 novembre. Après une cérémonie de bienvenue en présence du Président sud-africain, Jacob Zuma et d'autres dignitaires de haut niveau, les délégués se sont réunis pour les séances plénières d'ouverture de la CdP, de la CdP/RdP, du SBI et du SBSTA. Lors de ces séances plénières d'ouverture, les Parties ont procédé à un examen préliminaire des différents points à l'ordre du jour, et ont renvoyé de nombreuses questions aux groupes informels pour un examen ultérieur.

CÉRÉMONIE DE BIENVENUE

La Présidente de la CdP 16, Patricia Espinosa, Ministre des Affaires étrangères du Mexique, a exhorté les délégués à parvenir à un consensus sur, notamment: la mise en œuvre intégrale des Accords de Cancun; la capitalisation du Fonds vert pour le climat et l'avenir du Protocole de Kyoto, et a réaffirmé la pertinence d'un système basé sur des règles.

La Secrétaire exécutive de la CCNUCC, Christiana Figueres, a souligné que deux mesures décisives devront être prises à Durban: les tâches résultant de la CdP 16 devront être achevées et les questions politiques clés issues de Cancun résolues. Elle a mis l'accent sur: le lancement du Comité pour l'adaptation; l'opérationnalisation en 2012 du Mécanisme de la technologie; l'approbation du Fonds vert pour le climat et la fourniture de plus de clarté sur un financement de démarrage rapide. Elle a souligné la nécessité d'un processus juste et responsable en vue d'un système multilatéral fondé sur des règles découlant de la Convention.

Le Vice-président de l'Angola, Fernando de Piedade Dias dos Santos, représentant la Communauté de développement d'Afrique australe, a déclaré que le Protocole de Kyoto constitue le seul outil approprié pouvant permettre à la communauté internationale de maintenir son engagement à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le Président du Tchad, Idriss Déby Itno, représentant la Communauté économique des États d'Afrique centrale, a déclaré que l'Afrique a besoin de ressources pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.

Jacob Zuma, Président de l'Afrique du Sud, a souligné la nécessité d'un résultat équilibré, équitable et crédible à Durban. Il a mis l'accent sur la responsabilité d'affirmer le système multilatéral fondé sur des règles et ancré par le Protocole de Kyoto, ainsi que la nécessité de fournir des fonds pour faire face aux impacts des changements climatiques par l'opérationnalisation du Fonds vert pour le climat.

Les délégués ont observé une minute de silence à la mémoire du Président du SBSTA, Mama Konaté du Mali, décédé récemment, et qui a été un acteur clé dans le processus du changement climatique pendant de nombreuses années.

PLÉNIÈRE DE LA CDP

Maite Nkoana-Mashabane, Ministre sud-africain des Relations internationales et de la Coopération, a été élue par acclamation Présidente de la CdP 17 et de la CdP/RdP7. Elle a déclaré que les négociations et les résultats de Durban devront être transparents, inclusifs, justes et équitables. Elle a appelé à des progrès sur les questions clés telles que les options juridiques et le Fonds vert pour le climat.

QUESTIONS D'ORGANISATION: Règles de procédure:

La Présidente de la CdP, Nkoana-Mashabane, a rappelé aux Parties la pratique en vigueur depuis la CdP 1, consistant en l'application du règlement intérieur provisoire (FCCC/CP/1996/2), à l'exception de l'article 42 relatif au vote, qui est resté non résolu depuis lors. La PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE a exprimé ses préoccupations, suggérant que l'absence de consensus sur le vote peut conduire à des résultats basés sur «le plus petit commun dénominateur». D'autres consultations auront lieu au cours de la CdP 17.

Adoption de l'ordre du jour: Les Parties ont convenu de procéder à leurs travaux sur la base de l'ordre du jour provisoire (FCCC/CP/2011/1), en attendant son adoption officielle ultérieurement, à l'issue des consultations informelles sur trois points proposés par l'Inde (sur l'accélération de l'accès aux technologies critiques, l'accès équitable au développement durable et les mesures commerciales unilatérales). Singapour s'est opposé à cette procédure, soulignant qu'elle pourrait ouvrir la porte à de nouveaux points à inclure dans l'ordre du jour et rendre la charge du travail ingérable. La Syrie a soutenu la tenue de discussions sur les propositions de l'Inde.

DÉCLARATIONS LIMINAIRES: L'Argentine, au nom du G-77/CHINE, a soutenu une deuxième période d'engagement sous le Protocole de Kyoto, dans le cadre d'un résultat équilibré et global à Durban, et a affirmé que les Accords de Cancun doivent être mis en œuvre intégralement. L'Australie, au nom du GROUPE DE COORDINATION, s'est dit favorable à une transition vers un cadre du changement climatique incluant toutes les grandes économies et tenant compte des capacités respectives des pays. L'UE a déclaré que Durban devra se pencher sur l'écart dans le niveau d'ambition, un système de comptabilité internationale commun et un processus pour livrer un nouveau cadre juridiquement contraignant global et complet, qui devra être achevé d'ici 2015.

La Suisse, au nom du GROUPE POUR L'INTEGRITÉ ENVIRONNEMENTALE (GIE), a donné un aperçu de trois étapes importantes pour Durban, à savoir: un accord sur les éléments clés d'un régime international après 2012; le lancement d'un processus pour renforcer davantage le régime à mi-parcours; et un consensus sur les principaux éléments d'une vision commune, y compris un objectif mondial à long terme de réduction des émissions et une date pour le plafonnement des émissions mondiales.

La Grenade, au nom de l'AOSIS, a indiqué son appui pour: un processus pour l'amélioration de l'ambition des engagements d'atténuation; une deuxième période d'engagement; un mandat de Durban pour un accord juridiquement contraignant en conformité avec le Plan d'action de Bali; l'opérationnalisation des nouvelles institutions créées à Cancun; et l'examen de la pertinence de l'objectif mondial à long terme de réduction des émissions.

Les associations des JEUNES ont déclaré que Durban ne doit pas être le «cimetière du Protocole de Kyoto».

CDP/RDP

Le Président de l'AWG-KP, Adrian Macey (Nouvelle Zélande), a souligné la nécessité d'un résultat décisif qui achève les travaux de l'AWG-KP. A propos des défis, il a parlé de surmonter les différences, en particulier sur la question fondamentale de la période d'engagement et sur la nécessité d'une décision politique majeure.

QUESTIONS D'ORGANISATION: Les Parties ont adopté l'ordre du jour et ont convenu de l'organisation des travaux (FCCC/KP/CMP/2011/1). Les Parties ont renvoyé un certain nombre de questions aux organes subsidiaires (FCCC/SBSTA/2011/3 et FCCC/SBI/2011/8).

DÉCLARATIONS LIMINAIRES: L'Argentine, au nom du G-77/CHINE, a réaffirmé la nécessité d'une deuxième période d'engagement sous le Protocole de Kyoto, et a appelé à une amélioration du niveau d'ambition des Parties de l'Annexe I.

La Suisse, au nom du GIE, a plaidé pour, entre autres : une plus grande clarté sur le résultat de l'AWG-LCA, le maintien d'un système fondé sur des règles, et un renforcement de l'intégrité environnementale du régime dans les domaines tels que l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF), et les mécanismes de flexibilité.

L'Australie, au nom du GROUPE DE COORDINATION, s'est dit favorable à un nouveau cadre du changement climatique qui s'appuie sur le Protocole de Kyoto, le cas échéant, et considère l'opérationnalisation des Accords de Cancun comme une base pour l'action future.

L'UE a soutenu un cadre multilatéral et ambitieux fondé sur des règles, avec une large adhésion des grandes économies, notamment. Il a déclaré qu'une deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto pourrait être considérée comme partie d'une transition vers un cadre juridiquement contraignant plus large, sous réserve de la conclusion d'un accord pour une feuille de route solide en vue d'un nouveau cadre juridiquement contraignant avec un calendrier clair, et qui engage toutes les parties.

La République démocratique du Congo, au nom du GROUPE AFRICAIN, a déclaré que les deux voies de négociation doivent rester séparées et a exprimé sa préoccupation concernant le refus de certains pays de s'engager pour une deuxième période d'engagement. La Grenade, au nom de l'AOSIS, a déclaré que le Protocole est crucial pour l'avenir du régime de changement climatique.

La Gambie, au nom des PMA, a appelé à une deuxième période d'engagement sous le Protocole de Kyoto et a exhorté les Parties de l'Annexe I à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre d'au moins 45% au-dessous des niveaux de 1990 d'ici 2020, et d'au moins 95% au-dessous des niveaux de 1990 d'ici 2050. L'Arabie saoudite, au nom du GROUPE ARABE, a rejeté les tentatives visant à marginaliser le Protocole de Kyoto.

La Chine, au nom des pays de BASIC, a déclaré que définir une deuxième période d'engagement devra être la principale priorité pour Durban. Il s'est opposé à des «mesures unilatérales» sur l'aviation internationale dans le Système d'échange de quotas d'émissions de l'UE.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom de la COALITION DES NATIONS DE RAINFOREST, s'est dit favorable à un accord sur une deuxième période d'engagement, à l'introduction d'un mécanisme REDD+ sur une base volontaire, et à la suppression des failles dans les règles sur l'UTCATF.

Le Venezuela, au nom de l'ALBA, a dénoncé «l'égoïsme» des économies prédatrices qui détruisent le régime climatique en vigueur afin de le remplacer par une approche volontaire qui sera destructive pour la planète.

SBSTA

Le Président du SBSTA, Richard Muyungi (Tanzanie), a ouvert la réunion lundi après-midi et les Parties ont procédé à des déclarations liminaires.

DÉCLARATIONS LIMINAIRES: L'Argentine, au nom du G-77/CHINE, a souligné les travaux du Comité exécutif sur les technologies (CET) et a appelé à l'opérationnalisation du programme de travail, et à la tenue d'un forum sur les mesures de riposte.

Quant au programme de travail de Nairobi, l'UE s'est prononcée en faveur du renforcement de sa pertinence pour les utilisateurs et d'une décision de la CdP visant à améliorer son travail.

Le Costa Rica, au nom de la COALITION POUR LES NATIONS DE RAINFOREST, a souligné le rôle crucial des forêts et la nécessité des projets de décisions sur le MRV pour REDD+.

L'Australie, au nom du GROUPE DE COORDINATION, a parlé de la nécessité de poursuivre les progrès sur la réforme du MDP et sur les questions techniques dans le cadre de REDD+, afin de permettre au SBSTA d'assurer la relève des groupes de travail «lorsque leur mandat arrivera à terme».

Le Salvador, au nom du Système d'intégration centraméricain (SICA), a souligné la nécessité d'une approche holistique de REDD+ qui tient compte du rôle multifonctionnel des forêts et des services éco systémiques.

La Gambie, au nom des PMA, a souligné la nécessité de définir des mesures d'incitation appropriées pour REDD+ afin d'assurer un financement adéquat et prévisible pour les pays en développement.

La République démocratique du Congo, au nom du GROUPE AFRICAIN, a appelé à un renforcement du mandat du Programme de travail de Nairobi et à une implication plus grande de la région dans le processus de MDP.

Les délégués ont ensuite procédé à l'examen de diverses questions inscrites à l'ordre du jour.

PROGRAMME DE TRAVAIL DE NAIROBI: Les délégués ont été informés du dernier Rapport spécial du GIEC sur la gestion des risques d'événements extrêmes et des catastrophes pour améliorer l'adaptation au changement climatique.

L'EQUATEUR souligné les liens avec les questions de l'eau.

COMBUSTIBLES DE SOUTE: A propos des émissions résultant des carburants utilisés dans l'aviation internationale et le transport maritime (combustibles de soute), Cuba, l'Argentine, le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Arabie saoudite, ont/ déclaré que les travaux sur la réduction des émissions sectorielles au titre de l'OMI et l'OACI devront être guidés par les principes de la CCNUCC. Le PANAMA a déclaré que l'OMI, et non pas de la CCNUCC, est le forum indiqué pour débattre des émissions maritimes.

QUESTIONS DIVERSES: Les points ci-après de l'ordre du jour ont également été brièvement examinés et transmis aux groupes de contacts pour un examen plus approfondi, ou pour des consultations informelles:

- directives méthodologiques sur REDD+;
- transfert de technologies (y compris le CÉT);
- recherche et observation systématique;
- questions méthodologiques (Convention);
- questions méthodologiques (Protocole);
- mesures de riposte ; et
- Article 2.3 du Protocole (effets défavorables des politiques et mesures).

SBI

Le Président du SBI, Robert Owen-Jones (Australie), a ouvert la réunion et les délégués ont adopté l'ordre du jour. Les délégués ont examiné brièvement les points de l'ordre du jour sur les Articles 4.8 et 4.9 de la Convention (les effets néfastes et les PMA) qui feront l'objet de consultations informelles.

La séance s'est levée à 19h et reprendra mardi matin.

DANS LES COULISSES

L'incertitude semblait de rigueur au moment où les délégués entamaient leur première journée officielle de travail. De nombreux participants spéculaient sur ce que la réunion pourrait offrir, concernant notamment l'avenir du Protocole de Kyoto, et sur les liens que cela peut avoir avec les espoirs de certaines parties pour un futur accord plus large.

«Les négociations sur les options juridiques seront déterminantes», a opiné un négociateur, reflétant ainsi un point de vue largement partagé. Certains experts ont souligné les liens entre les discussions sur la forme juridique du résultat de l'AWG-LCA et l'adoption possible d'une deuxième période d'engagement du Protocole.

A cet égard, certains participants discutaient des rapports provenant des médias que le Canada envisage de se retirer officiellement du Protocole en vertu de l'Article 27, d'ici la fin de l'année. Bien que le manque d'intérêt du Canada pour une deuxième période d'engagement fût largement reconnu (il y va de même pour le Japon et la Russie), certains partisans du Protocole semblaient penser qu'une telle annonce en ce moment porterait ombrage à Durban.

Les participants ont également débattu de la position des États-Unis, reprise lors de sa conférence de presse lundi après-midi, qu'ils ne sont pas favorables à la considération d'un accord plus large en ce moment. Les États-Unis préfèrent suivre les résultats convenus lors de la dernière conférence, tels que les Accords de Cancun. Certains délégués ont réagi aux récents rapports des médias selon lesquels un certain nombre de pays développés n'envisagent pas la réalisation d'un vaste consensus avant 2020. «Pas acceptable», a déclaré un délégué d'un pays en développement.

En attendant, il y a eu des discussions au sujet de la dernière réunion du Comité de transition pour la conception et la transparence du Fonds vert pour le climat organisée en octobre. La réunion, qui avait pour but de conclure les discussions avant la CdP 17, s'est terminée sans consensus pour l'adoption du rapport du Comité. Certains ont estimé que ce sujet pourrait être une source de division à Durban, tandis que d'autres l'ont considéré davantage comme une «monnaie d'échange» pour des concessions dans les négociations ultérieures.

LES FAITS MARQUANTS DE DURBAN:

MARDI LE 29 NOVEMBRE 2011

Les délégués se sont réunis pour les séances plénières d'ouverture de l'AWG-KP et de l'AWG-LCA, et ont repris leurs travaux dans le cadre du SBI. Les participants ont entendu les déclarations liminaires des groupes de négociation et ont procédé à un premier examen des différents points inscrits à l'ordre du jour de ces organes. En outre, les groupes de contact et les consultations informelles ont commencé sur une série de questions dans les différents organes.

AWG-LCA

Le Président de l'AWG-LCA, Daniel Reifsnyder (É-U), a ouvert la reprise de l'AWG-LCA 14, rappelant l'objectif de transmettre un résultat complet, équilibré et robuste à la CdP.

DÉCLARATIONS LIMINAIRES: L'Argentine, au nom du G-77/CHINE, a déclaré que Durban doit livrer un résultat qui assure la réalisation de l'objectif ultime de la Convention. À propos du Comité pour l'adaptation, elle a déclaré qu'il devra être constitué majoritairement des pays en développement. Elle a appelé à une décision sur, entre autres: les fonds publics des pays développés pour le financement à long-terme, et la définition de la structure de gouvernance de Mécanisme de la technologie.

L'UE a appelé à un processus qui va fournir un nouveau cadre mondial, global et juridiquement contraignant, qui sera achevé en 2015. Il a réaffirmé son engagement à mobiliser conjointement 100 milliards \$ US par an d'ici 2020.

La République de Corée, au nom du GROUPE de l'INTEGRITE ENVIRONNEMENTALE (GIE), a exprimé un engagement pour un régime climatique international renforcé, global et ambitieux.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom de la COALITION DES NATIONS DE RAINFOREST, a appelé à un Fonds vert pour le climat qui inclut une fenêtre consacrée à REDD +, et à un nouveau mécanisme de marché qui devra être établi et partagé par l'AWG-LCA et l'AWG-KP.

La Grenade, au nom de l'AOSIS, a demandé à l'AWG-LCA de mener à bien d'ici décembre 2012, son mandat de négocier un Protocole parallèle qui prévoit des engagements d'atténuation comparables pour les pays développés n'ayant pas pris d'engagements en matière d'atténuation dans le cadre du Protocole de Kyoto. Elle a appelé à un accord pour la recherche d'options concernant l'amélioration immédiate du niveau de l'ambition d'atténuation de tous les pays développés, et le démarrage de l'examen de 2015.

La Gambie, au nom des PMA, a appelé à l'opérationnalisation d'un mécanisme financier international efficace et équitable.

Le Nicaragua, au nom de l'ALBA, a souligné que le Fonds vert pour le climat ne doit pas devenir un «panier vide» de fausses promesses, et a appelé les pays industrialisés à contribuer 1,5% de leur PIB.

L'Australie a présenté un rapport sur son paquet de mesures sur l'énergie propre qui, a-t-elle déclaré, va conduire à «la plus grande expansion dans le secteur de l'énergie propre de l'histoire australienne dans la région».

ORGANISATION DES TRAVAUX: Les Parties ont convenu de reprendre le travail de fond dans le groupe de contact de l'AWG-LCA établi précédemment. Le Président Reifsnyder a indiqué qu'un nombre limité de réunions seront convoquées pour donner un aperçu des travaux en cours dans les groupes informels sur l'atténuation, et dans ses sous-groupes sur l'adaptation ; le financement ; le transfert de technologies ; l'examen; les options juridiques et les autres questions. Il a fait savoir qu'un «document de fusion» regroupant tous les éléments des travaux effectués sous l'AWG-LCA sera publié samedi. Il a souligné que le document sera incomplet et ne reflète que les travaux en cours.

AUTRES QUESTIONS: L'ARABIE SAOUDITE a dit craindre que certains pays ne soient en train de «bloquer les progrès sur certaines questions» et a demandé pour mercredi, un texte sur les mesures de riposte qui reflète les progrès accomplis dans tous les domaines de négociations. Reifsnyder a répondu

que les documents de séance sont en cours d'élaboration dans les groupes informels et serviront de base pour la poursuite des discussions

AWG-KP

Le Président de l'AWG-KP, Adrian Macey (Nouvelle Zélande), a proposé que l'AWG-KP continue à travailler dans un seul groupe de contact sur les nouveaux engagements des Parties de l'Annexe I et que les sous-groupes sur les chiffres (chapitre 1) et l'UTCAT (chapitre 2) se réunissent.

DÉCLARATIONS LIMINAIRES: L'Argentine, au nom du G-77/CHINE, a souligné la nécessité pour les pays développés de soumettre des engagements chiffrés de réduction des émissions ambitieux au titre de l'AWG-KP, et a déploré l'insuffisance des promesses actuelles.

L'Australie, au nom du GROUPE DE COORDINATION, a déclaré que les promesses et les décisions de Copenhague et de Cancun doivent servir de base pour les efforts futurs.

La Suisse, au nom du GIE, a appelé à un accord sur les règles comptables de l'UTCATF, les mécanismes de flexibilité, la durée de la période d'engagement après 2012, la conversion des engagements en QELRO et le panier de gaz.

Sous réserve d'un accord sur l'élaboration d'un nouveau cadre juridiquement contraignant engageant toutes les Parties, l'UE a déclaré qu'il est «ouvert» à une deuxième période d'engagement, qui devra prendre fin en 2020.

Le GROUPE AFRICAIN, le G-77/CHINE, l'AOSIS et les PMA ont plaidé pour une deuxième période d'engagement. Le GROUPE AFRICAIN a ajouté que les marchés du carbone s'effondreraient en l'absence d'un accord, et que le sol africain ne doit pas devenir le «cimetière» du Protocole.

L'AOSIS a déclaré qu'un résultat crédible de Durban doit être comprendre: une deuxième période d'engagement n'excédant pas cinq ans; des modifications que l'on peut ratifier au Protocole et à son Annexe B ; des engagements contraignants sous forme de QERLO ; la suppression des échappatoires dans les règles comptables de l'UTCATF, et l'amélioration des ambitions des Parties de l'Annexe I en matière d'atténuation.

La Gambie, au nom des PMA, appuyée par l'AOSIS, a déclaré que ceux qui cherchent à quitter le Protocole de Kyoto ne le font pas parce qu'ils veulent faire plus, mais parce qu'ils veulent faire moins. Elle a exhorté à la suppression des échappatoires telles que le report des UQA excédentaires, ainsi que dans les règles comptables de l'UTCATF.

L'Espagne a présenté un rapport sur une réunion informelle organisée conjointement avec le Mexique et l'Afrique du Sud pour discuter de la forme juridique du résultat de l'AWG-LCA. Elle a souligné que les progrès sur la forme juridique constituent un élément clé d'un ensemble équilibré produit à Durban pour un certain nombre de Parties de l'Annexe I, et doivent être fondés sur le Plan d'action de Bali, la CCNUCC, le Protocole de Kyoto et les Accords de Cancun.

Les BINGO ont appelé à des signaux clairs et positifs à Durban sur la structure du changement climatique, afin d'encourager le secteur privé à continuer à investir dans le développement propre. Les ONGE ont appelé à la résolution des échappatoires, comme par exemple, dans les règles de l'UTCATF.

Les PEUPLES AUTOCHTONES ont soutenu le renforcement des dispositions du Protocole de Kyoto et le développement des solutions de remplacement des mécanismes de marché pour le financement de l'adaptation et de l'atténuation.

SBI

DÉCLARATIONS LIMINAIRES: De nombreux orateurs, y compris l'UE, le GROUPE DE COORDINATION et G-77/CHINE, ont appelé à des progrès sur les plans nationaux d'adaptation et les pertes et dommages. L'UE a mis l'accent sur le renforcement des capacités et la technologie, et a exprimé la crainte qu'un point de l'ordre du jour sur les communications des Parties non visées à l'Annexe I soit resté sans solution.

Le G-77/CHINE a appelé à l'amélioration des données et des informations fournies par les Parties de l'Annexe II, et au financement intégral des communications des Parties non-visées à l'Annexe I. Elle s'est dit préoccupée par les conditions accompagnant le financement du FEM, et a déclaré que les préoccupations exprimées de longue date concernant l'accès aux fonds du FEM n'ont jamais été traitées adéquatement. La Gambie, au nom des PMA, a exprimé sa «consternation» de voir le FEM imposer aux pays quelle entité opérationnelle utiliser. Les associations des FEMMES ont souligné l'importance de l'intégration des questions sexospécifiques dans les plans nationaux d'adaptation.

Les Parties ont ensuite convenu de l'organisation des travaux (FCCC/SBI/2011/8) et sont passées à l'examen des diverses questions de fond.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (CONVENTION): Le Président Owen-Jones a souligné que l'examen du cadre de renforcement des capacités des pays en développement doit être achevé à Durban.

AUTRES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR: Les points suivants à l'ordre du jour ont également été brièvement examinés avant d'être renvoyés aux groupes de contact ou aux groupes informels pour un examen approfondi :

- pertes et dommages;
- mécanisme financier;
- communications nationales et données des inventaires nationaux de gaz à effet de serre provenant des Parties de l'Annexe I;
- communications nationales des Parties non-visées à l'Annexe I;
- questions administratives, financières et institutionnelles;
- articles 4.8 et 4.9 de la Convention (effets défavorables et PMA)
- plans nationaux d'adaptation;

- transfert de technologies;
- recours contre les décisions du Conseil exécutif du MDP;
- renforcement des capacités en vertu de la Convention;
- renforcement des capacités en vertu du Protocole;
- journal des transactions internationales;
- amendements au Protocole concernant la conformité;
- mesures de riposte; et
- article 3.14 du Protocole (effets défavorables)

GROUPES DE CONTACT ET CONSULTATIONS INFORMELLES

NOUVEAUX ENGAGEMENTS DE L'ANNEXE I

(AWG-KP): Le Président de L'AWG-KP, Adrian Macey, a ouvert le groupe de contact et a appelé les pays à chercher un terrain d'entente et des solutions de compromis. Il déclaré qu'il s'attend à ce que le groupe finalise l'examen de la plupart des questions, mais que les questions non résolues pourront être transmises à la présidence, en particulier celles nécessitant des décisions politiques. Sainte-Lucie, au nom de l'AOSIS, a déclaré que les questions juridiques doivent également être traitées à Durban. Tuvalu, a nom des PMA, a appelé à un amendement au Protocole de Kyoto qui pourra être ratifié et entrer en vigueur provisoirement, afin d'éviter un décalage.

À propos de la voie à suivre pour aller de l'avant, la Suisse a suggéré que le Président fournisse des éclaircissements sur les options disponibles et a souligné la nécessité de poursuivre les discussions sur les «modalités techniques» des questions telles que l'UTCATF et les mécanismes. La NOUVELLE-ZÉLANDE s'est dit favorable à : une transition sans heurt vers un accord plus vaste ; la définition d'un cadre pour assurer la continuité après 2012; l'utilisation de la substance du texte révisé du Président comme une base ; et à l'identification des options, y compris la forme juridique qui peut être opérationnelle immédiatement.

L'AUSTRALIE a déclaré qu'une deuxième période d'engagement devra être une phase de transition vers un accord plus vaste, un accord universel. Elle a indiqué sa flexibilité sur la durée d'une deuxième période d'engagement et sur le report des UQA excédentaires. Elle a déclaré que les accords sur des questions techniques telles que l'UTCATF et l'amélioration des mécanismes de flexibilité seraient un bon résultat de Durban.

L'UE a déclaré que tout accord serait fragmentaire parce que le nombre de Parties disposées à travailler sur un «Protocole de Kyoto significatif» a diminué. Il a indiqué, toutefois, que des progrès pourraient être accomplis sur le report des UQA excédentaires, et a ajouté qu'il est nécessaire d'éviter un décalage entre les périodes d'engagement, afin de rassurer les marchés. La NORVÈGE a déclaré que le Protocole de Kyoto seul ne suffit pas pour réaliser une réduction pertinente des émissions mondiales.

L'Algérie, au nom du GROUPE AFRICAÏN, appuyée par l'ALBA, a suggéré de mettre l'accent sur une éventuelle modification de l'Annexe B. Il a également souligné que la

poursuite du MDP pourrait ne pas être possible en l'absence d'un accord sur une deuxième période d'engagement. TUVALU a exprimé sa préoccupation concernant la demande de certaines parties à la communauté internationale de verrouiller des engagements à long terme faibles et juridiquement ambigus.

UTCATF (AWG-KP): Les délégués ont débattu de la marche à suivre, et le modérateur Marcelo Rocha (Brésil) a identifié les principaux domaines où les options nécessitent des éclaircissements, soulignant que le groupe fournira des options techniques pour une décision politique. Une partie a suggéré une réflexion sur l'examen des niveaux de référence pour la gestion forestière. Un groupe de pays a présenté une proposition révisée sur l'approche de base pour la comptabilité dans le domaine de la gestion forestière. Les parties ont ensuite examiné les « perturbations », et certains ont exprimé des préoccupations concernant la définition, et l'importance de distinguer les perturbations anthropiques des perturbations naturelles, tandis que d'autres ont insisté sur l'importance du concept d'opérationnalisation.

RÉDUCTIONS D'ÉMISSIONS DE L'ANNEXE I (AWG-KP): Dans le sous-groupe sur les chiffres, le co-modérateur Leon Charles (Grenade) a déclaré que les travaux de la semaine seront centrés sur, entre autres: la nécessité d'envisager la conversion des engagements en QELRO; le report des UQA excédentaires ; et l'opportunité de débattre de l'option B (modifications corrélatives). Les premières discussions ont porté essentiellement sur les QELRO, avec un texte traitant des hypothèses. Les délégués ont déterminé cinq questions devant être résolues avant la finalisation des discussions sur les QELRO: les règles de mesure; les lignes de base, ou «points de départ»; si les QELRO devront être représentés par un seul chiffre ou une série de chiffres; comment assurer la comparabilité et la durée d'une deuxième période d'engagement.

TRANSFERT DE TECHNOLOGIES (AWG-LCA): L'animateur Jukka Uosukainen (Finlande) a rappelé que les Parties travaillent sur la base de la décision de Cancun contenue dans le paragraphe 128 de 1/CP.16. Les Parties ont recherché: les lacunes possibles dans l'appel aux propositions et dans l'ensemble du processus de sélection pour l'accueil des CRTC, y compris les dispositions financières et les critères d'admissibilité ; et d'éventuelles lacunes dans les critères d'évaluation et les exigences d'information, contenus dans l'annexe du texte du projet de décision. Les Parties ont convenu de soumettre des propositions textuelles pour clarifier les ambiguïtés et orienter les futures discussions sur les questions de gouvernance.

EXAMEN (AWG-LCA): La modératrice, Margaret Mukahanana-Sangarwe (Zimbabwe) a proposé plusieurs options pour simplifier le texte du document non-officiel provenant de Panama. Étant donné la difficulté à conclure un accord sur la portée à ce moment, elle a suggéré qu'il pourrait être préférable de commencer la discussion par les modalités. Certaines parties ont préféré commencer par l'examen de la portée. Il y a eu des

échanges de vues également sur la manière dont le document devra être structuré, et s'il devra être simplifié par le modérateur ou par les Parties.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (AWG-LCA):

Au cours des consultations informelles modérées par Maas Goote (Pays-Bas), les délégués ont commencé l'examen du texte provenant de Panama, se concentrant principalement sur les paragraphes relatifs : à l'amélioration du suivi et de l'examen de l'efficacité du renforcement des capacités ; et les modalités concernant les arrangements institutionnels pour le renforcement des capacités. Le RÉSEAU ACTION CLIMAT a suggéré l'établissement d'un organe de coordination pour le renforcement des capacités. L'association des JEUNES a appelé au développement d'une matrice de suivi et d'indicateurs clairs. L'AUSTRALIE a mis en garde contre la création d'institutions de renforcement des capacités autonomes. Les Parties ont débattu, entre autres, des autres options dans la section sur l'amélioration du suivi et de l'examen, et consultations informelles officielles discuteront des moyens de les fusionner.

PERTES ET DOMMAGES (SBI): Le Président du SBI, Owen-Jones a exprimé l'espoir d'un résultat solide, et a invité à un premier échange de vues. Plusieurs Parties ont trouvé cette démarche importante. Le Secrétariat a ensuite distribué un projet de décision portant sur différents éléments d'action pour 2012, et a demandé au SBI de coordonner le programme de travail sur les pertes et dommages, et d'identifier les moyens pour régler la question à la CdP 18.

PLANS NATIONAUX D'ADAPTATION (SBI):

Au cours des consultations informelles facilitées par le Président du SBI Owen-Jones, les délégués ont procédé à un premier échange de vues sur le résultat qu'ils espèrent obtenir à Durban. Soulignant que les plans nationaux d'adaptation ne doivent pas être normatifs, la Bolivie, au nom du G-77/CHINE, a déclaré que ces plans doivent tenir compte du fait que l'adaptation se passe au niveau local ; ils doivent être souples et impulsés par les pays. Le Bangladesh, au nom des PMA, a déclaré que le processus des plans nationaux d'adaptation est distinct et séparé du processus des MAAN. Vanuatu, au nom de l'AOSIS, a soutenu un mécanisme régional pour soutenir les plans nationaux d'adaptation. Le CANADA a appelé à un accord sur des directives pouvant être utilisées immédiatement par toutes les Parties. Le Soudan s'est dit favorable à des évaluations complètes de la vulnérabilité. Bon nombre de Parties ont exprimé la nécessité d'une solution provisoire. Un projet de texte a été distribué et sera examiné mercredi.

PROGRAMME DE TRAVAIL DE NAIROBI (SBSTA):

Lors des consultations informelles, le co-modérateur Kishan Kumarsingh (Trinidad et Tobago) a rappelé le but de la discussion sur les domaines possibles pour la poursuite des travaux du Programme de travail de Nairobi, et a souligné que les activités en matière d'adaptation ne sont pas mutuellement exclusives. L'Argentine, au nom du G-77/CHINE, a souligné

la nécessité d'adopter des modalités et des procédures pour le Comité sur l'adaptation. La BOLIVIE a appuyé les futurs travaux sur les groupes d'intervenants vulnérables, notamment les femmes, et a mis l'accent sur les savoirs autochtones et les secteurs clés, tels que l'eau.

Les États-Unis ont invité à mettre pleinement à profit les connaissances et l'expertise des partenaires, et à un élargissement de la portée pour couvrir les domaines tels les approches basées sur l'agriculture, l'eau et l'écosystème. Les îles Cook, au nom de l'AOSIS, ont souligné la cohérence de l'action sur l'adaptation au titre de la Convention. L'AUSTRALIE a souligné les liens entre le PTN et le Comité sur l'adaptation. Les délégués tiendront une réunion informelle pour discuter d'un document sur les éléments éventuels d'un accord à Durban.

DANS LES COULISSES

Les délégués étaient installés dans une routine de travail intensif pendant la semaine, alors qu'ils terminaient en séance plénière, le premier examen des ordres du jour de la CdP, de la CdP/RdP, des GTS et des Organes subsidiaires, et commençaient à orienter leurs discussions vers les nombreux groupes de contact et de consultations informelles. Les observateurs ont souligné une lourde charge de travail qui inclut aussi bien les diverses «questions techniques» (y compris les points à l'ordre du jour des Organes subsidiaires et l'opérationnalisation des résultats de Cancun), que les «questions politiques» relatives à l'avenir du Protocole de Kyoto et à une feuille de route possible pour un futur accord.

Pendant ce temps, les délégués tout comme les observateurs commentaient sur la signification de l'intervention, le lundi, de la Chine au nom des pays du BASIC. Alors que les négociateurs du G-77/Chine insistent que le bloc de vote de départ restera fort et intact, certains participants se sont demandé comment une position plus coordonnée des pays du BASIC pourrait influencer ces négociations.

Il y a eu des spéculations sur ce qui se passera lorsque le texte sur le Fonds vert pour le climat élaboré par le Comité de transition, sera officiellement présenté à la plénière de la CdP, mercredi. Des rumeurs ont circulé selon lesquelles il sera réouvert, ce qui a suscité des inquiétudes à l'effet que cela pourrait représenter un recul. D'autres ont insisté qu'un examen complet serait possible en séance plénière. Un négociateur a suggéré que l'Afrique du Sud travaille sur d'autres options de compromis, mais a souligné que les Parties ont encore du pain sur la planche.

Dans d'autres nouvelles, certains participants semblaient surpris que le Groupe Asie ait conclu un arrangement pour que le Qatar accueille la CdP 18 à la fin de 2012, tandis que la Corée du Sud sera l'hôte de la pré-session ministérielle de la CdP.

LES FAITS MARQUANTS DE DURBAN : MERCREDI, 30 NOVEMBRE 2011

Les délégués se sont réunis en séances plénières dans le cadre de la CdP et de la CdP/RdP, et dans le cadre des groupes de contact et des consultations informelles sur un large éventail de points à l'ordre du jour de l'AWG-LCA, de l'AWG-KP, du SBI et du SBSTA.

CDP

COMITÉ EXÉCUTIF DE LA TECHNOLOGIE (CET):

Le Président du CET, Gabriel Blanco (Argentine), a présenté le compte rendu d'une réunion tenue à Bonn en Septembre 2011, au cours de laquelle les membres avaient élaboré les modalités et les procédures. L'Inde, au nom du G-77/CHINE, a suggéré que la durée du TEC soit prorogée d'un an. Il a appelé à l'adoption dès que possible, des modalités et des procédures. La TANZANIE a proposé que le CET explore les synergies avec d'autres AME, y compris les centres régionaux des Conventions de Stockholm et de Bâle». Les Parties examineront la question dans un groupe de contact.

DATÉS ET LIEUX DES PROCHAINES SESSIONS: Le Qatar, qui accueillera la CdP 18, a déclaré que son gouvernement n'épargnera aucun effort pour assurer sa réussite. Le représentant de la RÉPUBLIQUE DE CORÉE a fait savoir qu'à l'issue de longues discussions, son pays a été retenu pour être l'hôte de la réunion pré-ministérielle de la CdP.

PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS À LA CONVENTION EN APPLICATION DES ARTICLES 15 & 16:

Le MEXIQUE, appuyé par la COLOMBIE, a présenté une proposition pour permettre un vote en "dernier recours" au cas où auront échoué tous les efforts pour parvenir à un consensus sur des questions qui bénéficient d'un vaste soutien. Il a expliqué que cette démarche a pour but d'éviter la «paralysie». La BOLIVIE, le VENEZUELA ET L'ARABIE SAOUDITE ont indiqué qu'ils ne peuvent soutenir qu'une approche consensuelle. Des consultations informelles seront organisées.

A propos d'une proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'Article 4 de la Convention (Engagements), paragraphe 2 (f), la FÉDÉRATION DE RUSSIE a expliqué la nécessité d'un examen périodique de la liste des pays figurant aux Annexes I et II. La BIELORUSSIE, L'UKRAINE et le KAZAKHSTAN ont soutenu cette proposition, tandis que l'ARABIE SAOUDITE s'y est opposée. Des consultations informelles seront organisées.

Des consultations informelles seront menées également sur une proposition conjointe de Chypre et de l'UE visant à modifier l'Annexe I de la Convention, afin d'y inclure Chypre.

PROPOSITIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 17 DE LA CONVENTION (PROTOCOLES):

Les Parties ont pris note des propositions du Japon, de Tuvalu, des États-Unis, d'Australie, de Costa Rica et de la Grenade. Les Parties ont convenu de laisser la question en suspens, en attendant un résultat du groupe de l'AWG-LCA sur les options juridiques.

FONDS VERT POUR LE CLIMAT : RAPPORT DU

COMITÉ DE TRANSITION: Le Coprésident du Comité de transition, Trevor Manuel (Afrique du Sud) a présenté le rapport du Comité, qui comprend le projet d'instrument régissant le FVC. Il a expliqué que le rapport vise à présenter un terrain d'entente comme base pour le lancement du FVC à Durban. Le GIE et le GROUPE AFRICAIN ont salué le rapport. L'UE a observé que le projet d'instrument est un compromis, mais

qu'il faudrait s'accorder sur le fait qu'il s'agit d'une partie d'un ensemble équilibré, et que de nouvelles discussions seraient contreproductives. La Zambie, au nom des PMA, a déclaré que le projet d'instrument fournit une base suffisante pour un arrangement institutionnel d'un mécanisme financier. Les Philippines, au nom du G-77/CHINE, ont déclaré que le FVC constitue un élément crucial de la solution.

La Barbade, au nom de l'AOSIS, a souligné que l'opérationnalisation du FVC ne peut pas être retardée en dépit de ses lacunes qui comprennent notamment l'absence d'un guichet de financement réservé aux PEID et aux PMA, et le manque de fonds pour un processus de reconstitution des ressources. Il a déclaré que le FVC ne doit pas être une coquille vide.

Le Venezuela, au nom de l'ALBA, a exprimé son «inquiétude concernant certains éléments du rapport qui feraient obstacle à l'accès démocratique aux ressources». Elle a souligné que le FVC doit être doté d'une personnalité juridique internationale et travailler sous la direction de la CdP, et ne qu'il ne doit y avoir aucun conflit d'intérêts entre les fonctions fiduciaires du Fonds et celles de l'exécutif.

L'EGYPTE a souligné l'absence d'éléments cruciaux dans le projet d'instrument, notamment, la personnalité juridique internationale, la responsabilité légale de la CdP et l'appropriation des projets par les pays.

Prenant acte des préoccupations concernant le projet d'instrument, le JAPON et la COLOMBIE (au nom du Costa Rica, du Chili, du Honduras, de la République dominicaine, du Pérou et du Panama), se sont opposés à la réouverture du document et ont demandé à la Présidence de CdP de mener des consultations. L'Australie a exprimé sa volonté d'approuver le document «tel quel».

La Présidence de la CdP mènera des consultations informelles sur la base du projet de recommandations contenu dans le rapport du Comité de transition.

CDP/ RDP

MDP: Le Président du Conseil exécutif du MDP, Martin Hession (RU) a présenté un rapport sur les efforts entrepris pour améliorer le travail du Conseil, y compris le renforcement de l'orientation sur l'additionnalité et les bases de référence normalisées, ainsi que les directives sur la «demande supprimée». Il a appelé à un message clair sur l'avenir du MDP.

La BANQUE MONDIALE a proposé la poursuite de la standardisation en termes de niveaux de référence, de suivi et de vérification. L'Australie a appuyé l'inclusion de «matérialité» dans le MDP. La NORVEGE a soutenu le MDP et a déclaré qu'il doit être doté des moyens pour améliorer son travail.

Le VENEZUELA, appuyé par le BRÉSIL, la BOLIVIE, CUBA, le NICARAGUA, le PÉROU, le GHANA et d'autres, a déclaré que l'avenir du MDP dépend d'une deuxième période d'engagement, et a appelé à des QELRO ambitieux de la part des Parties de l'Annexe I.

Le GROUPE AFRICAIN et le PARAGUAY ont appelé à des mesures pour parvenir à une meilleure répartition régionale des projets. Les JEUNES ont déclaré que certains projets du MDP ont contribué à la violation des droits humains, notamment les expulsions forcées. La question a été renvoyée à un groupe de contact.

MISE EN ŒUVRE CONJOINTE: Muhammed Quamrul Chowdhury (Bangladesh), Président du Comité de supervision de la mise en œuvre conjointe (CSMŒC), a souligné des progrès

importants réalisés depuis Cancun. Il a déclaré que le CSMCEC a recommandé: de remplacer l'approche actuelle de deux voies par un seul processus de vérification unifié; d'établir un nouvel organe pour superviser ce processus de vérification, et de fournir des éclaircissements sur les modalités pour la poursuite de la Mise en œuvre conjointe (MCEC) après 2012.

La FEDERATION DE RUSSIE a déclaré que les mécanismes de marché doivent être considérés globalement sans viser un mécanisme en particulier. La GAMBIE, au nom des PMA, a déclaré que la part des fonds devra être augmentée pour inclure la MCEC et l'échange des crédits d'émission, afin d'apporter un financement supplémentaire au Fonds pour l'adaptation.

CONSEIL DU FONDS POUR L'ADAPTATION: Le Président du Conseil, Ana Fornells de Frutos (Espagne), a déclaré que les progrès sur l'aspect institutionnel ont été éclipsés par la baisse des prix des URCE. Le Bahamas, au nom du G-77/CHINE, a souligné le montant relativement faible des ressources mises à disposition pour l'adaptation. Le BANGLADESH, le NAURU, le SOUDAN et la ZAMBIE ont déclaré que le processus d'accréditation doit être simplifié afin de faciliter l'accès. Un groupe de contact a été constitué.

FONDS POUR L'ADAPTATION: A l'issue d'une brève discussion, un groupe de contact a été établi pour examiner ce point.

CONFORMITÉ: Des consultations informelles seront organisées.

PROPOSITION DU KAZAKHSTAN: Ce point a été examiné brièvement en plénière et fera l'objet de consultations informelles.

PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS AU PROTOCOLE DE KYOTO: L'INDE a déclaré qu'elle n'approuvera pas des modifications à l'Annexe B, à moins qu'il ne soit convenu d'une deuxième période d'engagement. La BIÉLORUSSIE, l'UE et l'UKRAINE se sont dit favorables à la simplification des procédures d'amendement. Les Parties ont convenu de laisser ce point en suspens, en attendant les résultats de l'AWG-KP.

GROUPES DE CONTACT ET CONSULTATIONS INFORMELLES

VISION COMMUNE (AWG-LCA): La co-moderatrice, Margaret Mukahanana-Sangarwe (Zimbabwe) a appelé à des commentaires avant vendredi, sur l'élaboration en texte de son document non-officiel, en vue de la soumission au Président de l'AWG-LCA.

De nombreux délégués ont favorisé la présentation du texte actuel de la co-moderatrice sous forme de projet de décision, tandis que certains ont préféré un processus initié par les pays lors des «consultations informelles officieuses». Les Parties ont également débattu du point de savoir si le texte doit mettre l'accent sur une année de plafonnement des émissions et sur un objectif global, ou s'il doit avoir une approche plus holistique. Les Parties ont convenu de tenir une session informelle officieuse pour travailler sur le texte du document de fusion de l'AWG-LCA.

ATTENUATION PAR LES PAYS DÉVELOPPÉS (AWG-LCA): Au cours des consultations informelles, de nombreuses Parties ont exprimé la volonté de commencer la rédaction sur la base des documents non-officiels provenant du Panama.

L'UE a suggéré que la décision soit centrée sur: la reconnaissance et l'établissement d'un processus visant à réduire l'écart de l'ambition; un système international de comptabilité commune fondé sur des règles; et un processus pour comprendre les hypothèses qui sous-tendent les engagements actuels.

Quant au niveau d'ambition, la Suisse, au nom du GIE, a suggéré: un processus d'amélioration de l'ambition; des ateliers techniques; et un nouvel examen à la CdP 18. Les Etats-Unis ont déclaré que les Accords de Cancun ne prévoient pas un processus pour réduire l'écart d'ambition et que cela devra être pris en compte lors de la révision de 2013 à 2015. La NOUVELLE-ZELANDE, soutenue par l'Australie et la NORVEGE, a proposé un modèle d'outil flexible pour enregistrer des données sur les engagements, y compris sur les secteurs, les paramètres, les gaz et les délais couverts.

A propos de la comptabilité, l'Australie a appuyé un cadre comptable commun pour toutes les Parties. L'UE a déclaré que les règles comptables communes constituent la clé pour améliorer l'ambition et assurer la transparence. Les Etats-Unis ont déclaré que l'élaboration de ces règles n'a pas été demandée par les Accords de Cancun et ont suggéré qu'elles soient fondées sur les méthodologies du GIEC.

Pour ce qui est de l'évaluation internationale et l'examen (IAR), la BOLIVIE a appelé à un système de conformité et à un ensemble de sanctions. Le Mali, au nom du GROUPE AFRICAIN, a suggéré un mécanisme de conformité solide. La CHINE a déclaré que les discussions sur les efforts d'atténuation des pays développés et des pays en développement doivent rester séparées

ATTENUATION PAR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT (AWG-LCA): Au cours des consultations informelles, bon nombre de Parties ont exprimé leur soutien pour les documents non-officiels comme une base pour la poursuite des discussions. La BOLIVIE a exprimé la crainte que les exigences imposées aux pays développés et aux pays en développement ne soient trop similaires. L'UE a réaffirmé que les progrès sur ces questions constituent une partie déterminante de l'ensemble du travail de Durban et a suggéré que le texte d'une décision soit centré sur les mêmes domaines identifiés pour les questions d'atténuation des pays développés. La Suisse, au nom du GIE, a souligné trois questions cruciales: l'ambition et le besoin d'information sur l'écart d'ambition; la clarification de l'ambition et les règles comptables communes.

Concernant les rapports biennaux de mise à jour, les États-Unis ont déclaré que les Accords de Cancun établissent leur fréquence à tous les deux ans et que les données doivent être cohérentes avec les communications nationales. L'INDE a souligné que les rapports biennaux de mise à jour doivent être: moins coûteux que les rapports biennaux des pays développés; être des mises à jour des dernières communications nationales, et subordonnés au financement des Parties de l'Annexe I.

La NOUVELLE-ZELANDE, appuyée par l'Australie et le CANADA, a proposé entre autres, un modèle pour la compréhension des hypothèses qui sous-tendent les MANN. S'agissant de la comptabilité, le PAKISTAN a déclaré qu'un format commun pour le rapport n'est pas applicable et a indiqué sa préférence pour un modèle gradué.

Pour ce qui est du registre, l'Australie s'est dit favorable à une plateforme web simple et accessible, mais a souligné que cela ne remplace pas la nécessité de clarifier les engagements. L'AFRIQUE DU SUD a déclaré que le registre pourra aider à améliorer l'ambition des pays en développement.

A propos de la consultation internationale et l'analyse (ICA), les États-Unis ont souligné que selon les Accords de Cancun, une analyse technique devra être suivie par des consultations, et ont suggéré que ces consultations soient menées par les organes subsidiaires, par souci de transparence, et de manière non-intrusive et non-punitive. L'INDE a souligné que l'ICA devra être moins coûteuse que l'IAR. L'INDONÉSIE et le BRÉSIL ont déclaré que l'ICA ne devrait pas être coûteuse.

ADAPTATION (AWG-LCA): Le modérateur Kishan Kumarsingh (Trinidad et Tobago) a demandé aux délégués d'examiner les implications budgétaires lors de leurs travaux sur le Comité sur l'adaptation. Le G-77/CHINE a déclaré que le Comité sur l'adaptation rend compte directement à la CdP, et a souligné les liens avec d'autres arrangements institutionnels. Des consultations informelles officieuses se tiendront pour rationaliser le texte et réduire les options.

APPROCHES DE MARCHÉ (AWG-LCA): Les délégués ont débattu des options pour le rôle de la CCNUCC dans l'orientation de l'élaboration des diverses approches. L'Australie s'est dit favorable à une collaboration sur les nouveaux mécanismes de marché, tandis que la PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE a déclaré que les mécanismes de marché nécessitent une forte intégrité environnementale. Suggérant que «le temps pour une approche purement descendante est révolu», la NOUVELLE-ZELANDE a appelé à une réévaluation du rôle de la CCNUCC. L'UE a soutenu l'établissement d'un nouveau mécanisme de marché, à Durban. Un groupe de rédaction se réunira jeudi.

DANS LES COULISSES

«Réduire les écarts» semblait être l'un des principaux thèmes le mercredi. Bon nombre d'observateurs et de délégués de l'AOSIS ont craint que le «fossé de gigatonne» décrit dans un rapport du PNUE ne puisse pas être traité avant 2020 sans une amélioration du niveau d'ambition des Parties de l'Annexe I. Soulignant les progrès accomplis depuis les Accords de Cancun, une participante a suggéré que «nous devons faire plus que cela», en particulier pour les pays qui aujourd'hui sont confrontés aux impacts des changements climatiques.

Un autre «écart» débattu par les délégués a été celui entre le Protocole de Kyoto et tout accord futur. Lorsque les discussions sur les mécanismes de marché ont commencé, certains participants semblaient craindre que l'incertitude ne provoque l'instabilité du marché et l'anxiété.

Pendant ce temps, de nombreux participants spéculaient sur la manière dont un accord global pourrait commencer à se former. «Les Ministres seront ici la semaine prochaine et nous devons résolument commencer à tirer les conclusions», a déclaré un délégué agacé. Pour aider à stimuler les débats sur les questions transversales, une consultation informelle (ou «Indaba») a été organisée au cours de la pause-déjeuner par la Présidence de la CdP/RdP. Cette réunion a été saluée par certains comme une contribution à la création d'un espace où «échanger les idées» et aborder les questions difficiles.

LES FAITS MARQUANTS DE DURBAN : JEUDI 1ER DÉCEMBRE 2011

Les délégués se sont réunis au sein des groupes de contact et en consultations informelles sur un vaste éventail de points à l'ordre du jour de la CdP, la CdP/RdP, de l'AWG-LCA, de l'AWG-KP, du SBI et du SBSTA. Dans bon nombre de cas, les négociateurs ont commencé à travailler sur les textes qui devront former la base des résultats obtenus par ces organes à Durban.

GROUPES DE CONTACT ET CONSULTATIONS INFORMELLES

COMITÉ EXÉCUTIF DE LA TECHNOLOGIE (CdP):

Le président du TEC, Gabriel Blanco (Argentine) a présenté un projet de décision sur les modalités et procédures pour le groupe de contact, et les délégués ont fourni des commentaires et proposé des modifications. Le président Blanco a indiqué qu'un texte révisé sur la base de cette discussion sera disponible samedi. Le groupe se réunira pour des consultations informelles lundi, et pour une dernière rencontre du groupe de contact mercredi.

FONDS POUR L'ADAPTATION (CdP/RdP): Un groupe de contact, suivi par des consultations informelles, s'est réuni jeudi pour l'examen du rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation (CFA) (FCCC/KP/CMP/2011/6) et l'examen du Fonds pour l'adaptation. La présidente du CFA, Ana Fornells de Frutos (Espagne) a présenté les termes de référence pour le rapport, et un aperçu de la manière dont l'évaluation des performances a été menée. Elle a souligné que les ateliers régionaux organisés récemment au Sénégal et au Panama ont été jugés "très productifs". Le Secrétariat de la CCNUCC a indiqué que deux autres ateliers sont prévus en 2012, l'un en Asie et l'autre dans le Pacifique. Les Parties se sont ensuite penchées sur le récent rapport d'un consultant sur l'Examen du rendement du secrétariat et du fonds fiduciaire, et ont exprimé des préoccupations concernant le faible prix des URCE et les conséquences sur les activités du CFA. À propos de l'examen du Fonds pour l'adaptation, un pays a appelé à une plus grande indépendance du Secrétariat du CFA. Un projet de texte des coprésidents sur le rapport du Conseil sera élaboré d'ici samedi, et les discussions sur l'examen reprendront samedi.

MDP (CdP/RdP): Au cours du groupe de contact, la co-présidente Caroline Fuentes Castellanos (Mexique) a résumé les positions exprimées mercredi lors de la plénière de la CdP/RdP. Les Parties ont ensuite formulé des observations supplémentaires, en réitérant plusieurs de leurs positions-clés. Un projet de texte s'inspirant des interventions des Parties lors de la plénière et du groupe de contact, a été mis à disposition jeudi soir, en même temps que les recommandations du Conseil d'administration.

CONFORMITÉ (CdP/RdP): Ce groupe de contact a examiné les points de l'ordre du jour portant sur le rapport du Comité de conformité (Point 9a de l'Ordre du jour) et sur le recours de la Croatie contre une décision finale de la branche du Comité chargée de l'application, relative à l'exécution de la décision 7/CP.0.12 (niveau d'émissions pour l'année de référence de la Croatie).

S'agissant du rapport du Comité de conformité, l'UE a soutenu l'élargissement de l'éligibilité au financement des frais de déplacement et de participation aux réunions du Comité à tous les membres et membres suppléants, à condition que ce financement s'inscrive dans le budget courant. La BOLIVIE a fait savoir qu'elle poursuit la finalisation de sa position sur les questions relatives aux privilèges et immunités. Les Parties ont convenu de produire un projet de texte qui reflète ces préoccupations.

À propos du recours de la Croatie, les Parties ont convenu que la CdP/RdP prenne note que la Croatie a retiré son appel.

PLANS NATIONAUX D'ADAPTATION (SBI): Un nouveau projet de texte a été diffusé jeudi soir, pour examen dans le groupe informel de vendredi.

BILAN DE L'AWG-LCA : Dans un groupe de contact, jeudi matin, les co-moderateurs des différents groupes informels ont présenté leurs rapports sur les progrès accomplis. Ces rapports comprennent les rapports des groupes sur l'examen, la vision commune, l'atténuation par les pays développés, l'atténuation par les pays en développement, l'adaptation, les approches fondées sur le marché et celles non-fondées sur le marché, le financement, la technologie et le renforcement des capacités. En outre, Robert Owen-Jones, président du SBI et Richard Muyungi, président du SBSTA, ont parlé des travaux entrepris sous leurs auspices et qui sont liés au travail de l'AWG-LCA.

Le président de l'AWG-LCA, Daniel Reifsnnyder, a fait savoir qu'il préparera pour samedi, un document de fusion du projet de texte produit par les groupes informels. Ce document présentera un «instantané» intermédiaire qui donne un bref aperçu du résultat global de l'AWG-LCA visant à identifier les lacunes, le manque d'équilibre et les domaines nécessitant une rationalisation et un renforcement. Il a déclaré qu'au cours de la réunion plénière le lundi, les parties auront la possibilité d'exprimer leurs opinions sur le document en vue de l'améliorer.

OPTIONS JURIDIQUES (AWG-LCA): Au cours des consultations informelles tenues le jeudi matin, les délégués ont échangé des vues sur la base de la liste des éléments recueillis lors des discussions précédentes sur «ce que nous voulons réaliser». Cette liste inclut entre autres, les expressions suivantes: renforcement de la mise en œuvre de la Convention ; conformément à ses principes et dispositions; ambition qui permet d'atteindre l'objectif ultime de la Convention et la cible de 2°C; multilatéral; fondé sur des règles ; certitude/confiance ; équité ; intégrité environnementale ; flexible ; et un cadre de facilitation, non-punitif.

Le VENEZUELA a déclaré que l'absence d'une deuxième période d'engagement sous le Protocole de Kyoto peut être considérée comme une «faute» en vertu des obligations juridiques internationales. Elle a suggéré d'ajouter du texte sur «l'exception de non-exécution» et a indiqué qu'elle présentera à la prochaine réunion le vendredi, un texte clarifiant cette option.

Le délégué de la Grenade, au nom de l'AOSIS, a déclaré qu'il soutient l'adoption d'une deuxième période d'engagement sous le Protocole de Kyoto et d'un cadre juridiquement contraignant. Il a indiqué que la forme juridique et le niveau d'ambition se renforcent mutuellement, et qu'il soumettra une proposition. L'INDE a déclaré: «ceux qui ne tirent pas de leçons du passé

sont condamnés à répéter les mêmes erreurs», et a exhorté les Parties à se concentrer sur la mise en œuvre de la Convention plutôt que de la réécrire ou de la réinterpréter.

Faisant référence à la liste du président, le délégué de la Bolivie a déclaré qu'il ne fait pas "confiance" aux engagements volontaires, et s'est dit favorable à la mise en œuvre d'engagements clairs sous le Protocole de Kyoto. Avec Trinité et Tobago, il s'est opposé à un «cadre de facilitation et non-punitif», affirmant que cela entraverait la mise en œuvre. L'ARABIE SAOUDITE a déclaré que la forme devrait suivre le contenu et s'est opposée à toute discussion détaillée sur les propositions. Le délégué de la Gambie, au nom des PMA, s'est dit favorable à un accord juridiquement contraignant englobant le PAB, sous réserve de l'adoption d'une deuxième période d'engagement pouvant être ratifiée. Il a ajouté qu'il soumettra une proposition à cet effet.

Le représentant de l'UE a soutenu un traité multilatéral juridiquement contraignant et fondé sur des règles. Il a déclaré que des preuves empiriques montrent que les traités sont supérieurs aux engagements volontaires en termes de garantie de la conformité, et a souligné qu'ils inspirent la confiance dont les gouvernements et les marchés ont besoin pour agir.

L'Australie a appuyé un nouvel instrument juridiquement contraignant, avec des obligations spécifiques pour un grand nombre de Parties, tandis que PALAU a appelé à un nouveau protocole. TUVVALU s'est dit favorable à la mise en œuvre rapide d'un résultat juridiquement contraignant. Il a également souligné l'importance de tenir compte des connaissances scientifiques éprouvées et du Cinquième rapport d'évaluation du GIEC. Le délégué des PHILIPPINES a déclaré que les éléments de la liste de synthèse figurent déjà dans la Convention et que renégocier la Convention équivaldrait à ouvrir une «boîte de Pandore».

Le Japon a appuyé un nouvel et unique instrument juridiquement contraignant auquel participeraient toutes les grandes économies.

Le représentant des Etats-Unis a soutenu un accord juridiquement contraignant incluant les engagements de toutes les grandes économies. Il a suggéré que le lieu n'est pas indiqué pour débattre du mandat d'un processus pour un régime post-2020, et a ajouté que la notion de responsabilités communes, mais différenciées est un concept dont «l'applicabilité est en évolution».

Le représentant des ÎLES MARSHALL a suggéré de tenir compte des convergences et, avec la Colombie, a proposé de démarrer l'élaboration d'un texte de décision. Il a demandé de reconnaître que le Protocole de Kyoto seul ne peut pas contribuer à la réalisation de l'objectif ultime de la Convention. La GRENADINE a noté que certaines Parties ont une «vision de 2012», et non pas une vision de 2020, et a appuyé la prise en compte de la survie des plus vulnérables, et de l'impact sur ces derniers. La CHINE a déclaré que le mandat du groupe est de discuter de la forme juridique appropriée, telle que la possibilité d'un instrument juridiquement contraignant ou des décisions de la CdP, et non pas un examen de fond. Le Réseau Action Climat a appelé à l'adoption d'ici 2015, du mandat d'un instrument juridiquement contraignant, soulignant que «le monde ne peut pas se permettre une décennie morte dans le domaine du changement climatique».

FINANCEMENT (AWG-LCA): Le jeudi soir, les délégués se sont réunis dans un groupe informel pour donner leurs premières impressions sur les projets de textes révisés relatifs à la Commission permanente proposée du mécanisme financier de la Convention, et au financement à long terme. Ces textes avaient été distribués plus tôt dans la soirée. Les discussions se poursuivront.

REDD + (AWG-LCA): Dans le groupe informel de l'après-midi, le modérateur Tony La Viña (Philippines) a déclaré que le groupe devra se concentrer sur un texte qui reflète les éléments pertinents qui devront être intégrés dans le document de fusion de l'AWG-LCA. Bon nombre de Parties ont approuvé l'élaboration d'un document non-officiel contenant, entre autres: les éléments sur les liens entre les niveaux de référence des forêts et les niveaux de référence des émissions forestières, les garanties, le MRV et le financement ; le texte sur les marchés susceptibles de fournir le financement pour des actions basées sur les résultats ; et une demande au Secrétariat de fournir un document technique sur le financement. S'agissant d'une proposition que le document technique du Secrétariat soit renvoyé au SBSTA et que les discussions se poursuivent dans le cadre de cet organe, le BRÉSIL et l'INDE se sont opposés à une fusion des travaux de l'AWG-LCA et du SBSTA.

De nombreuses Parties ont souligné la nécessité de la flexibilité sur les sources de financement pour REDD+ et que chaque partie devra décider quelles sources utiliser. Attirant l'attention sur les multiples valeurs des forêts, la BOLIVIE a soutenu le développement de nouveaux mécanismes, considérant d'une part les forêts et les éléments non marchands, d'autre part les forêts et les systèmes vivants. Parmi les éléments clés à considérer dans un projet de texte, le Mexique, au nom du GIE, a souligné: une combinaison flexible de sources, incluant les marchés ; et assurer une répartition égale et la participation des acteurs concernés. Avec les PHILIPPINES, le GIE a également attiré l'attention sur les interconnexions avec les travaux en cours sur le FVC et sur la nécessité de renforcer ces liens. Un document non-officiel sera élaboré.

MESURES DE RIPOSTE (SBI/SBSTA): Dans la matinée, les Parties se sont réunies dans un groupe de contact pour examiner le «Rapport sur l'événement spécial organisé dans le cadre du forum sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte» (FCCC/SB/2011 / INF.5). Le rapport décrit l'objectif de l'événement, les procédures et les principales questions soulevées. Dans l'après-midi, les délégués se sont réunis pour un forum conjoint SBI/SBSTA sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte, où plusieurs parties et organisations ont présenté des exposés. Le groupe de contact se réunira à nouveau vendredi pour élaborer un projet de texte sur le résultat.

PERTES ET DOMMAGES (SBI): Le modérateur Robert Owen-Jones a appelé à des commentaires sur le projet de texte. Plusieurs intervenants ont accueilli favorablement le texte comme une bonne base pour les discussions. Les États-Unis, l'UE et les PMA ont également suggéré que le texte sur les domaines thématiques soit plus élaboré. Pour ce qui est de la forme du résultat, le représentant des Îles Cook, au nom de l'AOSIS, a préféré une décision de la CdP aux conclusions du SBI. L'UE a suggéré de se concentrer d'abord sur le contenu, et ensuite, sur la nature du résultat. Le modérateur Owen-Jones a appelé à des commentaires écrits et a indiqué que le texte sera révisé à la lumière de ces contributions.

DANS LES COULISSES

Certains délégués ont noté un tempo plus rapide jeudi, alors que quelques groupes examinaient les commentaires en vue de la rédaction du nouveau texte, et que d'autres procédaient à la finalisation et à la rationalisation du texte transmis de Panama. Avec plus de cinquante points à examiner, de nombreux délégués avaient du mal à suivre les douzaines de groupes de contact et de réunions informelles. Alors que les négociateurs avaient été invités à apprêter tous leurs textes pour samedi, un vétéran inquiet a déclaré : « il est difficile pour nous de faire la différence entre la forêt et les arbres en si peu de temps ».

Sur la question des forêts, les négociations semblaient évoluer de manière positive dans les deux voies, et les délégués ont entamé la rationalisation ou la rédaction du texte. Le groupe du SBSTA sur REDD+ a accueilli favorablement un document non-officiel qui a facilité les progrès sur le mandat des Accords de Cancun. Certains délégués ont d'ailleurs suggéré avec enthousiasme de poursuivre avec les questions dont l'examen avait été renvoyé à la CdP 18.

Pendant ce temps, dans une autre consultation informelle (ou «Indaba») de la pause-déjeuner, organisée par la Présidence de la CdP, les délégués ont été invités à aller au-delà de leurs positions fixes et à avoir des pensées créatives sur un cadre plus grand. Des observateurs ont relevé que plusieurs pays ont relevé le défi et ont commencé à évoquer des options pour un ensemble de décisions transversales. Cependant, à quatre jours seulement de l'arrivée des ministres, plusieurs participants ont souligné que les différences philosophiques restent évidentes sur la deuxième période d'engagement et sur le niveau d'ambition et la forme et/ou le fond d'un système basé sur des règles. Avec les principales parties qui adoptent des positions tranchées intransigeantes, «nous sommes résolument en train de marcher dans un champ de mines», a déclaré un négociateur. «Il y a un accord à conclure, mais les détails de ce qui sera un résultat de Durban ne sont pas tout à fait clairs», a commenté un autre.

LES FAITS MARQUANTS DE DURBAN : VENDREDI 2 DÉCEMBRE 2011

Les délégués se sont réunis dans le cadre des groupes de contact et des consultations informelles sur un vaste éventail de points à l'ordre du jour de la CdP, de la CdP/RdP, de l'AWG-LCA, de l'AWG-KP, du SBI et du SBSTA. Les négociations se sont poursuivies tout au long de la journée jusque dans la nuit sur les projets de texte qui devront former la base des résultats de Durban

GROUPES DE CONTACT ET CONSULTATIONS INFORMELLES

FONDS VERT POUR LE CLIMAT (CdP): La présidente de la CdP Nkoana-Mashabane, a invité les parties à se pencher sur le rapport du Comité de transition et à échanger les points de vue sur la manière de faire avancer les travaux du Comité en se concentrant sur les solutions. Le NICARAGUA, avec la BOLIVIE, l'ÉQUATEUR et le VENEZUELA, a déclaré que le Fonds devra avoir une personnalité juridique pleine et une capacité légale. La COLOMBIE, s'exprimant également au nom du Chili et du Costa Rica, a déclaré que la personnalité juridique internationale est suffisamment élaborée dans l'instrument de gouvernance. Le NICARAGUA a déclaré que le FVC devra rendre compte à la CdP «en termes réel et opérationnel». La BOLIVIE a appelé à une procédure d'appel d'offres ouverte pour la sélection du fiduciaire.

L'Australie a déclaré qu'elle pourrait accepter l'instrument de gouvernance dans le cadre d'un ensemble équilibré et a observé que cet instrument prévoit de nombreuses facilités novatrices et ambitieuses telles que l'accès direct et une structure du secteur privé. Elle a appelé à statuer sur les prochaines étapes, notamment: établir le Conseil d'administration; déterminer la date et le lieu de la première réunion du Conseil; et élaborer un processus de mise en place d'un secrétariat provisoire pour le Conseil.

Le représentant de la Barbade, au nom de l'AOSIS, a déclaré que la décision de la CdP devra se concentrer sur les paramètres et le calendrier pour la période post-Durban, y compris les nominations et la composition du Conseil. Il a ajouté que la sélection du pays d'accueil est une priorité.

Le représentant des États-Unis a déclaré que l'instrument de gouvernance devra être approuvé à Durban. Il a également proposé de lever les restrictions sur les sources de financement du Fonds. Quant au secrétariat intérimaire, il a indiqué qu'il n'est pas crédible de confier cette fonction à un secrétariat technique qui manque d'expertise en matière de gestion financière.

À propos du financement à long terme, le NICARAGUA a déclaré qu'il n'existe aucune feuille de route concrète pour la mobilisation des 100 milliards \$ US promis pour 2020, et exprimé la crainte que cette somme n'ait aucun lien avec le FVC. Les États-Unis ont déclaré que le FVC sera un canal de transition pour une partie des 100 milliards \$ US.

MDP (CdP/RdP): Les consultations ont démarré sur les projets de texte. L'Australie a soutenu le texte. L'ÉQUATEUR, appuyé par le VENEZUELA, la BOLIVIE et le BANGLADESH, a souhaité que le texte soit affiné pour préciser que le fonctionnement du MDP après la première période d'engagement dépendra des engagements pris par les parties dans une deuxième période d'engagement. Le groupe se réunira à nouveau lundi.

CONFORMITÉ (CdP/CdP/RdP): À propos de la conformité, les parties ont approuvé deux projets de décision pour les deux points de l'ordre du jour, qui seront transmis au CMP pour examen approfondi et adoption.

BILAN DE L'AWG-KP : Le président de l'AWG-KP, Adrian Macey a présenté aux délégués un compte rendu des discussions. Il a parlé d'une convergence de vues sur plusieurs questions clés, telles que l'utilisation des QERLO, la nécessité d'éviter un décalage entre les périodes d'engagement, et l'ambition. Pour le cas où un amendement du Protocole de Kyoto ratifié intégralement n'aura pas été réalisé d'ici la fin de la première période d'engagement, il a présenté différentes options, notamment: une exécution «provisoire»; un processus en deux étapes qui implique une décision et un ensemble d'amendements; un résultat sous forme de décision seulement; ou une déclaration unilatérale par certaines Parties. Toutefois, il a noté qu'il n'y a consensus sur aucun de ces points.

Le président Macey a également expliqué qu'il n'y a pas encore eu de «terrain d'entente» sur la part des fonds, les nouveaux mécanismes de marché, l'éligibilité des Parties qui ne prennent pas d'engagement pour une deuxième période, la complémentarité et le nucléaire dans le MDP.

Faisant rapport sur les discussions du sous-groupe sur les amendements/les chiffres, le co-moderateur Léon Charles a parlé du débat sur diverses questions, notamment les QELROS et la durée de la deuxième période d'engagement. Il a mentionné les signes possibles de progrès sur le report des UQA.

Pour ce qui est de l'UTCATF, le co-moderateur Peter Iversen (Danemark) a noté que, bien que de multiples parenthèses demeurent dans le texte, les options seront intégrées dans un document non-officiel.

Le Brésil, au nom du G-77/CHINE, a soutenu un amendement de l'Annexe B ratifiable dans son intégralité, avec tous les engagements présentés sous forme de QELRO en chiffres simples. Le groupe de contact se réunira à nouveau lundi.

RÉDUCTIONS DES ÉMISSIONS DE L'ANNEXE I (AWG-KP): Dans le sous-groupe sur les chiffres, les délégués ont examiné une présentation de l'UE relative au texte de négociation du président (FCCC/KP/AWG/2011/CRP.2/Rev.1). De nombreux pays ont exprimé leurs préoccupations concernant l'option sur le renforcement des objectifs de réduction qui n'était pas assez forte.

UTCATF (AWG-KP): Les délégués ont examiné un document non-officiel élaboré par les co-moderateurs et incluant les récentes observations des Parties. Le co-moderateur Rocha a invité les Parties à travailler sur la suppression des options. Une Partie a remis en question la participation des Parties

qui ont indiqué qu'elles ne seront pas impliquées dans une deuxième période d'engagement sous le Protocole de Kyoto, et a exprimé ses préoccupations concernant les Parties qui partent de l'hypothèse que les règles de l'UTCAT pourraient être « transférées » à l'AWG-LCA, soulignant la nature différente des engagements. Elle a déclaré que les règles de l'UTCAT dépendront des QERLO adoptés et s'est interrogée sur la manière d'aborder le fait que de nombreuses Parties ont fait savoir qu'elles ne sont pas prêtes à adopter des QERLO. Une autre Partie a déclaré que le « paquet » de l'UTCATF pourrait suffire assurément une intégrité environnementale suffisante. Les Parties ont poursuivi le travail sur le texte jusque tard dans la soirée.

ATTÉNUATION PAR LES PAYS DÉVELOPPÉS (AWG-LCA): Lors des consultations informelles de la soirée, les délégués ont reçu les versions révisées des documents non-officiels sur les rapports de l'IAR et les rapports biennaux. Les délégués ont échangé des points de vue sur la voie à suivre et ont convenu de poursuivre l'examen de ces questions samedi, afin de préparer les observations pour le document de fusion.

ATTÉNUATION PAR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT (AWG-LCA): Lors des consultations informelles de la soirée, les délégués ont reçu les versions révisées des documents non-officiels sur le Registre, les éléments des directives pour les rapports biennaux de mise à jour et l'ICA. Les délégués ont convenu de poursuivre l'examen de ces questions samedi.

FINANCEMENT (AWG-LCA): Les Parties ont examiné le texte révisé sur le financement à long terme, y compris un calendrier indicatif annexé des activités sur les sources de financement à long terme. Des propositions visant à simplifier le texte ont été formulées et plusieurs Parties ont émis une mise en garde contre le fait de revenir sur des points qui ont fait l'objet de consensus à Cancun. À propos de la capitalisation du FVC, certaines Parties ont souligné la nécessité de clarifier les promesses qui ont été faites concernant le financement à long terme. D'autres ont souligné que les questions relatives au FVC sont en cours d'examen dans un autre cadre. Les Parties ont également échangé des vues sur la possibilité d'organiser des ateliers sur les sources de financement à long terme. Un texte révisé, reflétant les contributions des Parties, sera élaboré.

APPROCHES SECTORIELLES (AWG-LCA): Les Parties ont examiné la note du facilitateur transmise de Panama, ainsi que plusieurs autres documents pertinents, dans le but d'élaborer un texte final.

Certains pays en développement ont insisté sur la nécessité d'élaborer d'abord le texte sur un cadre général avant de passer aux secteurs spécifiques. Pour ce qui est de l'agriculture, les Parties ont examiné la sécurité alimentaire, le commerce, et le développement économique et l'éradication de la pauvreté. Certains pays développés ont souligné la pertinence d'un programme de travail du SBSTA sur l'agriculture. Les Parties ont convenu d'examiner un texte consolidé sur les options pour le cadre général et l'agriculture.

S'agissant des combustibles de soute, des vues divergentes ont été exprimées, notamment sur: le champ d'application des mesures; les principes et les directives pour le travail de l'OACI et de l'OMI; l'ambition des mesures; et les instruments fondés sur le marché. Cependant, il y a eu un vaste consensus sur la définition d'un rôle pour l'OACI et l'OMI dans la réglementation des émissions de GES résultant de l'aviation internationale et du transport maritime, respectivement. Les discussions se sont poursuivies dans la soirée du vendredi.

REDD+ (SBSTA): Au cours des consultations informelles de la matinée, les délégués ont examiné paragraphe par paragraphe, un document non-officiel révisé. Certains pays en développement ont souligné la « nécessité » de reconnaître le besoin d'un soutien financier et technique adéquat et prévisible. Un autre pays en développement a déclaré que le soutien doit s'appliquer à tous les éléments de REDD+, et non pas au renforcement des capacités uniquement. Les délégués ont ensuite abordé le texte sur le système de fourniture de l'information sur les garanties et les niveaux de référence de forêt et/ou les niveaux de référence des émissions forestières. Les délégués ont poursuivi les négociations dans la soirée.

PERTES ET DOMMAGES (SBI): Le vendredi matin, le président Owen-Jones a distribué un nouveau projet de texte qui comprend une nouvelle annexe basée sur les propositions des États-Unis, de l'AOSIS et de l'Indonésie. Les Parties ont examiné le texte principal et fait des propositions sur la forme. Plusieurs

Parties ont accueilli le nouveau texte comme une bonne base pour la suite des travaux, mais ont mis en garde contre le fait d'être trop spécifique sur les secteurs.

Pour ce qui est de la forme du résultat, la représentante des États-Unis a déclaré qu'à ce stade, elle n'est pas convaincue qu'il devra être sous forme d'une décision de la CdP. La Bolivie, au nom du G-77/CHINE, s'est dit favorable à une décision de la CdP, car elle tracera la ligne droite vers un renforcement des résultats à la prochaine CdP.

Quant au texte sur les approches concernant les pertes et dommages, la NORVÈGE, appuyée par les ILES COOK, a déclaré que les événements à évolution lente devront être inclus, sans mentionner les spécificités sectorielles.

Dans l'après-midi, les délégués ont examiné une proposition de l'AOSIS sur un mécanisme international pour le traitement des pertes et dommages. Cette proposition a été appuyée par les PMA, le SICA et plusieurs organisations non-parties à l'Annexe I. Les États-Unis, soutenus par l'UE, l'Australie, le Canada, la Suisse, la Norvège et le Japon, ont déclaré qu'ils ne sont pas en position de travailler à l'établissement d'un mécanisme international et souhaiteraient considérer une série d'approches. La Suisse a déclaré qu'il faudra explorer les options avant de définir les objectifs pour la CdP 18. Le Kenya a souligné la nécessité de créer des liens avec le FVC. Les délégués examineront un projet de texte révisé samedi matin.

PLANS NATIONAUX D'ADAPTATION (SBI): Les délégués ont discuté et révisé le projet de texte tout au long de la journée, dans un groupe informel. Un certain nombre de pays ont fait des suggestions pour rationaliser davantage le texte. La Colombie a demandé l'élaboration d'un programme de travail pour élargir le processus des plans nationaux d'adaptation afin d'inclure d'autres pays en développement vulnérables. La Norvège s'y est opposée, soutenant que les plans nationaux d'adaptation ne devraient s'appliquer qu'aux PMA, tel que prescrit. Les États-Unis ont suggéré des sections sur: un cadre général des plans nationaux d'adaptation; un processus sur l'habilitation des PMA pour la formulation et la mise en œuvre de ces plans; et un appel aux autres pays en développement à utiliser les modalités de ces plans. S'agissant du financement, la Bolivie, au nom du G-77/CHINE, a demandé une section sur le financement intérimaire et à long terme. Le Bangladesh, au nom des PMA, a déclaré que le texte sur la fourniture du financement, la technologie et le renforcement des capacités doit être spécifique aux PMA. Les délégués ont également souligné que certains passages du texte sur le Comité pour l'adaptation ont été trop ambitieux, et que les discussions au sein du Comité sont encore en cours. Les débats se sont poursuivis dans la soirée.

DANS LES COULISSES

Après quelques longues journées de travail, les négociateurs ont signalé des progrès mitigés dans la nuit du vendredi. Les ordres du jour du SBSTA et du SBI semblaient évoluer assez bien sur certaines questions clés, tandis que le rythme semblait plus inégal sur le résultat global de l'AWG-KP et de l'AWG-LCA. Certains délégués ont exprimé leur frustration que certaines questions telles que le financement et la vision commune soient encore entachées de nombreuses « positions adoptées de longues date ». Une ONG expérimentée a noté que malgré de nombreuses questions non encore résolues, « certains négociateurs ne semblent pas se rendre compte que le temps presse ».

En même temps, certains observateurs estimaient que la définition des lignes de négociation devenait plus claire, alors que les positions des Parties ne semblaient pas encore s'assouplir. L'UE était censée présenter les options et mener des consultations avec les pays développés et les pays en développement sur les éléments possibles d'un résultat intégré.

Les délégués ont également parlé du rôle de la Présidence sud-africaine, qui a poursuivi les consultations informelles avec les délégués dans divers cadres, les poussant à aller plus loin. Certains ont salué les efforts menés par la Présidente de la CdP en faveur de la transparence, mais un négociateur au moins a suggéré que ce genre d'ouverture comporte des limites: « À un certain point, nous serons obligés de nous organiser en groupes de négociation restreints, si nous voulons réaliser ce résultat global. Le défi consistera à faire tout cela, tout en maintenant un certain niveau d'ouverture et de transparence », a-t-elle déclaré.

LES FAITS MARQUANTS DE DURBAN: SAMEDI 3 DÉCEMBRE 2011

Les séances plénières de clôture du SBI et du SBSTA ont débuté samedi après-midi pour se terminer dans la nuit. Les groupes de contact et les consultations informelles ont abordé un vaste éventail de points à l'ordre du jour de la CdP, de la CdP/RdP, de l'AWG-LCA et de l'AWG-KP, et les négociations se sont poursuivies tout au long de la journée.

SBSTA

ARTICLES 2.3 ET 3.14 DU PROTOCOLE (EFFETS DÉFAVORABLES): Les Parties ont adopté le projet de conclusions conjoint SBI/SBSTA (FCCC/SBSTA/2011/L.21).

RAPPORTS SUR LES DIRECTIVES POUR LES INVENTAIRES ANNUELS DES PARTIES VISÉES A L'ANNEXE I: Riitta Pipatti (Finlande) a rapporté que le travail n'a pas été achevé sur ce point. Le SBSTA a adopté un projet de conclusions (FCCC/SBSTA/2011/L.23) et a invité la CdP 17 à fournir des indications supplémentaires sur cette question.

MESURES DE RIPOSTE: Ce point conjoint SBI/SBSTA a été examiné dans les deux organes. Notant que les discussions sur ce point n'ont pas encore donné lieu à un accord, le SBSTA a décidé de soumettre la question à l'attention de la Présidente de la CdP à Durban, pour la suite de l'examen.

AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR DU SBSTA: Le SBSTA a adopté avec peu ou sans discussion, un projet de conclusions portant sur les points suivants de l'ordre du jour:

- transfert de technologie (FCCC/SBSTA/2011/L.22);
- combustible utilisé pour l'aviation internationale et le transport maritime (FCCC/SBSTA/2011/L.19);
- capture et séquestration du carbone en tant qu'activités de projet du MDP (FCCC/SBSTA/2011/L.24);
- questions de boisement/reboisement relevant du MDP ((FCCC/SBSTA/2011/L.19); et
- normes de matérialité sous le MDP (FCCC/SBSTA/2011/L.18).

Le SBSTA a également adopté un projet de conclusions et un projet de décision de la CdP sur les points suivants:

- programme de travail de Nairobi (FCCC/SBSTA/2011/L.26 et Add.1);
- recherche et observation systématique (FCCC/SBSTA/2011/L.27 et Add.1), et
- questions méthodologiques liées à REDD+ (FCCC/SBSTA/2011/L.25 et Add.1).

Sur REDD+, le GROUPE AFRICAIN, l'AUSTRALIE et d'autres se sont félicités des progrès.

En ce qui concerne le point de l'ordre du jour sur les questions méthodologiques relatives aux HCFC-22 et HFC-23, les Parties ont convenu de reprendre leurs discussions à la SBSTA 36.

CLÔTURE DE LA SESSION: La SBSTA 35 a adopté son rapport (FCCC/SBSTA/2011/L.17).

L'Argentine, au nom du G-77/CHINE, a salué les résultats sur plusieurs points de l'ordre du jour, notamment le Programme de travail de Nairobi et la recherche, et sur l'observation systématique. Elle a exprimé sa déception face à l'absence d'accord sur un projet de décision sur les mesures de riposte.

L'UE a salué les progrès réalisés sur le Programme de travail de Nairobi et le transfert de technologie, et a souligné le dialogue sur la recherche et la capture et séquestration du carbone (CSC) dans le MDP comme domaines pour les travaux ultérieurs.

La République démocratique du Congo, au nom du GROUPE AFRICAIN, a souligné l'adaptation et les mesures de riposte comme questions clés.

La Grenade, au nom de l'AOSIS, a déclaré que les efforts visant à atténuer les changements climatiques doivent être conformes aux normes les plus élevées d'intégrité environnementale et que les Parties visées à l'Annexe I doivent faire rapport sur tous les gaz ayant un potentiel de réchauffement planétaire élevé.

Le président du SBSTA, Richard Muyungi, a remercié les participants et a déclaré le SBSTA
35 close à 23h23

SBI

CONFORMITÉ: À propos de l'amendement du Protocole en ce qui a trait aux procédures et aux mécanismes relatifs à la conformité, les Parties ont convenu de reprendre les discussions à la SBI 36.

ARTICLES 2.3 ET 3.14 DU PROTOCOLE (EFFETS DÉFAVORABLES): Les Parties ont adopté un projet de conclusions conjoint SBI/SBSTA (FCCC/SBI/2011/L.29). Observant que ces points à l'ordre du jour ont été examinés par le SBI et le SBSTA pendant plusieurs années, l'ARABIE SAOUDITE a exprimé sa déception que les discussions soient encore au niveau des procédures et que l'examen des questions de fond ne soit pas encore amorcé. Il a exprimé l'espoir qu'il y aura plus de progrès à la prochaine session.

RECOURS CONTRE LES DÉCISIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DU MDP : Kunihiko Shimada (Japon), qui a co-présidé les discussions sur cette question, a noté des progrès sur la forme et sur certaines caractéristiques possibles de l'organe d'appel. Cependant, il a rapporté que les parties ne sont pas parvenues à un accord sur le mandat d'établir le processus d'appel. Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2011/L.30), en prenant note du projet de texte révisé des coprésidents et en acceptant de reprendre les discussions à la SBI 36.

PROGRÈS SUR LA DÉCISION 1/CP.10 (PROGRAMME DE TRAVAIL DE BUENOS AIRES SUR L'ADAPTATION ET LES MESURES DE RIPOSTE): S'agissant du projet de conclusions (FCCC/SBI/2011/L.25), la Gambie, au nom des PMA, a demandé d'ajouter un passage dans une section sur les PMA. L'ARABIE SAOUDITE et le VENEZUELA ont exprimé des inquiétudes concernant le texte. Les Parties ont convenu de tenir de nouvelles discussions informelles samedi soir. Cependant, ces dernières n'ont pas donné lieu à un accord et les parties ont décidé de revenir sur la question à la SBI 36.

PLANS NATIONAUX D'ADAPTATION: Le président Owen-Jones a parlé des progrès vers un accord et a demandé aux parties de se pencher sur le projet de conclusions (FCCC/SBI/2011/L.36). Notant que l'ensemble du texte restera entre crochets, il a suggéré de porter la question à l'attention de la Présidente de la CdP. Les Parties ont approuvé cette approche.

PERTES ET DOMMAGES: Le SBI a adopté le projet de conclusions et une décision de la CdP (FCCC/SBI/2011/L.35 & Add.1). Le président Owen-Jones a félicité les Parties pour ce résultat positif.

COMMUNICATIONS DES PARTIES NON-VISÉES À L'ANNEXE I: Les Parties ont adopté les conclusions (FCCC/SBI/2011/L.31) et un projet de décision de la CdP (FCCC/SBI/2011/L.31, Add.1) sur les travaux du Groupe consultatif

d'experts. Les Parties ont également adopté les conclusions du SBI sur la poursuite de la mise en œuvre de l'Article 12.5 de la Convention (FCCC/SBI/2011/L.32) et la fourniture d'un appui financier et technique (FCCC/SBI/2011/L.33).

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS: Sur le renforcement des capacités en vertu de la Convention, le SBI a adopté les conclusions et un projet de décision de la CdP (FCCC/SBI/2011/L.37 & Add.1).

S'agissant du renforcement des capacités en vertu du Protocole, le SBI a adopté les conclusions et un projet de décision de la CdP/RdP (FCCC/SBI/2011/L.38 & Add.1).

MESURES DE RIPOSTE: Constatant que les discussions sur ce point n'avaient pas encore donné lieu à un accord, le SBI a accepté la suggestion du président Owen-Jones de porter cette question à l'attention de la Présidente de la CdP en vue de la poursuite des travaux à Durban.

AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR DU SBI: Le SBI a adopté avec peu ou sans discussion, le projet de conclusions sur les points suivants de l'ordre du jour :

- transfert de technologie (FCCC/SBI/2011/L.34);
- mise en œuvre de l'accord de siège (FCCC/SBI/2011/L.28);
- journal des transactions internationales (FCCC/SBI/2011/L.23);
- PMA (FCCC/SBI/2011/L.23) ; et
- compilation annuelle et rapport comptable pour 2011 des Parties visées à l'Annexe B en vertu du Protocole (FCCC/SBI/2011/L.26).

Concernant l'exécution du budget 2010 et la poursuite de l'examen du Secrétariat, le SBI a adopté un projet de conclusions et un projet de décisions de la CdP et de la CdP/RdP (FCCC/SBI/2011/L.27, Add.1 & 2).

Sur le mécanisme financier, le SBI a adopté un projet de conclusions et un projet de décision de la CdP sur le rapport du FEM (FCCC/SBI/2011/L.41 & Add.1). À propos du soutien aux Fonds pour les PMA, le SBI a adopté un projet de conclusions et un projet de décision de la CdP (FCCC/SBI/2001/L.40 & Add.1).

L'examen du point de l'ordre du jour sur les communications de l'Annexe I n'a pas été achevé, y compris sur les sous-points traitant des cinquièmes communications nationales, ainsi que la poursuite de la mise en œuvre de l'Article 12.5 de la Convention. La question sera donc inscrite à l'ordre du jour de la SBI 36.

DÉCLARATIONS DES OBSERVATEURS: Les BINGO ont proposé d'envisager d'autres voies pour la transmission des opinions des organisations observatrices. Le Réseau Action Climat a déclaré que la CdP 18 devra explorer un éventail d'approches pour le traitement des pertes et dommages, y compris un mécanisme. L'INSTITUT POUR LA POLITIQUE AGRICOLE ET COMMERCIALE a déclaré que le programme de travail sur les pertes et dommages doit examiner activement

l'agriculture et la sécurité alimentaire. Le mouvement des JEUNES a exhorté le FEM à fournir davantage de fonds pour l'adaptation, et a déclaré que le mécanisme de la technologie doit être pleinement opérationnel en 2012.

CLÔTURE DE LA SESSION: Le SBI a adopté son rapport (FCCC/SBI/2011/L.24). Dans leurs remarques de clôture, les délégués ont salué la décision sur les pertes et dommages. L'Argentine, au nom du G-77/CHINE, s'est dit préoccupée par l'absence de contributions volontaires au Fonds pour l'adaptation, et a souligné que les plans nationaux d'adaptation doivent être un processus viable et axé sur la mise en œuvre. L'UE a relevé un résultat positif sur le budget. Elle a déclaré que les discussions sur les mesures de riposte doivent être rationalisées et porter, non seulement sur les impacts économiques et sociaux, mais aussi sur les opportunités et les avantages des politiques climatiques. Le Burkina Faso, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a appelé à des conclusions sur les plans nationaux d'adaptation afin d'assurer le lancement du processus dès que possible. Le Salvador, au nom du SICA, a appelé à des contributions directes au Fonds pour l'adaptation de la part de tous les mécanismes de flexibilité.

La Gambie, au nom des PMA, a exprimé sa déception que le travail sur les plans nationaux d'adaptation n'ait pas progressé autant que prévu. Le délégué des PHILIPPINES a déclaré que les plans nationaux d'adaptation devront être étendus à d'autres pays en développement vulnérables.

Les délégués ont également remercié Robert Owen-Jones pour la réussite de son mandat à la présidence du SBI.

Owen-Jones, le président du SBI, a remercié les participants et déclaré la SBI 35 close à 00h22.

GROUPE DE CONTACT ET CONSULTATIONS INFORMELLES

FONDS VERT POUR LE CLIMAT (CDP): La Présidente de la CdP, Nkoana-Mashabane, a présidé des consultations informelles ouvertes à tous, et a appelé les Parties à présenter non pas uniquement les préoccupations, mais aussi les solutions.

Le JAPON a parlé des craintes concernant la personnalité juridique du Fonds, et de l'ambiguïté de la relation entre le Fonds et la Convention, mais a déclaré que le Conseil nouvellement créé pourra répondre à ces préoccupations.

L'ÉGYPTE, L'INDE, la NAMIBIE et les PMA ont déclaré que le Fonds devra avoir une pleine personnalité juridique pour assurer un accès direct. Avec le KENYA, l'ARABIE SAOUDITE et le SOUDAN, ils ont également souligné l'importance d'assurer la responsabilité du FVC devant la CdP.

FIDJI a déclaré que le FVC est nécessaire dans l'immédiat et a appelé à la complémentarité avec d'autres instruments et institutions de financement. Le NIGERIA, la TANZANIE et la ZAMBIE ont mis en garde contre la dépendance excessive sur le secteur privé.

Le représentant de l'UE a pris acte des préoccupations, mais s'est dit confiant que la CdP sera en mesure de réaliser un accord sur un projet d'instrument, et que les parties doivent se concentrer sur les arrangements intérimaires pour faire démarrer le processus. Il a souligné que le Conseil devra entamer son travail dès que possible.

Le NIGERIA a parlé d'un «déséquilibre stratégique» dans les négociations, avec les discussions sur l'atténuation qui interviennent longtemps avant celles sur l'adaptation. La Suisse a déclaré que les économies en transition devront avoir accès au Fonds.

CONSEIL DU FONDS POUR L'ADAPTATION (CdP/RdP): Les Parties ont examiné le texte d'un projet de décision sur le rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation et ont convenu de soumettre leurs dernières observations au plus tard lundi. À propos de l'examen, les Parties ont convenu de transmettre l'analyse du rendement et les observations pertinentes au Conseil du Fonds pour l'adaptation pour examen. Une compilation de ces observations sera transmise à la SBI 36 pour l'élaboration des conclusions, en vue de leur adoption à la CdP/RdP 8.

BILAN DE L'AWG-LCA: Le samedi matin, le président de l'AWG-LCA, Daniel Reifsnyder, a présenté un document de fusion des projets de textes en vue de la préparation d'un résultat global et équilibré qui sera présenté à la CdP 17 (FCCC/AWGLCA/2011/CRP.37 et Add.1). Il a déclaré que le document contient le projet de texte résultant des travaux des groupes informels et vise à fournir un «instantané» aux Parties afin de leur permettre d'identifier les lacunes et les possibilités de rationalisation. Il a expliqué que les informations sur les aspects techniques, notamment sur les rapports biennaux, les rapports biennaux de mise à jour, l'IAR et l'ICA, ont également été incluses dans une annexe.

Sur la vision commune, le président Reifsnyder a noté l'absence de progrès significatifs. Pour ce qui est de l'atténuation par les pays développés, il a déclaré que le texte reflète les progrès réalisés sur les rapports biennaux et l'ICA, et que le texte de fusion contient des projets de décisions qui reflètent «un stade assez avancé des questions». Quant à l'atténuation par les pays en développement, il a déclaré que le texte reflète les progrès accomplis sur les rapports biennaux de mise à jour et l'ICA. Sur le financement de REDD+, il a parlé d'une «avancée significative et très utile».

Au sujet des approches sectorielles, le président Reifsnyder a déclaré que l'on s'attend à ce que les Parties poursuivent le travail sur la rationalisation du texte sur l'aviation internationale et le transport maritime.

À propos des mesures de riposte, il a déclaré qu'aucun texte de compromis n'a été réalisé et que six propositions des Parties ont été présentées. Sur les options juridiques, il a déclaré que

les options examinées par les Parties ont été incluses dans un texte élaboré sous la responsabilité du modérateur, et que par conséquent, il n'est pas considéré comme un texte de négociation.

La BOLIVIE a exprimé des préoccupations concernant le maintien des marchés pour les parties qui n'adoptent pas d'objectifs sous une deuxième période d'engagement. Il a souligné la nécessité de débattre des droits de propriété intellectuelle dans le cadre du Comité de la technologie.

Les États-Unis ont déclaré que le texte sur le Chapitre 2a et 2b (mesures d'atténuation appropriées au niveau national ou mesures par les pays développés et les pays développement) doit refléter les points de vue des parties. Suggérant que le texte constitue un bon départ, l'ARABIE SAOUDITE a appelé à la poursuite des travaux dans un processus impulsé par les Parties, et à des progrès sur les mesures de riposte, comme un des principaux éléments du Plan d'action de Bali (PAB) et faisant partie d'un ensemble complet. L'ÉQUATEUR a proposé de diviser le texte en plusieurs décisions de la CdP portant chacune sur un des piliers du PAB.

RÉDUCTIONS D'ÉMISSIONS DE L'ANNEXE I

(AWG-KP): Dans le sous-groupe sur les chiffres, un pays en développement a soumis un projet de texte sur le surplus et le report des UQA, qui a été examiné par les délégués. Les co-modérateurs ont ensuite distribué un tableau présentant un aperçu des options possibles, que les délégués ont également examiné.

UTCATF (AWG-KP): Au cours des consultations informelles de l'après-midi, les délégués ont examiné un document non-officiel révisé par les co-modérateurs. S'agissant des définitions, une Partie a présenté sa proposition sur une définition des forêts, notant que cette définition introduira une vision globale des forêts comme systèmes de vie ayant de fonctions multiples. Une Partie a souligné que changer la définition des forêts pour une deuxième période d'engagement pourrait entraîner des difficultés dans la mise en œuvre et la comptabilité. Un groupe de pays a présenté sa proposition de base de référence révisée pour la comptabilité en matière de gestion forestière. Les Parties poursuivront le travail sur le texte jusqu'à lundi et tous les ajouts seront intégrés dans une nouvelle version révisée du document non-officiel.

DANS LES COULISSES

Lors d'une réflexion sur la première semaine à Durban, certains délégués ont souligné une ambiance moins frénétique que celle de la CdP de Copenhague qui était survoltée, ou celle plus positive, mais «logiquement-critiquée, de la CdP de Cancun. Cela dit, l'on a noté une certaine excitation à Durban le samedi, avec des milliers de manifestants qui ont organisé une marche à l'extérieur, tandis qu'à l'intérieur, les délégués

travaillaient fébrilement sur une multitude de textes. Les plénières du SBI et du SBSTA se sont réunies et ont clos leurs travaux, en dépit de plusieurs questions transmises à la CdP.

Avec un texte de l'AWG-LCA de plus de 130 pages à examiner et à réviser, les négociateurs ont quitté le centre de conférences tard samedi soir, avec beaucoup de devoirs pour dimanche et lundi matin. D'importantes sections du texte ont été discutées depuis Panama. Toutefois, les négociateurs devront travailler davantage sur, entre autres, le niveau des objectifs, les mécanismes de marché et le financement à long terme, s'ils veulent aboutir à un «résultat équilibré et équitable impulsé par les Parties». Sous l'AWG-KP, trois options sur la forme et la durée d'une deuxième période d'engagement de Kyoto se sont démarquées, mais les participants ont souligné qu'aucun consensus n'a encore été atteint.

Comme prévu, la Présidence de la CdP a discrètement déplacé les sessions d'«Indaba» entre les Parties derrière les portes closes, afin d'encourager des discussions franches. Certaines délégations ont laissé entendre que «des changements subtils» pourraient être sentis et que, au lieu de se limiter à faire des demandes, les Parties ont commencé à rechercher «des assurances mutuelles» pour que les écarts entre eux puissent être comblés. La dynamique au sein du groupe de BASIC n'était toujours pas claire pour certains, tout comme fut la réponse plus large à la proposition de l'UE sur la manière dont un ensemble global pourrait émerger et sur son désir d'un calendrier pour la conclusion d'un accord plus large.

Pendant que les participants débattaient de la manière dont un ensemble pourrait prendre forme, bon nombre ont noté que l'avenir du Protocole de Kyoto et de ses mécanismes sont au cœur de la question, avec l'opérationnalisation du Fonds vert pour le climat et les autres éléments des Accords de Cancun. Une autre question majeure actuellement posée à Durban est de savoir si l'AWG-LCA achèvera ses travaux quatre ans après sa création. Beaucoup ont estimé qu'il peut avoir besoin de plus de temps.

La complexité de fusionner à Durban tous ces éléments en un résultat cohérent et acceptable alors que l'on n'a plus qu'une semaine, suscite des préoccupations chez bien des participants. «Nous voyons de bons progrès sur certaines questions techniques, mais les géopolitiques sont difficiles et il n'est tout simplement pas évident qu'un compromis est possible sur tous les points», a déclaré un délégué.

Lorsque les négociations reprendront lundi, il faudra un effort pour achever un accord sur une nouvelle série de questions et affiner les options pour les ministres lorsqu'ils entreront en scène mardi.

LES FAITS MARQUANTS DE DURBAN:

LUNDI, 5 DÉCEMBRE 2011

Le lundi dans la matinée, l'AWG-LCA s'est réuni en plénière pour examiner le document de fusion présenté par le président. Des groupes de contact et des consultations informelles ont eu lieu tout au long de la journée sur plusieurs questions, notamment le Comité exécutif de la technologie (CET), une proposition sur le vote, le MDP, le Fonds pour l'adaptation, l'UTCATF, le financement, les approches de marché, l'adaptation et la vision commune.

PLÉNIÈRE DE L'AWG-LCA

Lors de l'ouverture de la plénière, Reifsnnyder, le président de l'AWG-LCA, a présenté le «document de fusion», en soulignant que les délégués doivent décider de la manière d'aborder les questions sur lesquelles un accord est peu probable à Durban, et en mettant l'accent sur plusieurs options de procédure. Il a ajouté qu'un nouveau document de fusion sera publié mercredi.

L'Argentine, au nom du G-77/CHINE, a déclaré que le document de fusion ne reflète pas entièrement l'état des négociations dans les groupes informels, et ne doit par conséquent pas être utilisé comme base des négociations. Elle a également exprimé sa préoccupation à l'effet que le document ne contient qu'un titre sur les mesures de riposte, soulignant que la question doit être intégrée dans un résultat global de l'AWG-LCA.

La SUISSE a averti que certaines questions telles que le plafonnement des émissions mondiales, ne permettent pas un autre report et a déclaré qu'un nouveau processus doit être lancé pour la négociation d'un nouveau protocole global.

L'ÉQUATEUR a noté que le texte sur REDD+ est loin de refléter un résultat ambitieux, s'agissant notamment des modalités de financement des efforts de REDD+, tandis que la TURQUIE a souligné que chaque Partie doit «assumer sa part» de responsabilité dans la lutte contre les changements climatiques.

L'ARABIE SAOUDITE, appuyée par l'IRAK, a exprimé sa crainte que les mesures de riposte n'aient pas reçu autant d'attention que l'atténuation. L'AUSTRALIE a salué les progrès réalisés sur la technologie, l'adaptation, l'Examen et le Comité permanent.

Les BAHAMAS, au nom de l'AOSIS, ont souligné la nécessité d'un Examen de la cohérence de l'objectif mondial à long terme et se sont opposés aux efforts visant à étendre son champ d'application. La GRENADE a déclaré que l'Examen devra être intégré dans un ensemble de décisions politiques de haut niveau et non pas laissé aux oubliettes sous un organe subsidiaire, et a appelé à la mise sur pied d'un nouvel organisme chargé de l'entreprendre et de faire rapport directement à la CdP.

Sur l'atténuation, le représentant de l'UE a observé qu'il faudrait davantage des progrès sur le renforcement des objectifs de réduction, les règles comptables et la clarification des promesses. Il a appelé à un accord au début de cette semaine sur les rapports biennaux, les rapports biennaux de mise à jour et, avec le JAPON et l'AUSTRALIE, a exhorté à des progrès sur les questions relatives à la transparence, y compris l'IAR et l'ICA.

La COLOMBIE a déclaré qu'il est «embarrassant» de présenter le texte actuel sur l'atténuation par les pays développés comme un «consensus» et a souligné la nécessité de raccourcir le texte, de le rendre plus concret et plus ambitieux.

Le représentant de l'INDE a souligné l'importance de définir le champ d'application de l'Examen et d'en déterminer les modalités, car l'on «ne peut pas examiner le comment sans aborder le quoi». Il a appelé à plus de clarté sur le mandat du groupe informel sur la forme juridique et a déclaré que le FVC doit être opérationnalisé au cours de cette réunion.

Le délégué de la FÉDÉRATION DE RUSSIE a déclaré que le texte sur l'atténuation, l'adaptation et le MRV présente des problèmes pour sa délégation et que le texte actuel ne répond pas aux attentes des pays à économie en transition. Le PAKISTAN a déclaré que certaines Parties ne cherchent pas une solution sur le financement long terme et a appelé à la conclusion à Durban, des travaux sur le mandat concernant le Plan d'action de Bali.

Le délégué de la BOLIVIE a déclaré que le texte ne comporte pas un système pour la conformité, la surveillance et la comparabilité, qui permettrait de s'assurer que les pays développés réalisent leurs QERLO. Il s'est dit préoccupé par le faible niveau des objectifs, la tendance vers les mécanismes de marché, une flexibilité accrue et une diminution de la surveillance, la double-comptabilité, le lourd fardeau des rapports pour les pays en développement, «un fonds sans provisions» et l'absence générale d'équilibre dans le document.

La NOUVELLE-ZÉLANDE a exprimé son optimisme quant au programme de travail de l'agriculture sur l'atténuation et l'adaptation. Elle a déclaré qu'il est essentiel : de fournir des directives transparentes sur l'atténuation ; de clarifier les objectifs et les mesures concernant l'atténuation, les paramètres et les secteurs ; et d'assurer un résultat positif sur les approches de marché.

Le NIGÉRIA a exprimé sa préoccupation concernant l'absence d'équilibre dans le texte, et a souligné que ce texte ne doit pas être utilisé comme une base pour les négociations, mais plutôt comme un document de référence. La Gambie, au nom des PMA, a déclaré qu'il est nécessaire d'examiner la question de confier à l'AWG-LCA le mandat de poursuivre le travail sur la forme juridique.

Les États-Unis ont observé que le document de fusion constitue un pas en avant dans l'évolution des négociations, mais que certains passages sont trop longs, tandis que d'autres reflètent les désaccords nécessitant de nouvelles discussions.

Reifsnnyder, le président de l'AWG-LCA, a informé les Parties qu'un texte de fusion révisé sera publié mercredi. À propos de l'évolution du processus, il a indiqué que la Présidence de la CdP mène des discussions. Il s'est dit confiant que les travaux seront finalisés pendant les jours restant, mais a souligné la nécessité de préparer les décisions politiques qui devront être prises.

GROUPES DE CONTACT ET CONSULTATIONS INFORMELLES

FINANCEMENT (AWG-LCA): Au cours des consultations informelles de la matinée, les Parties ont discuté du projet de texte sur les fonctions du Comité permanent concernant

l'assistance à fournir à la CdP. Dans l'après-midi, les Parties ont examiné, paragraphe par paragraphe, la section sur le financement à long terme, et ont abordé les paragraphes opérationnels sur les options pour l'adéquation et la prévisibilité, et sur la continuité et l'additionnalité du financement. Les discussions se sont poursuivies tard dans la soirée.

APPROCHES FONDÉES SUR LE MARCHÉ ET APPROCHES NON-FONDÉES SUR LE MARCHÉ (AWG-LCA): Au cours de ce groupe informel, les Parties ont examiné deux projets de texte contenus dans la section E du document de fusion. Le modérateur a expliqué que dans l'option 1, il a cherché à refléter l'essentiel des positions des Parties, et dans l'option 2, il a inclus une compilation de 15 pages des points de vue exprimés par les Parties. Les Parties n'ont pas pu parvenir à un accord sur l'option qui devra servir de base pour la poursuite des travaux. Certains délégués ont exprimé leur préférence pour un examen en parallèle des deux options. Le groupe s'est réuni à nouveau dans la soirée dans une consultation informelle non-officielle pour poursuivre les discussions.

PROPOSITION SUR LE VOTE (CdP): Lors des consultations informelles de l'après-midi, les délégués ont examiné une proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier la Convention en ce qui a trait aux procédures de vote comme un dernier recours pour la prise des décisions lorsqu'un consensus n'est pas possible. Un important groupe de pays, notamment le COSTA RICA, la COLOMBIE, la GUYANE, le SURINAME et l'UE, s'est prononcé en faveur de cette proposition, en soutenant qu'elle améliorerait l'efficacité de la Convention. L'ARABIE SAOUDITE, la BOLIVIE et le VENEZUELA se sont opposés à toute modification à la règle du consensus.

UTCATF (AWG-KP): Au cours des consultations informelles de l'après-midi, une version révisée du document non-officiel du co-modérateur a été présentée. Le co-modérateur Rocha a mis en relief, entre autres: une nouvelle définition des perturbations naturelles et une version révisée de la définition des forêts; la comptabilité en matière de gestion forestière, la suppression des notes de bas de page, un texte en attente sous l'option pour les niveaux de référence et un texte révisé sous l'option pour les bases de référence; et un texte révisé sur le programme des produits ligneux et sur les perturbations naturelles. Les délégués ont convenu de se réunir à nouveau mardi, pour fournir des commentaires et autres contributions.

CET (CdP): Un projet de texte de décision révisé sur les modalités et procédures a été présenté, et les délégués ont fourni des commentaires et suggéré des modifications. Les Parties ont centré les discussions sur les questions non résolues contenues dans le paragraphe sur le calendrier pour l'élaboration ou la conclusion des modalités pour le CET et ses liens avec d'autres institutions, et ont convenu de travailler sur un nouveau texte au sein d'un groupe de rédaction restreint.

CONSEIL DU FONDS POUR L'ADAPTATION (CMP): Les Parties ont se sont penchées sur deux projets de textes de décision révisés portant sur le Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation, et sur l'examen du Fonds pour l'adaptation. Les Parties ont convenu de fournir des suggestions textuelles pour permettre de conclure la discussion sur la question avant la prochaine réunion.

MDP (CMP): Les délégués ont examiné un projet de décision sur le point 7 de l'ordre du jour (MDP) lors de deux consultations informelles. Dans l'après midi, les co-présidents ont présenté un texte révisé. Certains pays ont cherché à lier spécifiquement la participation au MDP après 2012, à l'acceptation d'une cible dans le cadre du Protocole de Kyoto. D'autres pays ont estimé que ces questions sont mieux traitées dans le cadre de l'AWG-KP. Les Parties se réuniront à nouveau mardi pour terminer l'examen du texte.

ADAPTATION (LCA): Lors d'une réunion de l'après-midi de ce groupe informel, un certain nombre de délégués ont souligné que les progrès dans d'autres domaines liés à l'adaptation ont permis de fournir plus de clarté sur le travail du Comité sur l'adaptation. Les délégués ont également discuté de l'opportunité de faire référence au programme de travail sur les pertes et dommages et aux plans nationaux d'adaptation; des liens avec les centres régionaux, et de la collaboration avec d'autres organisations en dehors de la Convention; et de la hiérarchisation des activités que le Comité devra entreprendre au cours de sa première année. Un certain nombre de délégués ont déclaré que le programme de travail du Comité sur l'adaptation proposé pour la première année est trop ambitieux et ont souligné la nécessité d'un programme de travail réalisable et réaliste. Alors

qu'un délégué a appuyé un paragraphe de préambule faisant référence aux effets néfastes des mesures de riposte, beaucoup d'autres se sont opposés à une telle référence. Le modérateur Kumarsingh a invité les délégués à réfléchir sur les activités qui selon eux, sont les plus importantes et que le Comité devra entreprendre au cours de la première année. Le groupe s'est réuni à nouveau dans la soirée.

VISION COMMUNE (AWG-LCA): Au cours des consultations informelles de l'après-midi, les Parties ont discuté de quatre options possibles que les ministres devront examiner: une première option qui consiste à s'accorder sur «les chiffres» identifiant l'objectif global de réduction des émissions, et sur le calendrier pour le plafonnement des émissions mondiales de GES, et ensuite à discuter d'autres questions; une deuxième option d'examiner d'abord le contexte de l'adoption des «chiffres»; une troisième option de proposer un processus pour la prise d'une décision sur la question et les étapes possibles pour aller de l'avant; et enfin une quatrième option qui prévoit l'abandon de la question en l'absence de consensus. De nombreuses parties ont appuyé la présentation des quatre options aux ministres tout en indiquant leurs préférences. Alors que bon nombre de pays en développement Parties ont soutenu la troisième option prévoyant la mise en place d'un processus, certains pays développés ont soutenu les deux premières options de discuter des «chiffres». Un groupe de pays en développement a mis en garde contre la troisième option, appelant à l'établissement des chiffres de manière à assurer un plafonnement en 2015. Un pays en développement a préconisé la transmission du document non-officiel venu de Panama tel quel, sans présenter aucune option, tandis que d'autres Parties ont estimé que la transmission des options ou du document non-officiel est prématurée. De nombreux pays en développement ont estimé que l'abandon de la question n'est pas une option, tandis que d'autres ont souligné que ce serait l'option par défaut au cas où aucun accord n'aura été conclu. La modératrice Mukahanana-Sangarwe poursuivra les consultations bilatérales et les Parties ont été invitées à mener des consultations informelles.

DANS LES COULISSES

Au moment où une deuxième vague de délégués arrivent à Durban pour la dernière semaine, il y a eu un regain de tension dans les corridors. Lors de la séance plénière de la matinée, à la suite de l'examen du texte de l'AWG-LCA, certains délégués se sont plaints du penchant disproportionné du texte pour les questions sur l'atténuation. «Il est temps que nous amorçons la discussion sur l'adaptation», a déclaré un négociateur, tandis qu'un autre se demandait avec anxiété si « nous allons jamais produire quelque chose de concret sur les mesures de riposte».

À l'extérieur de la salle des négociations, des hauts fonctionnaires ont commencé à exposer leurs positions. Au cours des conférences de presse, la Chine énoncé cinq conditions pour sa participation à un accord climatique juridiquement contraignant devant entrer en vigueur après 2020, et le Brésil a signalé qu'il veut un « instrument juridiquement contraignant robuste, et pas juste n'importe quel instrument». L'UE a poursuivi la recherche de soutien pour sa proposition sur une feuille de route pour un accord juridiquement contraignant, tandis que plusieurs délégués de l'AOSIS ont indiqué leur préférence ferme pour une action rapide sous les deux voies, et «fixant un calendrier clair». Les États-Unis ont invité tous les pays à prendre des engagements juridiques comparables, quand bien même les délais de mise en œuvre pourraient être différents.

Par ailleurs l'on a l'impression que les Indabas organisés hors du centre des conférences par la Présidence de la CdP sont devenus le cadre indiqué pour la résolution des problèmes. La sélection des questions nécessitant une solution politique suit son cours et dans les prochains jours, les équipes ministérielles seront appelées à consulter les parties sur les questions clés, afin de faire progresser les travaux vers un résultat équilibré.

LES FAITS MARQUANTS DE DURBAN:

MARDI 6 DÉCEMBRE 2011

Le mardi, les chefs d'état et les dirigeants d'organisations internationales, ainsi que les représentants des groupes régionaux se sont adressés aux délégués lors d'un Segment de haut niveau tenu dans l'après midi, tandis que les groupes de contact et les consultations informelles se sont tenus tout au long de la journée et jusque tard dans la nuit, pour examiner une série de questions parmi lesquelles le MDP, le Fonds pour l'adaptation, l'UTCATF, REDD+, le financement, les mesures de riposte, les options juridiques, les approches sectorielles, les approches fondées sur le marché et non-fondées sur le marché, l'adaptation et l'Examen.

SEGMENT CONJOINT DE LA CDP 17 ET DE LA RDP 7

La présidente de la CdP, Nkoana-Mashabane, a ouvert le Segment conjoint de haut niveau de la CdP et de la Rdp. Christiana Figueres, Secrétaire exécutive de la CCNUCC, a parlé des sujets sur lesquels des progrès sont accomplis à Durban. Le Secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, a déclaré que les difficultés économiques ne doivent pas détourner de l'objectif ultime d'un accord complet contraignant, et a ajouté que bien que cet objectif puisse être inaccessible en ce moment, les parties doivent rester ambitieuses et maintenir l'élan pour le Qatar.

Le Président sud-africain, Jacob Zuma, a expliqué que les Parties qui envisagent une deuxième période d'engagement ont besoin d'être rassurés que d'autres seront prêtes à s'engager dans un régime juridiquement contraignant dans un proche avenir, afin de partager le fardeau. Il a ajouté que les Parties ont également besoin des assurances sur le financement à long terme. Il a appelé à un accord sur l'officialisation et la mise en œuvre des engagements d'atténuation des pays développés et sur les règles de comparabilité pour les promesses des parties et des non-parties au Protocole. Zuma a décrit l'adaptation et le financement comme des questions cruciales.

Le segment de haut niveau s'est poursuivi pendant tout l'après-midi avec les déclarations des chefs d'état et de gouvernement. Une webdiffusion de toutes les déclarations est disponible en ligne à : http://unfccc4.meta-fusion.com/kongresse/cop17/templ/ovw_live.php?id_kongressmain=201

Alberto Pedro D'Alotto, pour l'Argentine, au nom du G-77/Chine, a présenté la poursuite du Protocole de Kyoto comme la pierre angulaire des efforts pour lutter contre les changements climatiques, ajoutant que les Parties non-visées à l'Annexe I doivent aussi adhérer à ces efforts et prendre des engagements comparables.

Connie Hedegaard, Commissaire européenne chargée de l'Action pour le climat, a déclaré à propos d'un nouvel accord global contraignant que l'UE est prête pour une deuxième période d'engagement sous le Protocole de Kyoto. Elle a ajouté que l'UE a besoin d'être rassurée que d'autres acceptent un nouveau cadre juridiquement contraignant.

Marcin Korolec, Ministre polonais de l'Environnement, au nom de l'UE, a appelé à une feuille de route pour l'adoption d'un cadre mondial complet et juridiquement contraignant. Il a

prévenu qu'une deuxième période d'engagement pour un nombre limité de Parties au Protocole de Kyoto ne doit pas devenir une excuse pour l'inaction. Il a ajouté que l'UE s'attend à une mise en œuvre intégrale des mesures prises à Cancun.

Greg Combet, Ministre australien chargé des changements climatiques et de l'efficacité énergétique, au nom du Groupe de coordination, a souligné la contribution collective de son groupe au financement du démarrage rapide d'un montant de 20 milliards \$ US, et a annoncé qu'ils sont prêts à soutenir un accord qui met en place les piliers d'un cadre climatique global.

Jato Sillah, Ministre gambien des Forêts et de l'Environnement, au nom des PMA, a mis l'accent sur le sort des nations les plus pauvres qui souffrent de phénomènes météorologiques extrêmes et des migrations internes en raison des effets des changements climatiques, et a exprimé son incapacité à comprendre que certains parties puissent proposer de reporter une décision jusqu'en 2015 ou plus tard.

Karl Hood, Ministre des Affaires étrangères de la Grenade, au nom de l'AOSIS, a souligné qu'un système fondé sur des règles multilatérales est crucial pour la survie des pays vulnérables. Il s'est dit préoccupé par les propositions de quitter Durban sans une solution finale sur la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, et a appelé à un protocole parallèle pour couvrir les pays qui ne sont pas parties au Protocole de Kyoto.

PLÉNIÈRE INFORMELLE DE BILAN DE LA PRÉSIDENTE

La présidente de la CdP, Nkoana-Mashabane, a présenté un compte rendu des consultations en cours sur l'ordre du jour provisoire de la CdP, et des consultations informelles ouvertes à tous sur le FVC. Elle a indiqué qu'un projet de décision présenté par la présidence est actuellement en discussion. Elle a également déclaré que la présidence organise des consultations sur la voie à suivre, consultations qui se poursuivront au niveau ministériel au cours des prochains jours.

Le président du SBSTA Muyungi, et le président du SBI, Owen-Jones, ont présenté leur rapport sur les consultations relatives aux questions transmises à la CdP ou la CdP/RdP pour examen.

Macey, le président de l'AWG-KP, a mis l'accent sur la nécessité de progresser davantage sur, entre autres éléments, les QELRO, y compris sous forme d'engagements, la durée de la deuxième période d'engagement et les mécanismes du Protocole de Kyoto, notamment le MDP. Il a souligné les progrès sur l'UTCATF, et les options examinées pour le maintien des règles du Protocole de Kyoto, afin de s'assurer que la deuxième période d'engagement entre en vigueur en janvier 2013. Il a déclaré que ces options comprennent: l'application provisoire des amendements qui devront être ratifiés ultérieurement; un résultat sous forme de décision unique, sans amendements au Protocole de Kyoto; et une déclaration unilatérale des Parties. Il a ajouté qu'une solution politique est nécessaire sur une deuxième période d'engagement et sur les liens entre le Protocole de Kyoto et le «paquet de Durban».

Reifsnnyder, le président de l'AWG-LCA, a observé que des progrès ont été accomplis sur une série de questions et que les éléments d'un résultat sont en train de se préciser. Il a noté qu'il

y a eu peu de progrès sur la vision commune et que, pour ce qui est de l'Examen, deux questions clés demeurent en suspens: son champ d'application et ses modalités.

GROUPES DE CONTACT ET CONSULTATIONS INFORMELLES

Des consultations informelles se sont tenues tout au long de la journée et les réunions des groupes se sont poursuivies dans la nuit, afin de conclure les éléments essentiels du projet de décisions en vue des négociations politiques de haut niveau par les ministres.

FONDS POUR L'ADAPTATION (RdP): Les délégués ont examiné deux textes de décision nouvellement révisés de la RdP sur le rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation et l'Examen du Fonds pour l'adaptation.

COMITÉ SUR L'ADAPTATION (AWG-LCA): Les délégués ont discuté, entre autres de la composition du Comité sur l'adaptation et des liens avec d'autres programmes de travail liés à l'adaptation, des organes et institutions relevant de la Convention.

REDD+ (AWG-LCA): Les délégués ont examiné le texte sur REDD+ inclus dans le document de fusion, et les Parties ont présenté plusieurs propositions. Certaines Parties ont soutenu des références aux activités d'atténuation et d'adaptation, tandis que d'autres ont préféré laisser ces références dans le préambule. Une Partie a suggéré que les Parties peuvent choisir, le cas échéant, une combinaison d'options de financement qui répond le mieux à leurs circonstances nationales. Certaines Parties ont soutenu la référence au financement privé et public, tandis que d'autres ont suggéré de diviser le texte et de relier les phases une et deux de REDD+ à des sources publiques, et la phase trois à des sources privées.

PLANS NATIONAUX D'ADAPTATION (CdP): Les délégués ont débattu du point de savoir si le Secrétariat devra créer une base de données. Un certain nombre de pays développés ont exprimé des préoccupations concernant les coûts, tandis que de nombreux pays en développement se sont prononcés pour l'établissement d'une telle base, et une Partie a spécifié que la base de données devra porter sur le soutien fourni, et non pas sur les activités. Pour ce qui est des pays en développement qui ne sont pas des PMA, les délégués ont examiné une proposition de la Colombie sur la détermination des modalités par lesquelles d'autres pays vulnérables peuvent planifier, hiérarchiser et mettre en œuvre leurs stratégies nationales d'adaptation.

MDP (RdP): Les délégués ont examiné plusieurs questions liées à la gouvernance, notamment: les normes et procédures, la transparence et une procédure d'appel.

EXAMEN (AWG-LCA): Les délégués ont examiné un projet de texte révisé sur une définition plus précise du champ d'application et sur l'élaboration des modalités pour l'Examen, incluant des détails sur les options clés telles que «Cancun», «Cancun+», et une option couvrant des éléments des deux.

MESURES DE RIPOSTE (CdP): Les délégués ont examiné trois documents, dont un texte consolidé distribué au nom de la présidence de la CdP. Les Parties ont exprimé des points de vue divergents sur, entre autres, l'interprétation des mandats de l'AWG-LCA et des organes subsidiaires, et sur le rôle et l'inclusion des questions liées au commerce. Le modérateur sollicitera les directives du président de LCA sur la manière de procéder.

APPROCHES SECTORIELLES (AWG-LCA): Les Parties ont repris les travaux sur le cadre général et ont procédé à des discussions autour d'une table ronde sur, entre autres: l'intégration des applications de RCMD, le séquençage des discussions, et une intégration éventuelle des options précédentes dans le texte.

OPTIONS JURIDIQUES (AWG-LCA): Les Parties ont examiné un document non-officiel révisé présenté par le modérateur, avec quatre options pour un résultat de l'AWG-LCA. Les États-Unis ont suggéré une option supplémentaire pour l'élaboration d'une série de décisions fondées sur la Décision 1/CP.16 uniquement, et non sur la Décision 1/CP.13.

La première option qui porte sur une décision d'élaborer un protocole en vertu de l'article 17 de la Convention comprend des éléments sur le contenu. L'UE a déclaré que le traitement du principe de responsabilités communes, mais différenciées «d'une manière contemporaine et dynamique» constitue une composante essentielle, et a suggéré son inclusion. L'INDE, appuyée par la CHINE, a suggéré que cette option doit être fondée sur, et sous, la CCNUCC, et ne pas impliquer une réinterprétation

ou une modification de la Convention, et la Chine a suggéré qu'une interprétation «dynamique» du principe peut entraîner une modification. Un second point sous le contenu comprend: l'atténuation (y compris les cibles et/ou les mesures applicables à toutes les Parties, le MRV et les mécanismes de marché), l'adaptation, le transfert de technologie et le financement. La BOLIVIE s'est dit préoccupée par l'absence d'équilibre sur les références à l'atténuation et aux autres éléments tels que l'adaptation et le renforcement des capacités. Tuvalu, au nom des PMA, soutenu par la BOLIVIE, SINGAPOUR, l'AOSIS et le GHANA, et contré par l'AUSTRALIE, a suggéré la suppression des références détaillées à des éléments de l'atténuation.

FINANCEMENT (AWG-LCA): Sur la question du financement à long terme pour l'adaptation, de nombreux pays en développement ont souligné la nécessité de mettre l'accent sur une approche communautaire, aussi bien pour ce qui est des subventions que de l'accès direct, afin de surmonter les obstacles actuels aux investissements dans le domaine de l'adaptation. Les délégués ont également débattu du point de savoir si les sources publiques constitueront la principale source de financement. Les Parties ont examiné une autre proposition d'un groupe de pays développés sur le Comité permanent, et ont poursuivi les discussions sur les sources de financement nouvelles et novatrices. Un groupe de pays développés a observé qu'il est prématuré de débattre de la mise en place d'un mécanisme pour évaluer l'incidence des sources de financement. A propos des combustibles de soute, les délégués ont proposé un texte soulignant que d'autres sources telles que la tarification du carbone de l'aviation internationale et du transport maritime ont le potentiel de générer des fonds importants et vont également générer le signal du coût nécessaire à la réalisation des réductions des émissions dans ces secteurs; ils ont invité l'OMI et l'OOA à élaborer des instruments, y compris des instruments fondés sur le marché. D'autres pays développés ont préféré supprimer tous les paragraphes relatifs à l'incidence. Les Parties ont convenu de transmettre le projet de texte sur le Comité permanent et sur le financement à long terme au président de l'AWG-LCA.

APPROCHES FONDÉES SUR LE MARCHÉ ET APPROCHES NON-FONDÉES SUR LE MARCHÉ

(AWG-LCA): Au cours des consultations informelles de la soirée, les Parties ont examiné un texte révisé contenant une version condensée des points de vue des Parties présentés par le modérateur (option I). Certaines Parties ont appuyé l'option révisée comme base pour des travaux futurs, tandis que d'autres se sont dit préoccupés par l'omission de nombreux détails. Les Parties se réuniront à nouveau plus tard dans la soirée pour poursuivre les discussions et décider sur la manière de procéder.

DANS LES COULISSES

L'arrivée mardi des chefs de gouvernement et des ministres était palpable, à en juger par le rythme des négociations. Tout au long de la journée, les délégués ont travaillé à plein régime et ont poursuivi la réunion jusque tard dans la nuit, afin de respecter le délai fixé pour la préparation d'un projet de décisions. Ils ont été invités à affiner les listes des options possibles qui devront être examinées en vue d'une solution politique par les ministres. Cependant, après avoir entendu les rapports des présidents de l'AWG-LCA et du PK, plusieurs délégués ont fait observer qu'il n'est pas du tout évident que tous les problèmes pourront être résolus d'ici la fin de la conférence.

Pendant ce temps dans les couloirs, un négociateur habitué, sortant visiblement épuisé d'une salle comble, a déclaré que «les délibérations sur le FVC sont difficiles», tandis qu'un autre négociateur expérimenté s'est exclamé qu'un accord est réalisable, mais qu'à force de trop pousser, l'on peut se retrouver avec «une coquille vide».

Lorsque la présidente de la CdP a annoncé que les réunions de l'Indaba se tiendront désormais au niveau ministériel, un délégué a exprimé l'espoir de voir la forme Zulu de démocratie participative inspirer de manière décisive la recherche d'un terrain d'entente.

Dans la soirée, le Secrétariat de la CCNUCC a lancé «une dynamique de changement», une nouvelle initiative célébrant les réussites de l'adaptation et de l'atténuation. Un des délégués a fait la réflexion que «lorsque nous nous retirons dans des salles fermées pour argumenter, nous devons nous rappeler que les changements climatiques affectent la vie des gens»

LES FAITS MARQUANTS DE DURBAN: MERCREDI, 7 DÉCEMBRE 2011

Le mercredi, les ministres et leurs représentants se sont adressés aux délégués lors d'un segment de haut niveau conjoint tenu tout au long de la journée. Dans la matinée, un nouveau texte de synthèse a été présenté au groupe de contact de l'AWG-LCA. Les groupes de contact et les consultations informelles se sont tenus tout au long de la journée et tard dans la nuit pour examiner plusieurs questions parmi lesquelles les réductions des émissions de l'Annexe I, les amendements au Protocole de Kyoto, le MDP, le Fonds pour l'adaptation, le financement, les mesures de riposte, les approches sectorielles, les approches de marché et les approches non-fondées sur le marché, l'adaptation, le transfert de technologie et l'Examen.

SEGMENT DE HAUT NIVEAU CONJOINT CDP 17 & RDP 7

Le segment de haut niveau s'est poursuivi tout l'après-midi avec les déclarations des ministres et de leurs représentants. Une webdiffusion de toutes les déclarations est disponible en ligne à: http://unfccc4.meta-fusion.com/kongresse/cop17/templ/ovw_live.php?id_kongressmain=201

GROUPE DE CONTACT ET CONSULTATIONS INFORMELLES

GROUPE DE CONTACT DE L'AWG-LCA: Le mercredi matin, le président de l'AWG-LCA, Reifsnyder a présenté un document de synthèse révisé (FCCC/AWGLCA/2011/CRP.38) à la plénière, ainsi qu'une note sur les domaines nécessitant un complément d'examen lors des consultations menées par les ministres. Ces domaines comprennent : pour la vision commune, l'objectif global et un calendrier pour le plafonnement des émissions mondiales; pour l'atténuation par les pays développés, les promesses, la comptabilité, l'ambition et la conformité ; pour l'atténuation par les pays en développement, le niveau d'ambition; pour les approches sectorielles coopératives, un

programme de travail possible sur l'agriculture et le cadre général; pour le Comité sur l'adaptation, sa composition et la ligne des rapports ; et les questions non résolues relatives à l'Examen, notamment le champ d'application et l'organe qui devra entreprendre l'Examen.

À propos de CRP.38, Reifsnyder a suggéré que l'on pourrait avoir besoin d'une intervention des ministres pour faire avancer les discussions sur une vision commune, étant donné que peu de progrès ont été accomplis dans le groupe de contact. Il a expliqué que pour ce qui est de l'atténuation par les pays développés, les directives ministérielles sont nécessaires sur la clarification des engagements et sur le point de savoir si ceux-ci peuvent être comptabilisés globalement. Il a également suggéré un programme de travail sur les règles comptables communes, qui s'inspire des travaux en cours sur la clarification des promesses.

Quant aux rapports biennaux, le président Reifsnyder a déclaré que les questions en suspens portent sur le point de savoir si les directives sur ces rapports peuvent être adoptées telles quelles, ou transmises à la prochaine réunion, et a souligné que le groupe informel est en mesure de résoudre ce problème

À propos de l'atténuation par les pays en développement, il a déclaré que le document de synthèse porte sur quatre domaines: le niveau d'ambition; les rapports biennaux de mise à jour; l'ICA ; et le Registre, et a souligné qu'il reste encore du travail à faire sur tous les domaines. S'agissant du niveau d'ambition, il a souligné que le désaccord persiste sur les mesures et les contributions, et sur la manière de renforcer les efforts des pays en développement. Pour ce qui est des rapports biennaux de mise à jour, il a indiqué que les directives pourraient être adoptées telles quelles, ou transmises à la prochaine réunion.

Le président de l'AWG-LCA a également déclaré que le financement, le transfert de technologie, le financement de REDD +, les mesures de riposte, et les diverses approches nécessitent encore du travail dans les groupes informels, et que

des progrès ont été réalisés sur les approches sectorielles, mais que les ministres peuvent éprouver le besoin de finaliser les questions, y compris l'examen des approches pour l'aviation internationale et le transport maritime.

Il a souligné par ailleurs les progrès concernant le Comité sur l'adaptation et le renforcement des capacités, ainsi que quelques questions en suspens sur lesquelles les ministres devront prendre une décision.

À propos des options juridiques, il a indiqué que la question sera reprise par le processus d'Indaba.

En réponse aux délégations qui avaient des inquiétudes concernant la liste des sujets à transmettre aux ministres pour un examen, et le déséquilibre dans le traitement des questions, Reifsnnyder a assuré les parties que les consultations ministérielles seront inclusives, que la liste des domaines identifiés à l'attention des ministres est indicative, qu'il y a beaucoup de travail à faire sur l'atténuation et qu'il a pris note de leurs préoccupations à propos des mesures de riposte.

GROUPE DE CONTACT SUR LES NOUVEAUX ENGAGEMENTS DE L'ANNEXE I (AWG-KP): Sur les chiffres, le modérateur Lefevre (UE), a indiqué que les travaux ont porté sur deux questions: la conversion des engagements en QELRO ; et les options pour le traitement du surplus et du report des UQA. À propos de la conversion des engagements en QELRO, il a déclaré que les parties ont identifié les options pour la conversion et que les directives politiques sont nécessaires pour permettre au groupe de faire avancer le travail technique, «les limites de notre travail technique ayant été atteintes».

Sur l'UTCATF, le co-modérateur Rocha (Brésil), a fait savoir que les parties ont travaillé très fort pour résoudre les nombreuses questions techniques, et que les discussions ont porté sur, entre autres, les PLR, l'utilisation flexible des terres, et les perturbations naturelles. À propos de la comptabilité de la gestion forestière, il a indiqué que le texte sur les niveaux de référence est plus claire et qu'une option sur les bases de référence, proposée par le Groupe africain, a également été incorporée.

Pour ce qui est des mécanismes, le co-modérateur El Hadji Mbaye Diagne (Sénégal) a présenté un rapport sur les réunions bilatérales, notant que des questions clés qui polarisent se rapportent à l'accès aux mécanismes après la première période d'engagement, et aux nouveaux mécanismes. Il a déclaré que la plupart des Parties estiment que les options sont prêtes pour la présentation aux ministres.

Sainte-Lucie, au nom de l'AOSIS, soutenue par la PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE, a appelé à un résultat de l'AWG-KP qui adopte des amendements ratifiables au Protocole de Kyoto et à son Annexe B, et qui seront appliqués provisoirement.

L'Afrique du Sud, au nom du GROUPE AFRICAIN, a expliqué que son option pour la comptabilité de la gestion forestière a été introduite en raison des préoccupations concernant l'approche pour les niveaux de référence. Il a déclaré que les Parties à l'Annexe I ont adopté des approches diverses, sur la base des résultats du processus d'examen, ce qui leur permet de «choisir leurs modèles, leurs facteurs et leurs données propres».

La BOLIVIE a souligné la nécessité de renforcer les objectifs par une volonté politique claire.

L'UE a souligné des progrès sur tous les chapitres et son offre «clairement présentée» pour une deuxième période d'engagement qui est ratifiable.

L'Algérie, intervenant également au nom du GROUPE AFRICAIN, a souligné que seul le renforcement de la volonté politique des Parties de l'Annexe I «peut permettre de sortir de l'impasse» dans laquelle se trouvent les négociations sur la deuxième période d'engagement.

Le RÉSEAU CLIMAT ACTION a appelé à des «mesures audacieuses» pour renforcer les objectifs globaux, observant que les failles de la comptabilité ont le potentiel d'annuler les engagements actuels. Les AMIS DE LA TERRE-INTERNATIONAL ont appelé à une action urgente pour protéger les communautés les plus pauvres et les plus vulnérables face à l'impact du changement climatique. Les ORGANISATIONS DES PEUPLES AUTOCHTONES ont déclaré que les faibles promesses et le système d'examen conduiront à d'autres atteintes aux droits humains des peuples autochtones. Le YOUTH a appelé les Parties à «sceller une entente» sur une deuxième période d'engagement. Les BINGO ont déclaré que l'AWG-KP devrait conclure ses travaux à Durban et ont souligné la participation du secteur privé dans la réalisation des objectifs de réduction.

MDP (RdP): Les consultations informelles ont poursuivi l'examen du projet de décision paragraphe par paragraphe. Les Parties ont examiné les méthodes de surveillance et les moyens d'améliorer l'approche actuelle d'évaluation de l'additionnalité. Certains pays en développement ont proposé une référence spécifique à des projets de MDP du secteur public, mais certains pays développés s'y sont proposés, y compris les projets du secteur privé. Les réunions se sont poursuivies jusque tard dans la nuit.

MESURES DE RIPOSTE (CdP): Les Parties ont tenu des consultations informelles pour examiner le projet de texte distribué par les présidents des OS. Les Parties ont noté le chevauchement des discussions de l'AWG-LCA et ont accepté de fournir des commentaires sur le document lorsque les deux

présidents des organes subsidiaires seront disponibles, en vue de la rédaction d'un texte de décision «final pour adoption par la CdP».

APPROCHES DE MARCHÉ ET APPROCHES NON-FONDÉES SUR LE MARCHÉ (AWG-LCA): Un texte révisé a été distribué. Les États-Unis ont déclaré qu'ils ne s'opposent pas à un mécanisme de marché établi en vertu de la Convention et qui inclut tous les pays. L'ARABIE SAOUDITE a souligné une convergence sur la nécessité d'établir un programme de travail pour examiner les diverses approches, tandis que la PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE et la COLOMBIE ont insisté sur la nécessité de le faire à la CdP 17. Le VENEZUELA a déclaré que le texte est déséquilibré, car il ne fait aucune référence aux approches non-fondées sur le marché. Les Parties ont repris les discussions dans la soirée.

FINANCEMENT (AWG-LCA): Les Parties a poursuivi l'examen du texte sur le financement à long terme. À propos de la section sur le financement de démarrage rapide, un pays en développement a appelé à des rapports complètement transparents, tandis qu'un autre a déclaré que les critères de financement nouveau et additionnel n'ont pas été clarifiés. Un groupe de pays développés a indiqué que le texte sur le financement de démarrage rapide est plus approprié pour le préambule. Certains pays développés ont indiqué qu'il est «décourageant» de recevoir si peu de crédit pour les efforts investis au titre du financement de démarrage rapide, et a appelé à la suppression d'un paragraphe sur l'amélioration de la transparence. Ils ont également demandé la reconnaissance d'autres sources d'information pour le soutien fourni, en plus du portail de financement de la CCNUCC. Les discussions se sont poursuivies tout au long de la journée.

ATTÉNUATION PAR LES PAYS DÉVELOPPÉS (AWG-LCA): Les Parties ont examiné une version mise à jour du document non-officiel sur les rapports biennaux. Certains pays développés-parties ont suggéré de mettre entre crochets le texte sur la mise à jour des directives pour les communications nationales des Parties de l'Annexe I, affirmant que cela ne devrait être acceptable que si la disposition s'appliquait également aux Parties non-visées à l'Annexe I. Un pays en développement a souligné que les Accords de Cancun donnent mandat de mettre à jour les directives concernant les Parties de l'Annexe I, mais pas les Parties non-visées à l'Annexe I, ce qui suggère que les premières devront être achevées en vue de l'examen à la CdP 19 et non à la CdP 20. Certaines parties ont suggéré de conserver uniquement les références générales au financement, pour éviter de préjuger des résultats des autres discussions. Les négociations se sont poursuivies dans la soirée.

ATTENUATION PAR LES PAYS EN

DÉVELOPPEMENT: Les Parties ont examiné brièvement le texte révisé sur les rapports biennaux de mise à jour. À propos du Registre, les Parties ont examiné le texte mis à jour et inclus dans le document de synthèse de l'AWG-LCA. Quant à l'invitation aux pays en développement parties de soumettre des informations au Registre, certaines parties ont suggéré que toutes les Parties devront fournir les informations, et d'autres ont ajouté que les informations devront également provenir des organismes et autres entités. Un pays en développement a suggéré des possibles liens futurs entre le Registre, le Comité permanent et le FVC, et a soutenu une référence pour assurer la prise en compte de l'information par le mécanisme financier pertinent. Certaines Parties ont appuyé la gestion du Registre par le Secrétariat, mais une partie a souligné qu'il est prématuré de fournir plus de détails. Les négociations se sont poursuivies dans la soirée.

REDD+ (AWG-LCA): Les délégués ont tenu des consultations informelles pour examiner un document non-officiel sur la voie à suivre et sur le travail pour l'année prochaine. Certaines parties ont proposé de demander au Secrétariat de préparer un document technique explorant les sources, l'échelle potentielle et l'utilisation efficace et efficiente du financement, tandis que d'autres ont suggéré de demander d'abord aux Parties de soumettre leurs observations.

À propos d'un atelier sur les éléments possibles pour les modalités et procédures de financement des mesures axées sur les résultats, à organiser avant la SBSTA 39, les Parties ont émis des suggestions sur les questions à aborder, notamment la pertinence des sources spécifiques et l'utilisation efficace du financement. Une Partie a suggéré de transférer le travail sur REDD+ au SBI, plutôt qu'au SBSTA, mais d'autres ont estimé que transférer les discussions à un organe subsidiaire entraînerait la perte d'un espace politique pour REDD+. Un autre a suggéré la poursuite des discussions dans le cadre de l'AWG-LCA, au cas où son mandat serait prorogé, ou dans le cadre d'un organe qui serait appelé à le remplacer.

Plus tard dans la soirée, les Parties ont tenu des «consultations informelles officieuses» pour poursuivre les discussions sur les sources de financement et sur la manière d'aborder les approches de marché et les approches non-fondées sur le marché, et les mécanismes de compensation.

PLANS NATIONAUX D'ADAPTATION (CdP): La Colombie a présenté le texte résultant des «consultations informelles officieuses» sur les modalités pour les autres pays en développement qui ne sont pas des PMA, et sur la fourniture de l'appui financier et technique à ces pays. À propos du cadrage des plans nationaux d'adaptation, le Ghana a ajouté une référence aux outils sexo-spécifiques. Sur le processus pour permettre aux PMA de formuler et de mettre en œuvre des plans nationaux

d'adaptation, l'UE a proposé un texte stipulant que le processus de planification ne devra pas être prescriptif et devra faciliter l'action impulsée par les pays. Sur les rapports, le suivi et l'évaluation, les délégués ont discuté, entre autres, de l'utilisation des communications nationales comme outil principal pour communiquer les progrès réalisés sur les plans nationaux d'adaptation. Un délégué a demandé le maintien d'un paragraphe sur la surveillance des flux financiers. Les «consultations informelles officieuses» se sont poursuivies dans la soirée sur les rapports, le suivi et l'évaluation.

TRANSFERT DE TECHNOLOGIE (AWG-LCA): Les Parties ont examiné un nouveau projet d'annexe sur les critères pour évaluer et sélectionner l'hôte du CTC, et ont proposé des révisions textuelles.

Les délégués ont été informés des progrès sur: le calendrier de sélection et la participation possible d'un organe intermédiaire ; le financement ; le rôle du FEM ; et la gouvernance. Les délégués ont également entendu une ébauche des critères de pondération proposés, y compris les capacités techniques et l'approche, la gouvernance, le rendement et les facteurs budgétaires. Lors des négociations sur un projet de texte, un paragraphe sur l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et les droits de propriété intellectuelle a été supprimé et, dans un autre paragraphe, l'implication du secteur privé a été soulignée. Les négociations se sont poursuivies tard dans la soirée.

EXAMEN (AWG-LCA): Un groupe de pays a déposé une nouvelle proposition pour un projet de décision sur une vision commune, et a demandé au SBSTA, entre autres, de lancer un processus pour articuler la signification, les implications et l'opérationnalisation de l'accès équitable au développement durable dans le régime de changement climatique, et d'amorcer un processus pour étudier les implications de l'élaboration d'un objectif global à long terme de réduction des émissions d'ici 2050, et un calendrier pour le plafonnement mondial. Un pays s'est dit préoccupé par la possibilité que le groupe informel ne soit pas en mesure d'achever son mandat à temps. Le groupe a poursuivi les discussions dans la soirée.

APPROCHES SECTORIELLES: Les Parties se sont concentrées sur le cadre général, et les discussions ont porté essentiellement sur la procédure et le texte contenu dans le document FCCC/AWGLCA/2011/CRP.38. Certaines Parties ont salué le texte qu'ils ont considéré comme un outil pour la poursuite des discussions, mais d'autres l'ont estimé «totalement déséquilibré». Certains pays ont appuyé la séparation du paragraphe du 5 et sous forme d'une option 2, afin d'éviter des textes contradictoires entre parenthèses. Les Parties ont expliqué comment l'application du principe de responsabilités communes mais différenciées dans tous les secteurs est «une question à

la fois juridique et politique» sur laquelle les directives sont attendues et qui par conséquent, doit être examinée par les ministres. Certains pays ont demandé des éclaircissements sur le texte traitant de l'aviation internationale et du transport maritime, avant d'approuver le texte sur le cadre général. Les parties ont poursuivi les consultations sur la voie à suivre.

SOUS- GROUPE SUR LES AMENDEMENTS/

CHIFFRES: Un sous-groupe sur les amendements et les chiffres s'est réuni dans l'après-midi. Les Parties ont examiné les options pour le traitement du surplus et du report des UQA, ainsi que les propositions des Parties visant à modifier l'Annexe B du Protocole de Kyoto. Deux parties ont affirmé leur droit souverain de décider s'il faut ou non adopter des QELRO. Sur la conformité, une Partie a déclaré qu'il ne devra pas y avoir de «conséquences punitives pour avoir essayé de faire ce qu'il fallait»

DANS LES COULISSES

Au moment où a commencé le compte à rebours pour la clôture de la conférence et que les séances de négociation de l'Indaba sont entrées dans une phase de haut niveau critique, un observateur a noté que la question qui se pose maintenant est de savoir si un écart politique viendrait s'ajouter aux écarts sur l'ambition, le financement et la mise en œuvre. Les hôtes sud-africains ont présenté des variations du «grand tableau» montrant comment les ministres pourraient «fusionner et assortir» les options de manière à livrer une deuxième période d'engagement sous le Protocole de Kyoto et établir les étapes vers un éventuel nouvel instrument juridiquement contraignant en vertu de la Convention, ou d'autres alternatives pour mettre en œuvre le Plan d'action de Bali et les Accords de Cancun. «On leur a mis du pain sur la planche», a déclaré un délégué en chef, tandis qu'un autre a commenté qu'avec la crise financière actuelle et la lenteur des négociations sur le Fonds vert pour le climat, il n'y a peut-être pas assez de «carottes» pour que les grands pays en développement changent leurs positions tranchées. Une position importante dans le processus de négociations, celle de la Chine, a été largement anticipée suite à une certaine confusion sur sa référence à la «clarification des engagements.»

Un observateur a noté que la comparabilité des engagements pris par les pays développés et les grands émetteurs sera pour les ministres, le défi le plus dur, une question qui pourrait ne pas être résolue à cette réunion.

L'on s'attend à assister, au cours des dernières 48 heures et plus de négociations, à un processus ministériel de prise de décisions politiques associé à une frénésie de réunions parallèles sur des dizaines de questions techniques en suspens.

LES FAITS MARQUANTS DE DURBAN

JEUDI LE 8 DÉCEMBRE 2011

Le jeudi, les ministres et leurs représentants se sont adressés aux délégués lors d'une réunion conjointe du segment de haut niveau tenue tout au long de la journée. Une plénière informelle de bilan a été convoquée par la présidente dans la matinée. Les groupes de contact et les consultations informelles se sont tenus durant toute la journée et tard dans la nuit pour examiner une série de questions parmi lesquelles les réduction des émissions de l'Annexe I, l'atténuation, les amendements au Protocole de Kyoto, le MDP, le Fonds pour l'adaptation, le financement, les mesures de riposte, les approches sectorielles, les approches de marché et les approches non-fondées sur le marché, les plans nationaux d'adaptation, le transfert de technologie et le renforcement des capacités. L'Afrique du Sud a également tenu des séances d'Idaba ministérielles et techniques dans une tentative visant à rapprocher les positions des parties.

SEGMENT DE HAUT NIVEAU CONJOINT CDP 17 & RDP 7

Le segment de haut niveau s'est poursuivi durant tout l'après-midi avec les déclarations des ministres et de leurs représentants. Une webdiffusion de toutes les déclarations est disponible en ligne à: http://unfccc4.meta-fusion.com/kongresse/cop17/templ/ovw_live.php?id_kongressmain=201

PLÉNIÈRE INFORMELLE DE BILAN

Le président du SBSTA, Muyungi, a annoncé qu'un compromis a été réalisé sur le CSC dans le cadre du MDP, alors que les projets spécifiques et les questions transfrontalières ont été renvoyés à la SBSTA 36. Il a également indiqué que les consultations se poursuivront sur la révision des directives pour les rapports des pays de l'Annexe I. Le Président du SBI, Owen-Jones, a expliqué qu'il s'attendait à ce qu'un texte solide et propre soit transmis à la CdP sur les mesures de riposte.

Macey, le président de l'AWG-KP a déclaré que des orientations politiques seront nécessaires pour parvenir à des conclusions, mais que de nouveaux progrès sont possibles sur les aspects techniques. Il a indiqué que l'AWG-KP poursuit ses travaux sur la recherche d'un consensus sur une deuxième période d'engagement, tandis que Reifsnnyder, le président de l'AWG-LCA, a exhorté les Parties à conclure les discussions et à présenter un tableau clair vendredi matin.

La présidente de la CdP, Nkoana-Mashabane, a annoncé que des ministres ont été désignés pour réduire davantage la liste des options sur certaines questions clés. Il s'agit du ministre Onkokame Mokaila du Botswana, pour une vision commune; du ministre Tim Groser de la Nouvelle-Zélande, pour l'atténuation par les pays développés et les pays en développement; de la

ministre Maria Fernanda Espinosa de l'Équateur, pour le Comité sur l'adaptation; de l'envoyée spéciale Claudia Salerno du Venezuela, pour les mesures de riposte; de la ministre Nathalie Kosciusko-Morizet de la France, pour les approches sectorielles, et du ministre Chris Huhne du Royaume-Uni, pour l'Examen.

GROUPES DE CONTACT ET CONSULTATIONS INFORMELLES

Les groupes de contact et les consultations informelles se sont tenus tout au long de la journée, et la plupart se sont poursuivis dans la nuit pour finaliser les projets de décisions en vue de l'examen par la plénière.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (AWG-LCA): Le Japon a présenté un rapport sur les consultations informelles, notant que le groupe a travaillé tard dans la nuit de mercredi. Il a déclaré que les discussions n'ont pas été litigieuses et que les questions non résolues portent sur le point de savoir s'il faut convoquer une réunion intersession sous forme d'un «forum» ou d'une «discussion en profondeur», et de déterminer si sa fréquence doit être annuelle ou biennale. Cependant, le G-77/CHINE s'est dit préoccupé par le manque de clarté sur les arrangements institutionnels, et l'absence de référence aux indicateurs de performance. Le modérateur Goote a noté qu'il ne reste plus assez de temps pour poursuivre les discussions, et qu'il transmettra le texte au président de l'AWG-LCA avec la recommandation qu'un «forum pour une discussion en profondeur» se réunira chaque année, du moins, dans les premiers temps.

SOUS-GROUPE SUR LES AMENDEMENTS ET LES CHIFFRES (AWG-KP): Les délégués ont examiné trois options envisagées pour remplacer le tableau de l'Annexe B du Protocole (FCCC/KP/AWG/2011/CRP.2/Rev.1), ainsi que deux options proposées par les Parties, et ont débattu de la manière d'intégrer les «chiffres» des pays développés parties qui ne souhaitent pas adhérer à une deuxième période d'engagement. Les pays ont demandé des éclaircissements sur la manière dont une Annexe B révisée pourra être reliée aux mécanismes de flexibilité, et en particulier, si tous les pays visés à l'Annexe B auront accès aux mécanismes de flexibilité pour la deuxième période d'engagement. À propos du report des UQA, un pays développé partie a indiqué qu'il pourrait accepter la proposition présentée par un pays en développement partie, mais pas la formule sur la manière de répartir les bénéfices et la part des fonds. L'autre a rétorqué qu'ils sont flexibles sur le pourcentage du fonds et sur l'utilisation des unités aux fins de la conformité nationale. Une autre proposition émanant d'un petit état insulaire a également été débattue, et la représentante d'un pays développé a souligné que la taxe pour report des UQA est encore trop élevée, notant que son pays compte sur le maintien

du report des UQA pour une deuxième période d'engagement. Elle a prévenu qu'une décision qui réduit considérablement le report attendu peut devenir une raison pour ne pas adhérer à une deuxième période d'engagement.

FONDS POUR L'ADAPTATION (CMP): Les Parties ont finalisé les discussions sur l'examen du Conseil du Fonds pour l'adaptation et la révision du Fonds pour l'adaptation. Une partie a salué l'organisation de deux ateliers régionaux pour l'Asie et le Pacifique prévus pour la première moitié de 2012. Le projet de décisions a été transmis à la RdP.

REDD + (AWG-LCA): Les délégués ont discuté des options sur les sources de financement de REDD+. Une option prévoit entre autres, que des approches de marché appropriées soient développées et que le SBSTA élabore les modalités et les procédures. Une autre option stipule qu'un financement fondé sur les résultats fourni aux pays en développement peut provenir d'une grande variété de sources, y compris les sources alternatives, sur la base des approches de marché et des approches non-fondées sur le marchés appropriées, créées par la Convention. Certains pays en développement ont soutenu une note de bas de page expliquant qu'«approprié» signifie l'exclusion des mécanismes de compensation et/ou des marchés du carbone. Un autre pays s'est dit très favorable au développement d'approches non-fondées sur le marché et les fonctions multiples des forêts. Les Parties ont également examiné le texte en suspens du préambule et celui sur la voie à suivre.

ATTÉNUATION PAR LES PAYS DÉVELOPPÉS (AWG-LCA): Les Parties a examiné le point de savoir si les options ont été reflétées de manière satisfaisante. Sur les éléments possibles d'un projet de décision pour l'adoption de l'IAR, elles ont considéré les options sur, entre autres: la comparabilité ; le délai pour l'adoption des modalités et des procédures ; la fréquence de l'IAR, et la conformité. Les Parties ont également discuté des objectifs de l'IAR, de l'examen technique et de l'évaluation multilatérale. À propos de l'IAR, un pays développé a déclaré que les pays en développement émergents doivent être soumis à un régime semblable, et que l'IAR a pour objet les objectifs de réduction des émissions et non les rapports sur la fourniture de soutien aux pays en développement.

ATTÉNUATION PAR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT (AWG-LCA): Les Parties ont examiné le projet de texte révisé sur les éléments possibles pour l'adoption des modalités et des directives pour l'ICA. Des options ont été considérées sur: les objectifs ; le champ d'application et la procédure ; et les résultats de l'ICA.

FONDS VERT POUR LE CLIMAT (CdP): Les Parties sont parvenues à un accord sur les paragraphes concernant le processus de sélection du pays hôte et d'un processus d'attribution de la personnalité juridique au Fonds. S'agissant du secrétariat intérimaire, les Parties ont convenu que le secrétariat sera pleinement responsable devant le Conseil d'administration et fonctionnera sous sa direction et son autorité. Les Parties ont également convenu que le chef du secrétariat doit posséder une expérience de travail avec les pays en développement. À propos de l'hôte du secrétariat intérimaire, trois options ont été présentées: le Secrétariat de la CCNUCC ; le Secrétariat du FEM ; et le Bureau des Nations Unies à Genève.

PLANS NATIONAUX D'ADAPTATION (CDP): De nombreux pays ont souligné que les orientations du FVC doivent être claires, simples et opérationnellement réalisable pour assurer le soutien qui devra être fourni aux PMA. La COLOMBIE a déclaré que le FEM devra collaborer avec les agences ayant une expérience de travail sur le terrain et avec un ou deux programmes de base, afin d'assurer un accès rapide aux fonds. Bon nombre de pays en développement ont accueilli favorablement la proposition de demander au PNUD et au PNUE d'envisager l'établissement des programmes d'appui, mais les États-Unis se sont opposés au fait de viser les deux organisations en particulier. Le G-77/CHINE a souligné la nécessité d'assurer la prestation de l'appui à long terme pour le processus.

TRANSFERT DE TECHNOLOGIE (AWG-LCA): Les Parties ont identifié le travail encore à faire sur, entre autres: le processus de sélection et d'appel d'offres; l'accord sur le rôle des DPI, les liens potentiels entre le Mécanisme de la technologie et le mécanisme financier, et d'autres institutions de la Convention.

MDP (RdP): Les Parties ont poursuivi l'examen paragraphe par paragraphe des projets de décision, et de nombreuses dispositions sont restées entre crochets, y compris les dispositions sur: le MDP après la première période d'engagement, le premier examen des modalités et des procédures du MDP, les directives sur la consultation des parties prenantes et les améliorations sur l'évaluation de l'additionnalité. Les Parties se sont accordées sur, entre autres: le lancement d'un dialogue politique sur le MDP par le Conseil exécutif du MDP, les entités opérationnelles qui entreprennent la validation sectorielle spécifique, les mesures volontaires et les programmes d'action.

MESURES DE RIPOSTE (CdP): Les Parties se sont réunies pour échanger des vues sur un projet de décision distribué par les présidents des OS. La NOUVELLE-ZELANDE a souligné la nécessité de définir les limites d'un plan de travail et d'un cadre possible et, avec le CANADA et les ÉTATS-UNIS, a déclaré que le texte actuel est déséquilibré. L'Argentine, au nom du G77/CHINE, a déclaré que son groupe a fait des compromis et a exhorté les autres à en faire autant. À propos des futures révisions du texte, l'ARABIE SAOUDITE a demandé de conserver le texte actuel comme une option à part, et la NOUVELLE ZÉLANDE a fait savoir qu'elle se réserve le droit d'avoir une troisième option, si les Parties « abondent doivent choisir une option ».

DANS LES COULISSES

Mettant tout en œuvre afin que «Durban n'envoie pas un message invitant à ne rien faire», les délégués étaient obligés de s'accorder sur les derniers détails d'un possible paquet de Durban. Lors d'une réunion de l'Idaba sur l'examen des questions techniques, ils ont réitéré leurs préférences concernant les options juridiques pour un résultat, et un délégué a déploré l'absence de concession de la part des grands acteurs en citant une chanson reggae qui dit «tout le monde veut aller au ciel mais personne ne veut mourir». Un autre délégué a déclaré que les discussions sur le lancement d'un autre processus de négociation font penser à une «répétition de Bali»

À la veille du dernier jour des négociations, les ministres ont tenu une multitude de réunions bilatérales, suivie par un Idaba politique qui s'est poursuivi jusqu'au crépuscule. Forte sans doute d'une leçon tirée des «fuites des documents» de Copenhague, la présidente de la CdP a affiché les variations des documents sur le «grand tableau», à l'attention de tous. Pendant que dans les couloirs, certains observateurs analysaient les mises à jour des documents de l'Indaba, y compris les options pour l'avenir du Protocole de Kyoto, certains délégués désespéraient de voir que les discussions devenaient de plus en plus complexes et qu'un résultat ambitieux serait impossible compte tenu du peu de temps qui restait, et un délégué a évoqué les tristes souvenirs des dernières heures de Copenhague tandis qu'un autre a conclu tout simplement «nous ne dormons pas cette nuit»

Sur une note plus positive, un délégué visiblement soulagé, a déclaré: «enfin, nous sommes en train de faire des progrès sur le FVC», pendant qu'un observateur commentait que, si les sources de financement ne sont pas clairement identifiées, il n'y aura «pas de changement». Pourtant, un autre a déclaré que les engagements sur l'atténuation, et non pas le FVC, demeurent le test de base pour la «volonté politique des parties».

COMPTE RENDU ET ANALYSE DU BNT: Le numéro du Bulletin des Négociations de la Terre consacré au compte rendu et analyse de la Conférence de Durban sur le changement climatique sera disponible lundi, 12 décembre 2011 en ligne à : <http://www.iisd.ca/climate/cop17/>

COMPTE-RENDU DE LA CONFÉRENCE DE DURBAN SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: 28 NOVEMBRE - 11 DÉCEMBRE 2011

La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques s'est tenue à Durban, en Afrique du Sud, du 28 novembre au 11 décembre 2011. La conférence a englobé une série d'événements parmi lesquels la dix-septième session de la Conférence des parties (CdP 17) à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la septième réunion de la Conférence des parties siégeant en tant que Réunion des parties (RdP).

À l'appui de ces deux principaux organes, quatre autres organes se sont réunis: la reprise de la 14^e session du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA); la reprise de la 16^e session du Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP) et les 35^e sessions de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA).

La Conférence a attiré plus de 12 480 participants, dont plus de 4 500 représentants des gouvernements, 5 800 délégués représentant les organes et les agences de l'ONU, les organisations intergouvernementales et les organisations de la société civile, et plus de 1 200 membres des médias.

Les rencontres ont abouti à l'adoption de 19 décisions de la CdP et de 17 décisions de la RdP, et à l'approbation d'un certain nombre de conclusions par les organes subsidiaires. Ces résultats couvrent un vaste éventail de sujets, notamment, l'établissement d'une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, une décision sur l'action concertée à long terme en vertu de la Convention, le lancement d'un nouveau processus vers une solution concertée ayant force de loi applicable à toutes les parties à la Convention, et mise en fonction du Fonds vert pour le climat.

Après les frustrations de la Conférence de Copenhague et les efforts pour sauver le régime climatique multilatéral à Cancún, les négociateurs à Durban ont franchi une étape et, ont non seulement ressuscité le Protocole de Kyoto, mais ce faisant, ont adopté une décision qui mènera à des négociations

sur un régime climatique du 21^e siècle plus inclusif. Il s'est dégagé un fort sentiment que des éléments du paquet de Durban, guidés par une nécessité de s'acquitter d'engagements attendus depuis longtemps, qui remontent en fait à la Feuille de route de Bali, ont redonné une dynamique suffisante pour un nouveau processus de négociation, processus au cours duquel l'on continuera à assister à l'expression d'une série d'intérêts différenciés au-delà et à l'intérieur des lignes habituelles de séparation entre pays développés et pays en développement. Bon nombre de délégués ont salué l'adoption des décisions, notamment la décision sur le Fonds vert pour le climat et la Plate-forme de Durban, ainsi que le processus de lancement d'un accord ayant force de loi, tandis que d'autres ont continué à insister sur l'urgente nécessité de renforcer substantiellement le niveau d'ambition afin de combler le fossé entre les engagements d'atténuation actuels et les réductions d'émissions nécessaires recommandées par la science.

Ce rapport résume les discussions, les décisions et les conclusions, en suivant les ordres du jour de la CdP, de la RdP et des organes subsidiaires.

DANS CE NUMÉRO

| | |
|--|----|
| Bref historique de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto . 2 | |
| CdP 17 de la CCNUCC | 3 |
| RdP 7 du Protocole de Kyoto | 11 |
| Rapports des Organes subsidiaires | 15 |
| Reprise de la 14 ^e session de l'AWG-LCA | 16 |
| Reprise de la 16 ^e session de l'AWG-KP | 26 |
| Segment conjoint de haut niveau | 28 |
| Plénières de clôture | 28 |
| Résultats de Durban | 31 |
| Brève analyse de la CdP 17 et de la RdP 7 | 32 |
| Réunions à venir | 36 |
| Glossaire | 37 |

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org> a été rédigé par Soledad Aguilar, Asheline Appleton, Joanna Dafoe, Peter Doran, Ph.D., Elena Kosolapova, Velma McColl, Leila Mead and Eugenia Recio. Édition numérique: Leila Mead et Brad Vincelette. Version française: Hélène Kom - Correctrice: Sandra Gagnon. Éditrice en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service des informations de l'IIDD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: Le gouvernement des États-Unis d'Amérique (à travers le Bureau des océans et des affaires environnementales et scientifiques internationales du département d'État américain), le gouvernement du Canada (à travers l'ACDI), le ministère danois des affaires étrangères, le ministère allemand de la coopération économique et développement (BMZ), le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la préservation de la nature et de la sécurité nucléaire (BMU), et la commission européenne (DG-ENV). Un soutien général est accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2011, par: le ministère norvégien des affaires étrangères, le gouvernement australien, le ministère suédois de l'environnement, le ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur, SWAN International, l'Office fédéral suisse de l'environnement (FOEN), le ministère finlandais des affaires étrangères, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'IGES), le ministère nippon de l'économie, du commerce et de l'industrie (à travers GISPRI), et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Le financement pour la traduction du *Bulletin* en français a été fourni par les gouvernements de la France, de la Région wallonne de Belgique, de la Province du Québec et de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF et IEPF). Le financement de la version espagnole du *Bulletin* est fourni par le ministère espagnol de l'environnement et des affaires rurales et marines. Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas forcément les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tout renseignement, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service des informations de l'IIDD, <kimo@iisd.org>, au +1-646-536-7556 ou par courrier au 300 East 56th St., 11D, New York, New York 10022, USA. 代表団の友

BREF HISTORIQUE DE LA CCNUCC ET DU PROTOCOLE DE KYOTO

La réponse politique internationale aux changements climatiques a commencé par la mise en place de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 1992 qui a établi le cadre d'action visant à stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre, aux fins d'éviter «les interférences anthropiques dangereuses» avec le système climatique. La CCNUCC est entrée en vigueur le 21 mars 1994 et compte aujourd'hui 195 parties.

En décembre 1997, lors de la CdP-3 à Kyoto, au Japon, les délégués se sont accordés sur un Protocole relevant de la CCNUCC, qui engage les pays industrialisés et les pays avec des économies en transition, à réaliser des objectifs quantifiés de réduction de leurs émissions. Ces pays, connus comme étant les parties visées à l'Annexe I de la CCNUCC, se sont engagés à réduire leurs émissions globales de six gaz à effet de serre d'une moyenne de 5,2 % par rapport à ceux de 1990, et ce, au cours de la période entre 2008 et 2012 (première période de l'engagement), avec des objectifs particuliers variant d'un pays à l'autre. Le Protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février 2005 et compte aujourd'hui 193 parties.

À la fin de 2005, les premières mesures ont été prises concernant l'examen des questions à long terme. Réunie à Montréal, au Canada, la première session de la RdP a décidé d'établir l'AWG-KP en vertu de l'Article 3.9 du Protocole qui donne mandat d'envisager de nouveaux engagements pour les parties visées à l'Annexe I au moins sept ans avant la fin de la première période d'engagement. Par ailleurs, la CdP 11 a décidé d'examiner la coopération à long terme au titre de la Convention, à travers une série de quatre ateliers connue sous le nom de «Dialogue de la Convention», qui s'est poursuivie jusqu'à la CdP 13.

FEUILLE DE ROUTE DE BALI: La CdP 13 et la RdP 3 ont eu lieu en décembre 2007 à Bali, en Indonésie. Les négociations ont abouti à l'adoption du Plan d'action de Bali. Les parties ont établi l'AWG-LCA avec pour mandat de se concentrer sur les éléments clés de la coopération à long terme déterminés durant le Dialogue de la Convention, à savoir: l'atténuation, l'adaptation, le financement, la technologie et une vision commune de l'action concertée à long terme. La conférence de Bali a également abouti à un accord sur la Feuille de route de Bali. Sur la base des deux voies de négociation au titre de la Convention et du Protocole, la Feuille de route a fixé la fin des négociations à décembre 2009, à Copenhague.

CONFÉRENCE DE COPENHAGUE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Copenhague, au Danemark, s'est tenue en décembre 2009. L'événement a été marqué par des controverses liées à la transparence et au processus. Au cours de la réunion du segment de haut niveau, des négociations non officielles ont eu lieu au sein d'un groupe composé des représentants des grandes économies et des groupes régionaux et autres groupes de négociation. Tard dans la soirée du vendredi 18 décembre, ces pourparlers ont finalement abouti à un accord politique intitulé l'«Accord de Copenhague» qui a été par la suite présenté à la plénière de la CdP pour adoption. Les délégués ont examiné l'Accord au cours des 13 heures qui ont suivi. Bon nombre d'entre eux ont soutenu son adoption comme une première étape vers un «meilleur» accord futur.

Cependant, certains pays en développement se sont opposés à l'Accord, qui selon eux, avait été conclu au cours d'un processus de négociation «non transparent» et «non démocratique». En fin de compte, la CdP a convenu de «prendre note» de l'Accord de Copenhague. Un processus a été établi pour permettre aux parties d'indiquer leur soutien à l'Accord et, au cours de 2010, plus de 140 pays ont indiqué leur soutien à l'Accord. Plus de 80 pays ont également fourni des informations sur leurs objectifs nationaux de réduction des émissions et autres mesures d'atténuation.

Le dernier jour de la Conférence de Copenhague sur le climat, les parties ont également convenu de prolonger le mandat de l'AWG-LCA et de l'AWG-KP, en leur demandant de présenter leurs résultats respectifs à la CdP 16 et à la CdP/RdP 6.

CONFÉRENCE DE CANCÚN SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: Après quatre réunions préparatoires en 2010, la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Cancún, au Mexique, s'est tenue du 29 novembre au 11 décembre 2010. À l'issue de la conférence, les parties avaient finalisé les Accords de Cancún qui contiennent des décisions au titre des deux voies de négociation. Dans la voie de négociation de la Convention, la décision 1/CP.16 a reconnu que des réductions importantes des émissions mondiales sont nécessaires pour limiter la hausse de la température mondiale à une moyenne de 2°C. Les parties ont également convenu d'examiner le renforcement de l'objectif global à long terme, lors d'un examen en 2015, y compris par rapport à un objectif proposé de 1,5°C. Les parties ont pris note des objectifs de réduction des émissions et des mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MANN) communiqués par les pays développés et les pays en développement (documents FCCC/SB/2011/INF.1/Rev.1 et FCCC/AWGLCA/2011/INF.1) respectivement, tous deux publiés après Cancún. La décision 1/CP.16 a également abordé d'autres aspects de l'atténuation, tels que la mesure, la notification et la vérification (MRV); la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement; et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement (REDD+).

Les parties ont également convenu de créer plusieurs nouvelles institutions et de nouveaux processus, tels que le Cadre de Cancún pour l'adaptation et le Comité sur l'adaptation créés à Cancún, ainsi que le Mécanisme technologique, qui comprend le Comité exécutif de la technologie (CET) et le Centre et Réseau des technologies climatiques (CRTC). Pour ce qui est du financement, la décision 1/CP.16 a créé le Fonds vert pour le climat (FVC), qui a été désigné comme une nouvelle entité opérationnelle du mécanisme financier de la Convention et qui doit être régi par un Conseil de 24 membres. Les parties ont convenu de mettre en place un Comité de transition chargé de la conception détaillée du Fonds, et a établi un Comité permanent pour aider la Conférence des parties par rapport au mécanisme financier. Les parties ont également pris acte de l'engagement par les pays développés de fournir 30 milliards de \$ US pour le financement du démarrage rapide pendant la période 2010-2012, et à mobiliser conjointement 100 milliards de \$ US par an d'ici 2020.

Dans le cadre de la voie de négociation du Protocole, la décision 1/CMP.6 incluait un accord sur l'achèvement des travaux de l'AWG-KP et la présentation des résultats adoptés par la RdP dès que possible et à temps, afin d'éviter tout décalage

entre la première et la deuxième périodes d'engagement. La RdP a exhorté les parties visées à l'Annexe I à élever le niveau d'ambition de leurs objectifs de réduction d'émissions en vue de réaliser des réductions d'émissions globales conformes à l'échelle indiquée dans le Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Les parties ont également adopté la décision 2/CMP.6 sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF).

Les mandats des deux Groupes de travail spéciaux ont été prorogés jusqu'à la Conférence de l'ONU sur les changements climatiques à Durban.

POURPARLERS DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN 2011: En 2011, trois sessions de négociations officielles de la CCNUCC ont eu lieu dans le cadre des préparatifs de Durban. En avril, les deux GT se sont réunis à Bangkok, en Thaïlande. L'AWG-LCA a entrepris des discussions de procédure sur son ordre du jour, et a finalement adopté un agenda pour ses travaux ultérieurs. Dans le cadre de l'AWG-KP, les parties se sont concentrées sur les principales questions politiques qui entravent les progrès.

Deux mois plus tard, les négociateurs se sont réunis à Bonn, en Allemagne, pour les sessions du SBI, du SBSTA, de l'AWG-LCA et de l'AWG-KP. Le SBSTA a convenu d'un nouveau point de l'ordre du jour sur les impacts des changements climatiques sur l'eau et la gestion intégrée des ressources en eau, au titre du Programme de travail de Nairobi. Aucun accord n'a été atteint sur les autres nouveaux points proposés tels que le carbone bleu, les droits de la nature et l'intégrité des écosystèmes, et un programme de travail sur l'agriculture. Dans le cadre du SBI, le travail a été lancé sur les plans nationaux d'adaptation, et les pertes et dommages, tel que mandaté par les Accords de Cancún. Les points de l'ordre du jour relatifs à la MRV sont restés en suspens. Les nouveaux points proposés, relatifs aux impacts de la mise en œuvre des mesures de riposte, ont également occupé une place importante.

À Bonn, l'AWG-KP s'est focalisé sur les questions non résolues et sur les conditionnalités politiques établies par les différents pays de l'Annexe I pour la prise de nouveaux engagements en vertu d'une deuxième période d'engagement. En dépit de l'opposition initiale des pays en développement, les parties ont également entrepris un travail technique, y compris sur l'UTCATF, les mécanismes de flexibilité et les questions méthodologiques. Pour ce qui est de l'AWG-LCA, le travail de fond a commencé sur la base de la Décision 1/CP.16. Les parties ont travaillé sur l'adaptation, le financement, la technologie, le renforcement des capacités, la vision commune, l'examen de l'objectif global à long terme, les options juridiques et sur diverses questions liées à l'atténuation. Les parties ont convenu de reporter l'examen des notes élaborées par les modérateurs des groupes informels de l'AWG-LCA, à la troisième partie de l'AWG-LCA 14 au Panama. Alors que des progrès ont été signalés sur certaines questions, bon nombre de délégués ont eu le sentiment que les résultats ont été relativement modestes.

L'AWG-LCA et l'AWG-KP se sont réunis de nouveau du 1^{er} au 7 octobre 2011 à Panama City, au Panama. L'AWG-KP s'est concentré sur les questions non résolues et sur une plus grande clarification des options concernant les objectifs d'atténuation, la nature et le contenu possibles des règles pour une deuxième période d'engagement, et le rôle d'une éventuelle deuxième

période d'engagement dans un résultat équilibré à Durban. Dans le cadre de l'AWG-LCA, les négociateurs ont entrepris des discussions procédurales approfondies en s'appuyant sur la décision 1/CP.16 et le Plan d'action de Bali. Les parties ont travaillé sur l'adaptation, le financement, la technologie, le renforcement des capacités, la vision commune, l'examen de l'objectif global à long terme, les options juridiques et diverses questions liées à l'atténuation. Le résultat de la plupart des discussions du groupe informel a été une «forme de texte» transmis à Durban comme base pour les discussions ultérieures.

CDP 17 DE LA CCNUCC

L'ouverture de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Durban, Afrique du Sud, a eu lieu lundi matin, le 28 novembre 2011. Après une cérémonie de bienvenue en présence du Président sud-africain, Jacob Zuma, et d'autres dignitaires de haut niveau, les délégués se sont réunis pour les séances plénières d'ouverture de la Conférence des parties (CdP), de la Réunion des parties (RdP), de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA). La présidente de la CdP 16, Patricia Espinosa, ministre des Affaires étrangères du Mexique, a exhorté les délégués à trouver un terrain d'entente sur, entre autres, la mise en œuvre complète des Accords de Cancún, la capitalisation du Fonds vert pour le climat, et l'avenir du Protocole de Kyoto, et a réaffirmé la pertinence d'un système basé sur des règles.

La Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), Christiana Figueres, a souligné que deux étapes décisives doivent être franchies à Durban: terminer les tâches de la CdP 16 et régler les questions politiques clés résultant de Cancún. Elle a souligné le lancement du Comité sur l'adaptation, l'opérationnalisation du Mécanisme technologique en 2012, l'approbation du Fonds vert pour le climat (FVC), et les efforts pour clarifier le financement pour le démarrage rapide. Elle a insisté sur la nécessité d'un processus juste et responsable vers un système multilatéral fondé sur des règles dans le cadre de la Convention.

Le Vice-président de l'Angola, Fernando de Piedade Dias dos Santos, représentant la Communauté de développement d'Afrique australe, a déclaré que le Protocole de Kyoto constitue le seul outil approprié permettant à la communauté internationale de maintenir ses engagements à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le Président du Tchad, Idriss Déby Itno, représentant la Communauté économique des États d'Afrique centrale, a déclaré que l'Afrique a besoin de ressources pour atténuer les effets du changement climatique et s'y adapter.

Jacob Zuma, Président de l'Afrique du Sud, a souligné la nécessité d'un résultat équilibré, équitable et crédible, à Durban. Il a mis l'accent sur la responsabilité d'affirmer le système multilatéral fondé sur des règles et prescrit par le Protocole de Kyoto, ainsi que la nécessité de fournir des fonds pour faire face aux impacts du changement climatique, par le biais de la mise en fonction du Fonds vert pour le climat.

Les délégués ont observé une minute de silence pour honorer la mémoire du président du SBSTA, Mama Konaté du Mali, décédé récemment, et qui a été un acteur clé dans le processus de changement climatique depuis de nombreuses années.

Maïte Nkoana-Mashabane, ministre sud-africaine des relations internationales et de la coopération, a été élue présidente de la CdP 17 et de la RdP 7 par acclamation. Elle a déclaré que les négociations et les résultats de Durban devront être transparents, inclusifs, justes et équitables. Elle a appelé à des progrès sur des questions clés telles que les options juridiques et le Fonds vert pour le climat.

Lors des déclarations liminaires, l'Argentine, au nom du Groupe des 77 et la Chine (G-77/Chine), a soutenu une deuxième période d'engagement en vertu du Protocole de Kyoto, comme partie d'un résultat équilibré et global à Durban, et a déclaré que les Accords de Cancún doivent être mis en œuvre intégralement. L'Australie, au nom du Groupe de coordination, s'est dite favorable à une transition vers un cadre du changement climatique qui inclut toutes les grandes économies et qui tient compte des capacités respectives des pays. L'UE a déclaré que Durban doit examiner l'insuffisance du niveau d'ambition, un système de comptage international commun et un processus pour réaliser la conception d'un nouveau cadre juridiquement contraignant global et complet, qui devra être achevée en 2015.

La Suisse, au nom du Groupe pour l'intégrité environnementale (GIE), a présenté un aperçu de trois étapes importantes pour Durban, à savoir: un accord sur les éléments clés d'un régime international après 2012; le lancement d'un processus pour renforcer davantage le régime à mi-parcours; et une entente sur les principaux éléments d'une vision commune, y compris un objectif global à long terme de réduction des émissions, et une date pour le plafonnement des émissions mondiales.

La Grenade, au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), a indiqué son appui pour: un processus pour renforcer les objectifs d'atténuation annoncés; une deuxième période d'engagement; un mandat de Durban pour un accord juridiquement contraignant en conformité avec le Plan d'action de Bali; l'opérationnalisation des nouvelles institutions créées à Cancún; et l'évaluation de la pertinence de l'objectif mondial à long terme de réduction des émissions.

Le représentant de Jeunesse a déclaré que Durban ne doit pas être le «cimetière du Protocole de Kyoto».

QUESTIONS D'ORGANISATION: La présidente de la CdP, Nkoana-Mashabane, a rappelé aux parties la pratique en vigueur depuis la CdP 1, consistant en l'application du règlement intérieur provisoire (FCCC/CP/1996/2), à l'exception de l'article 42 relatif au vote, qui est resté en suspens. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a exprimé des préoccupations, et a suggéré que l'absence d'accord sur le vote peut aboutir à des résultats fondés sur le «plus petit dénominateur commun». D'autres consultations ont eu lieu durant la CdP 17. Le vendredi 9 décembre, le vice-président de la CdP, Andrej Kranjc, (Slovénie) a rapporté qu'aucun consensus n'a été atteint sur cette question. Les parties ont convenu de poursuivre les consultations informelles et d'appliquer provisoirement les règles de procédure sans la règle 42.

La plénière de clôture de la CdP a par ailleurs approuvé les pouvoirs des représentants des parties (FCCC/CP/2011/L.10).

Adoption de l'ordre du jour: Le 28 novembre, les parties ont convenu d'entamer les travaux sur la base de l'ordre du jour provisoire (FCCC/CP/2011/1), en attendant son adoption

officielle ultérieurement, à l'issue des consultations informelles sur les trois points proposés par l'Inde (sur l'accélération de l'accès aux technologies critiques, l'accès équitable au développement durable, et les mesures commerciales unilatérales). Singapour s'est dit préoccupé par cette procédure, soulignant qu'elle pourrait ouvrir la porte à de nouveaux points à inclure dans l'ordre du jour et rendre la charge du travail ingérable. La Syrie a soutenu la tenue de discussions sur les propositions de l'Inde. L'ordre du jour a été discuté tout au long de la semaine dans le cadre de consultations informelles.

Le 9 décembre, la plénière de la CdP tenue dans la soirée s'est penchée sur l'adoption de l'ordre du jour (FCCC/CP/2011/1). Le vice-président Kranjc a présenté le compte-rendu des consultations menées par la présidente de la CdP sur les trois points proposés par l'Inde. Il a indiqué qu'un accord a été atteint d'aborder la question d'accès équitable au développement durable par la tenue d'un atelier sur un point pertinent de l'ordre du jour. L'Inde a demandé que soit indiqué l'organe qui organisera l'atelier en question, mais l'Australie a déclaré qu'il s'agit d'intégrer cette question sous un point pertinent de l'ordre du jour, et non d'identifier l'organe à cette CdP. La présidente a consigné les deux observations dans le rapport, et la CdP a ensuite adopté l'ordre du jour de la réunion, sans les articles 11, 12 et 13 (propositions de l'Inde), et avec le maintien en suspens du point sur le deuxième examen des articles 4.2 (a) et 4.2 (b) de la Convention (politiques et mesures sur les émissions et les absorptions par les puits), conformément à la pratique en vigueur depuis la CdP 4.

Élection du Bureau: Dimanche le 11 décembre, la CdP a élu: Artur Runge-Metzger (Allemagne), vice-président; Phillip Muller (Îles Marshall), vice-président; Richard Muyungi (Tanzanie), président du SBSTA; et Andrej Kranjc (Slovénie), rapporteur. Il a été indiqué que des consultations sont en cours sur d'autres candidatures et que dès que ces candidatures seront reçues des groupes régionaux, les personnes désignées seront considérées élues à la CdP 17.

En ce qui concerne le SBI, la CdP a élu Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago), président du SBI; Narcis Paulin Jeler (Roumanie), vice-président du SBI; et Petrus Muteyauli (Namibie), rapporteur pour le SBI.

Pour ce qui est des membres du bureau de l'AWG-LCA, la CdP a élu Aysar Ahmed Al Tayeb (Arabie Saoudite), président; Marc Pallemarts (Belgique), vice-président; et Valeria Gonzalez Posse (Argentine), rapporteur. Les membres du bureau de l'AWG-KP restent les mêmes, à l'exception de Yukka Uosukainen (Finlande), élu vice-président de l'AWG-KP.

Dates et lieux des sessions à venir: Dimanche le 11 décembre, la CdP a adopté une décision sur la date et le lieu des sessions à venir (FCCC/CP/2011/L.4). La décision accepte l'offre du Qatar d'accueillir la CdP 18 à Doha, du 26 novembre au 7 décembre 2012. Le Qatar a déclaré que son gouvernement ne ménagera aucun effort pour en assurer la réussite. Le représentant de la République de Corée a déclaré que, suite à de longues discussions, son pays sera l'hôte de la réunion ministérielle pré-CdP. La présidente de la CdP a confirmé par ailleurs que la CdP 19 se tiendra en Europe de l'Est, et qu'aucune offre n'a encore été reçue.

PROPOSITIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 17 DE LA CONVENTION

La plénière de la CdP a abordé cette question le 30 novembre. Les parties ont pris note des propositions du Japon, de Tuvalu, des États-Unis, de l'Australie, du Costa Rica et de la Grenade. Les parties ont convenu de laisser la question ouverte en attendant une conclusion de l'examen des options juridiques par l'AWG-LCA. Dimanche, le 11 décembre, lors de la plénière de clôture, la CdP a convenu que le point sera inclus dans l'ordre du jour provisoire de la CdP 18.

PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS À LA CONVENTION EN APPLICATION DES ARTICLES 15 ET 16

PROPOSITION DU MEXIQUE ET DE LA PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE SUR LE VOTE: Ce point a été abordé pour la première fois lors de la plénière de la CdP le 30 novembre. Le Mexique, appuyé par la Colombie et d'autres pays, a présenté une proposition visant à permettre un «dernier recours» au vote, au cas où tous les efforts en vue d'atteindre un consensus auraient échoué sur des questions bénéficiant d'un vaste soutien. Les parties ont ensuite discuté de la question tout au long de la semaine. Le délégué a expliqué que cette démarche a pour but d'éviter une «paralysie». La Bolivie, le Venezuela et l'Arabie saoudite ont indiqué qu'ils sont seulement en mesure d'appuyer une approche consensuelle. Des consultations informelles ont été organisées sur cette question.

Au cours des consultations informelles, de nombreux pays dont le Costa Rica, la Colombie, la Guyane, le Surinam et l'UE, se sont dit favorables à cette proposition, en indiquant qu'elle améliorera l'efficacité de la Convention. L'Arabie saoudite, la Bolivie et le Venezuela se sont opposés à tout amendement à la règle du consensus. Lors de la plénière de clôture de la CdP 17, le Mexique a exprimé sa satisfaction de l'intérêt suscité, et a indiqué qu'une version révisée de la proposition a été introduite. Les parties ont convenu d'inscrire la question à l'ordre du jour provisoire de la CdP 18.

PROPOSITION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE VISANT À MODIFIER L'ARTICLE 4.2 DE LA CONVENTION (ENGAGEMENTS):

Ce point a été abordé pour la première fois lors de la plénière de la CdP le 30 novembre. La Fédération de Russie a expliqué la nécessité d'un examen périodique de la liste des pays inscrits dans les Annexes I et II. La Biélorussie, l'Ukraine et le Kazakhstan ont soutenu cette proposition, tandis que l'Arabie saoudite s'y est opposée. Des consultations informelles animées par l'Ambassadeur Javier Diaz (Costa Rica) ont été tenues. Lors de la plénière de clôture, la Fédération de Russie a demandé des éclaircissements sur le statut de la proposition. La présidente de la CdP, Nkoana-Mashabane, a fait savoir que des discussions constructives ont eu lieu sur les implications juridiques, politiques et autres de la proposition, et a indiqué qu'il faudrait un délai supplémentaire pour examiner la proposition. Les parties ont convenu d'inscrire la question à l'ordre du jour provisoire de la CdP 18.

PROPOSITION DE CHYPRE ET DE L'UE VISANT À MODIFIER L'ANNEXE I DE LA CONVENTION: Les consultations informelles ont été animées par l'Ambassadeur Javier Diaz, sur une proposition conjointe de Chypre et de l'UE visant à modifier l'Annexe I de la Convention afin d'y inclure Chypre. Dimanche, le 11 décembre, la CdP a adopté la décision d'inclure Chypre dans l'Annexe I de la Convention.

Décision de la CdP: La décision (FCCC/CP/2011/L.2) modifie l'Annexe I de la Convention afin d'y inclure Chypre.

COMITÉ EXÉCUTIF DE LA TECHNOLOGIE - MODALITÉS ET PROCÉDURES

Le 28 novembre, le SBSTA a abordé cette question, conformément à la décision 1/CP.16 de mettre en place un Mécanisme de la technologie comprenant un Comité exécutif de la technologie (CET) et un Centre et un réseau des technologies climatiques (CRTC), et de créer un groupe de contact présidé par Carlos Fuller (Belize) et Zitouni Ould-Dada (Royaume-Uni). Les délégués ont examiné un rapport du CET (FCCC/CP/2011/8). Le président du CET, Gabriel Blanco (Argentine), a présenté un texte de projet de décision aux fins de commentaires. Le G-77/Chine a appelé à la prolongation, pour une période d'un an, de la durée du CET, et à l'adoption des modalités et procédures dès que possible. Le 3 décembre, le SBSTA a adopté un projet de décision qui a été confirmé par la CdP, le 9 décembre.

Décision de la CdP: La décision (FCCC/CP/2011/L.3) rappelle la décision 1/CP.16 sur l'établissement d'un Mécanisme technologique comprenant un Comité exécutif de la technologie et un Centre et un réseau des technologies climatiques ayant pour but d'améliorer l'action sur le développement et le transfert de technologies. La décision se félicite du rapport du CET (FCCC/CP/2011/8) et adopte les modalités et les règles de procédure contenues dans les Annexes 1 et 2.

Les modalités comprennent entre autres: l'analyse et la synthèse; les recommandations relatives à la politique; la facilitation; les liens avec d'autres arrangements institutionnels; l'engagement avec les parties prenantes; et le partage des informations et des connaissances. La décision demande au CET de poursuivre l'élaboration des modalités sur ses liens avec d'autres institutions, en vue de l'examen par la CdP 18.

FONDS VERT POUR LE CLIMAT - RAPPORT DU COMITÉ DE TRANSITION

Ce point a été examiné lors des consultations informelles ouvertes dirigées par la présidente de la CdP, Nkoana-Mashabane. Il a également été l'objet de consultations ministérielles au haut niveau. Des consultations informelles modérées par Zaheer Fakir (Afrique du Sud), au nom de la présidence de la CdP 17, ont également eu lieu. Les principales questions à examiner par les parties incluaient: le statut juridique; la relation avec la CdP; le rôle du financement du secteur privé; la création du Conseil; et l'élaboration d'un processus pour établir un Secrétariat provisoire pour soutenir le Conseil.

Le 30 novembre, le co-président du Comité de transition, Trevor Manuel (Afrique du Sud) a présenté le rapport du Comité, qui comprend entre autres, le projet d'instrument régissant le FVC. Il a expliqué que le rapport vise à présenter un terrain d'entente qui servira de base pour le lancement du FVC à Durban. Le GIE et le Groupe africain ont accueilli favorablement le rapport. L'Union européenne a observé que le projet d'instrument constitue un compromis, mais qu'il devrait faire l'objet d'un accord dans le cadre d'un paquet équilibré. La Zambie, au nom des pays les moins avancés (PMA), a déclaré que le projet d'instrument offre une base suffisante pour un arrangement financier institutionnel. Les Philippines, au nom du G-77/Chine, ont déclaré que le FVC est un élément crucial de la solution. La Barbade, au nom de l'AOSIS, a souligné que l'opérationnalisation du FVC ne peut pas être retardée en dépit

de ses insuffisances parmi lesquelles l'absence d'une fenêtre de financement dédiée aux petits Etats insulaires en développement (PEID) et aux PMA, et le manque de fonds pour un processus de reconstitution. Il a déclaré que le FVC ne doit pas être une coquille vide. Le Venezuela, au nom de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA), a attiré «l'attention sur certains éléments du rapport qui feraient obstacle à un accès démocratique aux ressources». La déléguée a souligné que le FVC doit posséder une personnalité juridique internationale, travailler sous la direction de la CdP, et qu'il ne doit pas y avoir de conflit d'intérêts entre les fonctions de fiduciaire et celle de direction du Fonds.

L'Égypte a souligné l'absence de certains éléments cruciaux dans le projet d'instrument, notamment la personnalité juridique internationale, l'imputabilité devant la CdP et l'appropriation nationale des projets. Prenant acte des préoccupations concernant le projet d'instrument de direction, le Japon et la Colombie (au nom du Costa Rica, du Chili, du Honduras, de la République dominicaine, du Pérou et du Panama), se sont opposés à la réouverture du document et ont demandé à la présidence de la CdP d'organiser des consultations. L'Australie s'est dite prête à approuver le document «tel quel».

Le Japon a pris acte des inquiétudes concernant la personnalité juridique du Fonds et l'ambiguïté dans la relation entre le Fonds et la Convention, mais a déclaré que le Conseil nouvellement créé pourra répondre à ces préoccupations. L'Égypte, l'Inde, la Namibie et les PMA ont déclaré que le Fonds devra avoir la pleine personnalité juridique pour assurer un accès direct. Rejoints par le Kenya, l'Arabie saoudite et le Soudan, ils ont également souligné l'importance d'assurer l'imputabilité du Fonds devant la CdP. Fidji a appelé à la complémentarité avec d'autres instruments et institutions de financement. Le Nigeria, la Tanzanie et la Zambie ont mis en garde contre une trop grande dépendance par rapport au secteur privé.

L'UE a pris acte des préoccupations, mais s'est dit confiante que la CdP sera en mesure de trouver une entente sur le projet d'instrument et que les parties devront se concentrer sur les arrangements intérimaires pour faire démarrer les processus. La Suisse a déclaré que les pays à économie en transition devront avoir accès au Fonds. Le Nigeria a souligné un «déséquilibre stratégique» dans les négociations, les discussions sur l'atténuation étant plus avancées que celles sur l'adaptation.

Lors de longues discussions informelles, les parties ont pu s'entendre sur la personnalité juridique, le processus de sélection du pays hôte, et un processus d'attribution de la personnalité juridique au Fonds. À propos du Secrétariat intérimaire, les parties ont convenu qu'il doit être pleinement imputable devant le Conseil et fonctionner sous sa direction et son autorité. Les parties ont également convenu que le chef du Secrétariat doit avoir une expérience de travail avec les pays en développement. Concernant l'hôte du secrétariat intérimaire, trois options ont été présentées (le Secrétariat de la CCNUCC, le Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Bureau des Nations Unies à Genève), mais les parties n'ont pas pu s'entendre sur ce point. Lors de la plénière de clôture de la CdP, la présidente de la CdP, Nkoana-Mashabane, a souligné les efforts entrepris pour résoudre les questions en suspens et a accueilli favorablement le texte comme une base par laquelle le FVC «deviendra le principal fonds mondial pour le financement climatique». Elle a

fait mention de la correspondance provenant du G-77/Chine et relative à la composition du FVC en ce qui concerne les pays en développement. La décision a par la suite été adoptée.

Décision de la CdP: La CdP (FCCC/2011/CP/L.9) désigne le FVC comme une entité opérationnelle du mécanisme financier de la Convention dont les arrangements devront être conclus entre la CdP et le Fonds à la CdP 18, afin d'assurer l'imputabilité du Fonds devant la CdP et son fonctionnement sous la direction de cette dernière, pour venir en aide aux projets, programmes, politiques et autres activités dans les pays en développement parties. Par ailleurs, la décision:

- fournit des directives au Conseil du FVC, notamment sur les questions liées aux politiques, les priorités du programme et les critères d'admissibilité;
- demande au Conseil de développer une procédure transparente à approbation tacite devant être menée par les autorités nationales désignées, afin d'assurer la cohérence avec les stratégies climatiques et les plans nationaux, ainsi qu'une approche impulsée par les pays, et de prévoir un financement direct et indirect efficace des secteurs public et privé par le FVC;
- souligne la nécessité de sécuriser le financement du FVC afin de faciliter son opérationnalisation rapide, et demande au Conseil d'établir les politiques et les procédures nécessaires, afin de permettre un processus d'approvisionnement de fonds rapide et adéquat;
- invite les parties, par le biais de leurs groupements régionaux et circonscriptions, à présenter leurs candidatures pour siéger comme membres du Conseil, au secrétariat intérimaire avant le 31 mars 2012;
- confère la personnalité juridique et la capacité juridique au Conseil du FVC;
- invite les parties à exprimer au Conseil, leur intérêt à accueillir le FVC, au plus tard le 15 avril 2012;
- prie en outre le Conseil d'établir le secrétariat indépendant du FVC dans le pays hôte, dès que possible;
- invite le Conseil à choisir le fiduciaire du FVC à travers un processus d'appel d'offres ouvert, transparent et compétitif, et en temps opportun, de manière à assurer la continuité des services de fiduciaire; et
- sélectionne le chef du secrétariat intérimaire sur la base, notamment de son expertise dans la conception ou la gestion des fonds, son expérience pertinente en administration et en gestion, son expérience ou travail avec les pays en développement, et son expertise en politique.

EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS ET AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION

COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I: Cette question a été brièvement abordée lors de la plénière du SBI le 29 novembre. Le SBI a pris acte du rapport sur l'état de la présentation et de l'examen des cinquièmes communications nationales et du rapport sur les données des inventaires nationaux des gaz à effet de serre des parties visées à l'Annexe I pour la période 1990-2009 (FCCC/SBI/2011/INF.8). Un groupe de contact, co-présidé par Alma Jean (Sainte-Lucie) et Kiyoto Tanabe (Japon), a été créé pour examiner: la compilation et la synthèse des cinquièmes communications nationales; la compilation et la synthèse des informations supplémentaires; et la poursuite de la mise en

application de l'article 12, paragraphe 5, de la Convention, y compris la considération de la décision 1/CP.16, paragraphes 40 et 46. Le 3 décembre, le SBI a adopté le projet de conclusions sans discussion, ce qui a été confirmé par la CdP, le 9 décembre.

Conclusions du SBI: Le SBI a pris note de la compilation annuelle et du rapport comptable (FCCC/SBI/2011/L.26).

COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES NON-VISÉES À L'ANNEXE I: La question a été brièvement abordée le 29 novembre lors de plénière du SBI. Un groupe de contact, co-présidé par Alma Jean (Sainte-Lucie) et Kiyoto Tanabe (Japon), a été créé pour examiner: les travaux du Groupe consultatif d'experts (GCE); la poursuite de mise en œuvre de l'article 12, paragraphe 5 de la Convention, et la fourniture de soutien financier et technique. Le 3 décembre, le SBI a adopté des conclusions et un projet de décision de la CdP sur les travaux du GCE, ainsi que les conclusions sur la poursuite de la mise en œuvre de l'article 12.5 de la Convention et sur la fourniture d'un soutien financier et technique. Le 9 décembre, la CdP a adopté le projet de décision sur le GCE.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions, le GCE (FCCC/SBI/2011/L.31) se félicite du rapport d'étape sur ses travaux. À propos de la poursuite de la mise en œuvre de l'article 12.5 de la Convention (FCCC/SBI/2011/L.32), le SBI reporte l'examen de ce sous-point à la SBI 36. Concernant la fourniture d'un appui financier et technique (FCCC/SBI/2011/L.33), le SBI, entre autres: demande au FEM de continuer à fournir des informations sur ses activités relatives à la préparation des communications nationales des parties non-visées à l'Annexe I; et encourage les parties non-visées à l'Annexe I à soumettre les propositions de projet en vue du financement de leurs communications nationales à venir.

Décision de la CdP: La décision sur le GCE (FCCC/SBI/2011/L.31 et Add.1): prolonge le mandat actuel du Groupe jusqu'à la fin de 2012, et invite les parties à présenter leurs points de vue sur son mandat afin que la question puisse être abordée dans un projet de décision à la CdP 18.

TRANSFERT DE TECHNOLOGIES: Le 29 novembre, le SBI a brièvement abordé ce point de l'ordre du jour et a mis sur pied un groupe de contact conjoint SBSTA/SBI, co-présidé par Carlos Fuller (Belize) et Zitouni Ould-Dada (Royaume-Uni). Le 3 décembre, le SBI a adopté un projet de conclusions sur le développement et le transfert de technologies.

Conclusions du SBI: Le SBI a approuvé un projet de conclusions (FCCC/SBI/2011/L.34), avec le document du SBSTA (FCCC/SBSTA/2011/L.22), et a encouragé les parties non-visées à l'Annexe I de la Convention à élaborer des propositions de projets, en particulier pour les technologies d'adaptation, et à les soumettre au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et se félicite des résultats de l'évaluation des besoins technologiques qui sont en préparation avec la collaboration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Les conclusions comprennent également une annexe avec des éléments pour un projet de décision sur le développement et le transfert de technologies, qui: souhaite la bienvenue aux membres élus du CET, Gabriel Blanco (Argentine) et Antonio Pfluger (Allemagne), et fixe la durée du mandat des membres du CET.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS: Cette question a été abordée pour la première fois lors de la plénière du SBI le 29 novembre. Le président du SBI, Owen-Jones, a souligné

que l'examen du cadre de renforcement des capacités des pays en développement doit être achevé à Durban. Au cours de sa plénière de clôture, le SBI a adopté un projet de décision de la CdP, qui a par la suite été adopté par la CdP, le 9 décembre.

Décision de la CdP: Cette décision (FCCC/SBI/2011/L.37) invite les organismes compétents des Nations Unies ainsi que les organisations intergouvernementales à continuer à fournir un soutien aux pays en développement; et les parties visées à l'Annexe II, le secteur privé et les organismes multilatéraux, bilatéraux et internationaux, à soutenir les activités de renforcement des capacités. La décision, entre autres, invite les parties à renforcer les rapports sur les meilleures pratiques.

La décision stipule également que la poursuite du cadre de renforcement des capacités dans les pays en développement devra être améliorée:

- en assurant les consultations avec les parties prenantes tout au long du processus d'activités;
- en renforçant l'intégration des questions de changement climatique et des besoins de renforcement des capacités dans les stratégies nationales de développement, les plans et les budgets;
- en intensifiant la coordination des activités de renforcement des capacités impulsées par les pays; et
- en renforçant les réseaux et le partage d'informations entre les pays en développement, notamment à travers la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

Enfin, la CdP décide de conclure le deuxième examen exhaustif et d'entamer le troisième examen exhaustif de la mise en œuvre du cadre de renforcement des capacités, afin d'achever l'examen à la CdP 22.

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE BUENOS AIRES SUR L'ADAPTATION ET LES MESURES DE RIPOSTE (DÉCISION 1/CP.10):

La question a été examinée au titre du SBI le 28 novembre. Le président du SBI, Owen-Jones, a fourni aux parties une mise à jour, y compris la tenue de deux ateliers: l'atelier sur la promotion des approches de gestion de risque, les besoins et les préoccupations spécifiques des pays en développement parties découlant de l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte (21 septembre 2011, à Bonn, Allemagne) et l'atelier pour identifier les défis et les lacunes dans la mise en œuvre des approches de gestion des risques liés aux effets néfastes du changement climatique (10 au 12 octobre 2011, à Lima, Pérou). Les consultations informelles ont été présidées par Samuel Ortiz Basualdo (Argentine). Quant au projet de conclusions, la Gambie, s'exprimant au nom des PMA, a demandé d'ajouter une référence aux PMA dans une section. L'Arabie saoudite et le Venezuela ont tous deux exprimé des inquiétudes au sujet du texte. Les parties ont convenu de tenir de nouvelles discussions informelles samedi soir. Cependant, ces consultations n'ont pas abouti à un accord et les parties ont convenu de revenir sur la question à la SBI 36.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2011/L.25), le SBI, entre autres: convient de poursuivre l'examen de cette question à la SBI 36 et se félicite du rapport sur les ateliers intérimaires visant à identifier les défis et les lacunes dans la mise en œuvre des approches de gestion des risques liés aux effets néfastes des changements climatiques, et sur la promotion des approches de gestion des risques liés aux besoins et aux préoccupations spécifiques des pays en développement.

QUESTIONS RELATIVES AUX PAYS LES MOINS

AVANCÉS: Cette question (FCCC/SBI/2011/11, FCCC/TP/2011/7) a été abordée pour la première fois dans le cadre du SBI le 28 novembre lorsqu'un représentant du Groupe d'experts des pays les moins avancés (GEPMA) a fourni une mise à jour sur le travail du Groupe pour 2011. Les parties se sont réunies à deux reprises en consultations informelles et ont centré les travaux sur les activités du Groupe en 2011 et sur celles prévues pour 2012, dans le cadre de son programme de travail 2011-2012.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2011/L.22), le SBI, entre autres: a pris note du rapport oral du président du GEPMA, se félicite de la présentation de 46 Programmes d'action nationaux d'adaptation (PANA), et exprime sa satisfaction au Groupe d'experts pour les progrès accomplis dans son programme de travail 2011-2012.

MÉCANISME FINANCIER

Le SBI a abordé ce point le 29 novembre, y compris le rapport du FEM et les directives complémentaires à ce dernier, ainsi que le Fonds pour les PMA (soutien pour la mise en œuvre d'éléments du programme de travail autres que les PANA des PMA), et l'a transmis à un groupe de contact co-présidé par Ana Fornells de Frutos (Espagne) et Lavaasa Malua (Samoa). Le groupe a préparé une série de projets de décisions qui a été adoptée par le SBI le 3 décembre. Les décisions ont été adoptées par la CdP le 11 décembre.

Conclusions du SBI: Le SBI prend note des informations présentées sur le soutien fourni par le FEM (FCCC/SBI/2011/L.39 et FCCC/SBI/2011/L.41) et recommande que la CdP demande au FEM de continuer à fournir des ressources financières aux pays en développement à partir du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC). Le SBI a également pris note de l'appui fourni par le biais du Fonds pour les PMA et transmis une décision de la CdP.

Décision de la CdP: Dans ses décisions (FCCC/SBI/2011/L.40 Add.1 et FCCC/SBI/2011/L.41/Add.1), la CdP demande au FEM, en tant qu'entité opérationnelle du Fonds pour les PMA, entre autres:

- de soutenir le développement d'approches programmatiques pour la mise en œuvre des PANA;
- d'étudier la possibilité de simplifier davantage le cycle des projets du Fonds pour les PMA;
- de clarifier le concept de coûts supplémentaires appliqués à différents types de projets d'adaptation dans le cadre du Fonds pour les PMA et du FSCC; et
- de continuer à améliorer la transparence du processus d'examen du projet tout au long du cycle des projets.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES

ET INSTITUTIONNELLES: Le SBI a abordé ce point le 29 novembre. La question comportait trois sous-points relatifs à l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2010-2011 (FCCC/SBI/2011/16 et FCCC/SBI/2011/INF.14); la poursuite de l'examen des fonctions et des activités du Secrétariat (FCCC/SBI/2011/16 et FCCC/SBI/2011/INF.15) et la mise en œuvre de l'Accord concernant le Siège. Concernant le budget 2010-2011, Figueres, la Secrétaire exécutive de la CCNUCC, a indiqué que la majorité des mandats et des activités du programme de travail pour 2010-2011 a été exécutée, mais que toutes les activités supplémentaires nécessiteront un soutien financier supplémentaire. Concernant l'examen des activités

du Secrétariat, elle a souligné les gains d'efficacité prévus pour l'exercice biennal 2012-2013. Le SBI a adopté des conclusions sur ces questions le 3 décembre, et la CdP et la RdP ont adopté individuellement la décision qui s'en est suivie le 9 décembre.

Décision de la CdP/RdP: Dans ses décisions (FCCC/SBI/2011/L.27/Add.1 et Add.2), la CdP prend note des informations contenues dans les états financiers intermédiaires pour l'exercice biennal 2010-2011, du rapport sur l'exécution du budget pour la période allant de janvier 2010 au 30 juin 2011, et l'état des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la CCNUCC, le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires et le Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la CCNUCC.

La CdP/RdP: prend note des informations relatives aux fonctions et aux activités du Secrétariat, apprécie le rapport sur les gains d'efficacité prévus pour l'exercice biennal 2012-2013, et accepte que la SBI 36 et la SBI 38 examinent les questions inscrites dans ce sous-point.

Mise en œuvre de l'Accord concernant le siège: Ce point a été présenté à la plénière du SBI le 29 novembre. Le SBI a adopté le projet de conclusions le 3 décembre.

Conclusions du SBI: Le SBI (FCCC/SBI/2011/L.28) prend note des informations fournies par le gouvernement du pays hôte du Secrétariat selon lesquelles les travaux de construction du nouveau centre de conférence à Bonn reprendront et que leur achèvement est toujours prévu par la première session de négociation de 2013.

Le SBI a été informé par le gouvernement du pays hôte et par la Secrétaire exécutive de la CCNUCC des progrès réalisés dans l'achèvement des nouveaux locaux du Secrétariat à Bonn, et que le premier bâtiment devra être achevé d'ici le milieu de 2012, tandis que le deuxième bâtiment ainsi que les autres installations pour les réunions devront être achevés en 2017.

AUTRES QUESTIONS SOUMISES PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES

RÉVISION DES DIRECTIVES DE LA CCNUCC POUR L'ÉLABORATION DES INVENTAIRES ANNUELS DES

PARTIES DE L'ANNEXE I: Ce point a été abordé par le SBSTA pour la première fois le 28 novembre. Les consultations informelles ont été modérées par Riita Pipatti (Finlande) et Nagmeldin Elhassan (Soudan). Le dimanche matin, le président du SBSTA, Richard Muyungi, a présenté un projet de décision à la CdP sur la révision des directives de la CCNUCC concernant les inventaires annuels des parties visées à l'Annexe I de la Convention, qui a été adopté.

Décision de la CdP: Dans la décision (FCCC/CP/2011/L.6), la CdP, entre autres: adopte les directives de la CCNUCC concernant les rapports d'inventaires annuels des parties de l'Annexe I; décide que les potentiels de réchauffement global utilisés par les parties pour calculer l'équivalence en dioxyde de carbone des émissions anthropiques par les sources et des absorptions par les puits de gaz à effet de serre, doivent être énumérés dans l'Annexe III de la décision; et invite les parties visées à l'Annexe I à utiliser volontairement les directives concernant les rapports d'inventaire pendant une période d'essai d'octobre 2012 à mai 2013.

PLANS NATIONAUX D'ADAPTATION: Cette question a été abordée pour la première fois lors de la plénière d'ouverture du SBI le 29 novembre, puis dans un groupe informel, modéré

par le président du SBI, Owen-Jones. Au cours de la plénière de clôture du SBI le 3 décembre, le président Owen-Jones a déclaré que des progrès ont été réalisés, mais qu'il faudrait travailler davantage sur cette question. Les parties ont adopté les conclusions du SBI (FCCC/SBI/2011/L.36) qui recommandent à la CdP d'examiner et de finaliser un projet de décision sur cette question.

Au cours des discussions, le G-77/Chine a déclaré que les plans nationaux d'adaptation doivent tenir compte du fait que l'adaptation se passe au niveau local; qu'ils doivent être flexibles et impulsés par les pays. Les PMA ont déclaré que le processus de plan national d'adaptation est distinct et séparé du processus de PANA. Une bonne partie du débat sur cette question a tourné autour du point de savoir s'il fallait élargir les plans nationaux d'adaptation pour inclure d'autres pays en développement vulnérables, et la Colombie a d'abord proposé l'élaboration d'un programme de travail à cette fin. La Norvège et d'autres pays ont réitéré que les plans nationaux d'adaptation ne devraient s'appliquer qu'aux PMA. À l'issue des consultations informelles, la Colombie a présenté un texte de compromis sur les modalités concernant les pays en développement qui ne sont pas des PMA, et sur la fourniture d'un appui financier et technique à ces pays.

À propos du rapport, du suivi et de l'évaluation, les délégués ont discuté de l'utilisation des communications nationales comme principal outil pour communiquer les progrès, et du point de savoir si le Secrétariat devra créer une base de données. Certains pays développés se sont dits préoccupés par les coûts, tandis que certains pays en développement ont spécifié qu'une telle base de données devra traiter du soutien fourni, et non pas des activités.

Un autre point de discordance lors des discussions se rapportait au rôle du FEM. De nombreux pays ont souligné que les directives du FEM doivent être claires, simples et opérationnelles, afin d'assurer que les PMA bénéficient du soutien dont ils ont besoin. La Colombie a déclaré que le FEM devra collaborer avec des agences possédant une expérience de travail sur le terrain, et avec un ou deux programmes de base afin de s'assurer que les fonds peuvent être accessibles rapidement. Les États-Unis se sont opposés au fait de désigner spécifiquement certaines organisations. Le G-77/Chine a souligné la nécessité d'assurer le soutien à long terme du processus. Lors de la plénière de clôture dimanche matin, le 11 décembre, la CdP a adopté une décision sur cette question.

Décision de la CdP: La première section de cette décision (FCCC/CP/2011/L.8/Add.1) traite du cadrage des plans nationaux d'adaptation. La CdP convient, entre autres, que le processus de plan national d'adaptation ne devra pas être normatif, ni aboutir à une duplication des efforts des pays, mais devra plutôt faciliter les initiatives dirigées et impulsées par les pays.

La deuxième section décrit le processus permettant aux PMA de formuler et de mettre en œuvre des plans nationaux d'adaptation, et comprend des sous-sections sur: les directives, les modalités et les dispositions financières pour la formulation et la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation.

Pour ce qui est des modalités, la CdP demande au GEPMA, entre autres, d'inviter le Comité sur l'adaptation et d'autres organes compétents de la Convention, à contribuer à ses travaux en appui au processus de plan national d'adaptation. La décision invite également les parties à renforcer leur engagement auprès

des centres et réseaux régionaux, et prie les pays développés parties de fournir aux PMA le financement, la technologie et le renforcement des capacités.

Quant aux arrangements financiers, la décision, entre autres: demande au FEM, en tant qu'entité opérationnelle du mécanisme financier, par le biais du Fonds pour les PMA, d'examiner la manière de faciliter les activités d'élaboration des plans nationaux d'adaptation.

La troisième section invite les pays en développement parties qui ne sont pas des PMA, à employer les modalités de plans nationaux d'adaptation. La décision demande au Comité pour l'adaptation de considérer dans son plan de travail, les modalités pertinentes pour aider les pays en développement intéressés, qui ne sont pas des PMA, à planifier, hiérarchiser et mettre en œuvre leurs mesures nationales de planification de l'adaptation, et invite les entités opérationnelles, entre autres, le mécanisme financier de la Convention, à fournir un soutien financier et technique.

La dernière section traite des rapports, du suivi et de l'évaluation, et entre autres:

- invite les parties à fournir des informations par le biais de leurs communications nationales sur les mesures qu'elles ont entreprises et sur l'appui fourni ou reçu pertinent pour leur processus de plan d'adaptation national; et
- prie le Secrétariat d'utiliser et de renforcer les bases de données existantes pour stocker les informations sur le soutien et autres activités entreprises dans le cadre du processus de plan national d'adaptation.

L'annexe jointe portant sur les premières directives pour la formulation de plans nationaux d'adaptation par les PMA contient des éléments des plans nationaux d'adaptation, y compris des sections sur: la formulation des fondements et le traitement des lacunes; les éléments préparatoires; les stratégies de mise en œuvre; et les rapports, le suivi et l'examen.

PERTES ET DOMMAGES: Ce point a été brièvement abordé lors de la séance plénière du SBI le 29 novembre et transmis pour un examen approfondi à un groupe informel présidé par le président du SBI, Owen-Jones. Suite à des consultations tenues au cours de la semaine, le SBI a adopté un projet de conclusions le 3 décembre et a transmis un projet de décision à la CdP, qui l'a adopté le 9 décembre.

Conclusions du SBI: Les conclusions (FCCC/SBI/2011/L.35) prennent note des résultats de l'atelier visant à identifier les défis et les lacunes dans la mise en œuvre des approches de gestion des risques liés aux effets néfastes des changements climatiques, et recommandent un projet de décision sur le programme de travail sur les pertes et dommages, pour adoption par la CdP.

Décision de la CdP: La décision sur les approches pour le traitement des pertes et dommages liés aux impacts des changements climatiques dans les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, de manière à améliorer la capacité d'adaptation (FCCC/SBI/2011/L.35/Add.1), énonce un programme de travail sur les pertes et dommages. La décision demande au SBI: de poursuivre la mise en œuvre du programme de travail sur les pertes et dommages; et de prendre en compte les questions mentionnées dans l'annexe à la décision sur l'évaluation des risques, et les approches pour les pertes et dommages.

La CdP invite en outre les parties et les organisations pertinentes à, notamment, prendre en compte les trois domaines thématiques de l'évaluation des risques et de constituer une représentation vaste et diversifiée d'experts pour travailler dans les domaines thématiques. La décision prend acte de la nécessité d'explorer une diversité d'approches possibles et les mécanismes potentiels, y compris un mécanisme international, pour le traitement des pertes et dommages.

RECHERCHE ET OBSERVATION SYSTEMATIQUE:

Ce point de l'ordre du jour (FCCC/SBSTA/2011/MISC.8, FCCC/SBSTA/2011/MISC.8/Add.1 et FCCC/SBSTA/2011/MISC.14) a été examiné lors de la plénière du SBSTA le 29 novembre. Les conclusions du SBSTA et un projet de décision de la CdP ont été adoptés le 3 décembre. La CdP a adopté la décision le 9 décembre.

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2011/L.27), le SBSTA accueille favorablement le Rapport spécial du GIEC sur la gestion des risques d'événements météorologiques extrêmes et des catastrophes pour améliorer l'adaptation au changement climatique, et invite les parties et les programmes internationaux et régionaux de recherche à fournir des informations sur les aspects techniques et scientifiques, entre autres, des émissions par les sources et des absorptions par les puits.

Décision de la CdP: Dans la décision (FCCC/SBSTA/2011/L.27/Add.1), la CdP exhorte les parties et invite les programmes internationaux et régionaux de recherche à discuter des besoins, et à diffuser les résultats de la recherche sur le changement climatique.

REDD+ (Directives méthodologiques): Ce point (FCCC/SBSTA/2011/MISC.7 et Add.1, 2 et 3) a été abordé par la plénière du SBSTA, le 29 novembre et par la suite repris par un groupe de contact co-présidé par Peter Graham (Canada) et Victoria Tauli-Corpuz (Philippines). Les questions abordées comprenaient: les directives pour les systèmes de fourniture d'informations sur la manière dont les garanties sont traitées et respectées, les modalités pour les niveaux de référence des émissions forestières et les niveaux de référence des forêts, et la MRV. Les discussions ont été centrées sur, entre autres: la manière dont les informations sur les garanties, que les pays sont appelés à fournir, seront-elles utilisées, et sur l'opportunité d'identifier le type spécifique d'information à fournir dans ce contexte; et la manière d'aborder l'évolution du déboisement, les projections et les circonstances nationales dans le contexte des niveaux de référence.

Le 3 décembre, le SBI a transmis un projet de décision pour adoption par la CdP. Le Groupe africain, l'Australie et d'autres ont salué les progrès accomplis sur cette question. La CdP a adopté la décision le 9 décembre.

Décision de la CdP: Dans sa décision (FCCC/SBSTA/2011/L.25/Add.1), la CdP prend note que les directives sur les systèmes de fourniture des informations relatives aux garanties devront être compatibles avec la souveraineté nationale, la législation nationale et les circonstances nationales, et reconnaît l'importance et la nécessité d'un soutien financier et technique adéquat et prévisible pour l'élaboration des éléments mentionnés dans la décision 1/CP.16, paragraphe 71.

Dans la section sur les directives pour les systèmes de fourniture des informations sur la manière dont les garanties sont traitées et respectées, la CdP, entre autres:

- prend note que la mise en application des garanties visées dans l'Annexe I de la décision 1/CP.16, et des informations sur la manière dont ces garanties sont traitées et respectées, devront appuyer les stratégies nationales ou plans d'action et être incluses, le cas échéant, dans toutes les phases de la mise en œuvre;
- convient que les systèmes de fourniture des informations sur la manière dont les garanties sont traitées et respectées doivent, entre autres: fournir des informations transparentes et cohérentes qui sont accessibles pour toutes les parties prenantes concernées, être mises à jour régulièrement, être impulsées par les pays et mises en œuvre au niveau des pays, et s'appuyer sur les systèmes existants, le cas échéant;
- convient que les pays en développement qui entreprennent les activités visées devront fournir un résumé des informations sur la manière dont les garanties en question sont traitées et exécutées sur tous les aspects de la mise en œuvre des activités; et
- décide que la synthèse des informations visées doit être fournie périodiquement et incluse dans les communications nationales, conformément aux décisions pertinentes de la CdP sur les communications nationales des parties non-visées à l'Annexe I, ou par des voies de communication convenues par la CdP.

La CdP prie le SBSTA, à sa 36^e session, d'examiner le calendrier de la première présentation et la fréquence des présentations ultérieures de la synthèse des informations qui sera examinée par la CdP 18, ainsi que la nécessité de nouvelles directives à la CdP.

À propos des modalités pour les niveaux de référence des émissions forestières, et des niveaux de référence des forêts, la CdP, entre autres:

- convient que les niveaux de référence des émissions forestières et/ou les niveaux de référence des forêts sont des repères pour évaluer la performance de chaque pays dans la mise en œuvre des activités visées;
- décide que ces niveaux doivent être basés sur la décision 4/CP.15, paragraphe 7, et doivent être compatibles avec les émissions anthropiques de gaz à effet de serre des forêts par les sources, et les absorptions par les puits, telles qu'indiquées dans les inventaires de gaz à effet de serre de chaque pays;
- invite les parties à soumettre les informations et la justification concernant le développement de leurs niveaux de référence d'émissions forestières et/ou les niveaux de référence des forêts, y compris les détails sur les circonstances nationales, et si ajustés aux circonstances nationales, inclure les détails conformément aux directives contenues dans l'annexe;
- reconnaît que les niveaux de référence infranationaux des émissions forestières et/ou niveaux de référence des forêts peuvent être élaborés en tant que mesure provisoire, lors de la transition vers un niveau national, et que les niveaux de référence provisoires peuvent couvrir moins que le territoire national de la superficie forestière;
- convient que les pays en développement parties devront mettre à jour périodiquement les niveaux de référence des émissions forestières et/ou niveaux de référence des forêts, le cas échéant, en tenant compte des nouvelles connaissances, des tendances et de toute modification du champ d'application, et des méthodologies;

- prie le Secrétariat de mettre les informations sur les niveaux de référence des forêts à disposition, y compris les présentations, sur la plate-forme Web REDD de la CCNUCC; et
- adhère à un processus qui permet une évaluation technique des niveaux de référence des forêts proposés lorsque présentés ou mis à jour par les parties conformément aux directives à élaborer par la SBSTA 36.

La décision contient une annexe qui comprend les directives pour la présentation des informations sur les niveaux de référence.

PROGRAMME DE TRAVAIL DE NAIROBI: Cette question a été abordée pour la première fois lors de la plénière d'ouverture du SBSTA le 28 novembre. L'UE a soutenu l'idée de rendre le programme de travail de Nairobi (PTN) plus pertinent pour les parties prenantes. Les délégués ont été informés sur le récent Rapport spécial du GIEC sur la gestion des risques d'événements extrêmes et des catastrophes pour améliorer l'adaptation au changement climatique. La question a été transmise à un groupe informel au cours duquel la Bolivie a appuyé les travaux à venir sur les groupes des parties prenantes vulnérables, notamment les femmes, et a mis l'accent sur les savoirs autochtones et les secteurs clés tels que l'eau. Les États-Unis ont appelé à une utilisation optimale des connaissances et de l'expertise des partenaires, et à l'expansion dans des domaines tels que l'agriculture, l'eau et les approches fondées sur l'écosystème. L'AOSIS a souligné la cohérence de l'action sur l'adaptation dans le cadre de la Convention. L'Australie a souligné les liens entre le PTN et le Comité sur l'adaptation, sujet dont l'examen est en cours dans le cadre de l'AWG-LCA. Le samedi, au cours de sa plénière de clôture, le SBSTA a adopté un projet de conclusions et un projet de décision, qui par la suite a été adopté par la CdP le 9 décembre.

Conclusions du SBSTA: Le SBSTA (FCCC/SBSTA/2011/L.26) accueille favorablement, entre autres:

- une synthèse des observations sur les propositions concernant les activités à venir dans le cadre du PTN;
- un document technique sur l'eau et les impacts du changement climatique et les stratégies d'adaptation;
- une synthèse des informations sur les approches écosystémiques de l'adaptation; et
- le rapport sur l'enquête auprès des points focaux nationaux visant à identifier les besoins prioritaires pour la diffusion de produits liés aux impacts et à la vulnérabilité.

Décision de la CdP: Cette décision (FCCC/SBSTA/2011/L.26 Add.1) invite le SBSTA, à sa 38^e session, à reconsidérer les domaines du PTN, en vue de formuler des recommandations à la CdP 19 sur la meilleure façon de soutenir les objectifs du PTN. Elle invite les parties et les organisations compétentes à soumettre au Secrétariat avant le 17 septembre 2012, leurs points de vue sur les domaines de travail potentiels du PTN, et prie le Secrétariat de compiler ces observations avant la SBSTA 38.

La décision prie également le Secrétariat:

- d'organiser des ateliers sur l'eau et les impacts du changement climatique et les stratégies d'adaptation, et sur les approches écosystémiques;
- de préparer, avant la SBSTA 37, une compilation des études de cas sur les processus nationaux de planification de l'adaptation; et

- de poursuivre le développement des produits du savoir conviviaux et d'autres produits, et d'impliquer les parties prenantes dans le PTN.

Par ailleurs, la décision entre autres, encourage les organisations partenaires du PTN à mieux aligner les mesures annoncées avec les besoins des parties, et prend note de l'importance du Forum des points focaux dans la facilitation des échanges d'informations et la collaboration entre les organisations partenaires.

QUESTIONS DIVERSES

FORUM SUR L'IMPACT DES MESURES DE RIPOSTE:

Ce point conjoint SBI/SBSTA a d'abord été examiné le 28 novembre, et repris par la suite dans les deux organes tout au long de la semaine. Un forum conjoint SBSTA/SBI a été co-présidé par le président du SBSTA, Muyungi, et Owen-Jones, président du SBI.

Le 1^{er} décembre, un événement spécial a été organisé sur le forum conjoint SBI/SBSTA, avec des présentations par plusieurs parties et organisations, et les parties se sont réunies dans un groupe de contact pour examiner le rapport sur l'événement spécial (FCCC/SB/2011/INF. 5). Les parties ont poursuivi les rencontres tout au long de la semaine et ont exprimé des vues divergentes sur, entre autres: l'interprétation des mandats issus de l'AWG-LCA et des organes subsidiaires (SB), et sur le rôle et l'inclusion des questions liées au commerce; le texte sur les aspects positifs et négatifs des mesures de riposte; la formulation de la durée du programme de travail; et les modalités et l'opérationnalisation du programme de travail.

Décision de la CdP: Le 11 décembre, la CdP a adopté une décision (FCCC/CP/2011/L.7) qui contient, entre autres:

- l'adoption d'un programme de travail;
- l'adoption des modalités pour l'opérationnalisation du programme de travail, qui pourrait inclure la tenue d'ateliers et de réunions, la réception d'avis d'experts et la préparation des rapports et des documents techniques;
- l'établissement d'un forum sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte;
- une décision stipulant que le forum sera organisé sur un point commun de l'ordre du jour des organes subsidiaires; et
- une demande aux SB d'examiner les travaux du forum lors de leur 39^e session.

RDP 7 DU PROTOCOLE DE KYOTO

La septième réunion de la CdP siégeant en tant que Réunion des parties au Protocole de Kyoto (RdP 7) s'est ouverte lundi matin, le 28 novembre, avec Maite Nkoana-Mashabane élue par acclamation comme présidente de la RdP 7. Les parties ayant adopté l'ordre du jour, elles ont convenu de l'organisation des travaux (FCCC/KP/CMP/2011/1) et ont renvoyé un certain nombre de questions aux organes subsidiaires (FCCC/SBSTA/2011/3 et FCCC/SBI/2011/8).

Au cours des déclarations liminaires, l'Argentine, au nom du G-77/Chine, a réaffirmé la nécessité d'une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, et a appelé à un renforcement des objectifs de réduction des parties visées à l'Annexe I.

La Suisse, s'exprimant au nom du GIE, a appelé, entre autres: à plus de clarté sur le résultat de l'AWG-LCA; au maintien d'un système fondé sur des règles, et au renforcement de l'intégrité

environnementale du régime dans des domaines tels que l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF), et à des mécanismes de flexibilité.

L'Australie, au nom du Groupe de coordination, s'est dite favorable à un nouveau cadre de changement climatique qui s'appuie sur le Protocole de Kyoto, le cas échéant, et considère l'opérationnalisation des Accords de Cancún comme une fondation pour l'action future.

Le représentant de l'UE a soutenu l'idée d'un cadre multilatéral, ambitieux et fondé sur des règles, avec une large participation, des grandes économies notamment. Il a déclaré qu'une deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto pourrait être envisagée comme faisant partie d'une transition vers un cadre plus large juridiquement contraignant, sous réserve d'un accord solide sur une feuille de route pour un nouveau cadre juridiquement contraignant, comportant un calendrier clair et intégrant toutes les parties.

La République démocratique du Congo, au nom du Groupe africain, a déclaré que les deux voies de négociation doivent rester distinctes et a exprimé des inquiétudes concernant les pays qui ne souhaitent pas s'engager dans une deuxième période. La Grenade, au nom de l'AOSIS, a déclaré que le Protocole est crucial pour l'avenir du régime des changements climatiques.

La Gambie, au nom des PMA, a appelé à une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, et a exhorté les parties visées à l'Annexe I à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre d'au moins 45 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2020, et d'au moins 95 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2050. L'Arabie Saoudite, au nom du Groupe arabe, a condamné les tentatives visant à marginaliser le Protocole de Kyoto.

Le représentant de la Chine, au nom des pays du BASIC, a déclaré que la définition d'une deuxième période d'engagement devrait être la principale priorité à Durban. Il s'est opposé à des «mesures unilatérales» sur l'aviation internationale dans le cadre du Système européen d'échange des quotas d'émissions.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom de la Coalition for Rainforest nations, a soutenu un accord sur une deuxième période d'engagement, l'introduction d'un mécanisme de REDD+ sur une base volontaire, et l'élimination des échappatoires dans les règles sur l'UTCATF.

Le Venezuela, au nom de l'ALBA, a condamné «l'égoïsme» des économies prédatrices qui détruisent le régime climatique actuel afin de le remplacer par une démarche volontaire qui sera fatale pour la planète.

ÉLECTION DES BUREAUX

Dimanche le 11 décembre, la RdP a procédé à l'élection des membres des bureaux du Mécanisme de développement propre (MDP), du Fonds pour l'adaptation, du Comité sur la conformité (direction de la facilitation et direction de l'application) et du Comité de supervision de la mise en œuvre conjointe (CSMOC). Ils ont également élu Madeleine Diouf (Sénégal) et Yukka Uosukainen (Finlande) aux postes de présidente et de vice-président de l'AWG-KP.

PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS AU PROTOCOLE DE KYOTO

Ce point (FCCC/KP/CMP/2010/3 et FCCC/KP/CMP/2009/2-13) a été abordé pour la première fois par la plénière de la RdP le 30 novembre. L'Inde a déclaré qu'elle n'acceptera pas de modifications à l'Annexe B, sauf en cas d'un accord sur une deuxième période d'engagement. La Biélorussie, l'UE et l'Ukraine ont opté pour une simplification des procédures d'amendement. Lors de la plénière de clôture le 11 décembre, la RdP a décidé que l'examen de ce point se poursuivra à la RdP 8. Cette question est également traitée dans les Annexes II et III du document final de l'AWG-KP (FCCC/KP/CMP/2011/L.3 Add.1) qui comprennent les modifications proposées au Protocole de Kyoto.

PROPOSITION DU KAZAKHSTAN VISANT À MODIFIER L'ANNEXE B

Le 30 novembre, la question a été brièvement examinée lors de la plénière de la RdP. Un groupe informel co-présidé par Philip Gwage (Ouganda) et Ositadinma Anaedu (Nigeria) a été créé pour traiter ce point. La RdP a adopté un projet de décision le 11 décembre.

Décision de la RdP: Dans la décision (FCCC/KP/CMP/2011/L.9), la RdP convient d'inclure ce point dans l'ordre du jour provisoire de sa prochaine session pour pouvoir poursuivre son examen.

MÉCANISME DE DÉVELOPPEMENT PROPRE

Le 30 novembre, la question a été examinée en séance plénière de la RdP. Le président du Conseil exécutif du MDP, Martin Hession (Royaume-Uni), a présenté un compte-rendu des efforts entrepris pour améliorer le travail du Conseil, y compris le renforcement des directives sur l'additionnalité et la normalisation des niveaux de référence, ainsi que les lignes directrices sur la «demande supprimée», et a appelé à un message clair sur l'avenir du MDP. La question a été renvoyée à un groupe de contact co-présidé par Caroline Fuentes Castellanos (Mexique) et Kunihiko Shimada (Japon).

Au cours des consultations informelles, certains pays en développement ont cherché à lier spécifiquement la participation au MDP après 2012, à l'acceptation d'un objectif au titre du Protocole de Kyoto, ce qui s'est avéré un point majeur de discussion. Les autres questions litigieuses incluaient les suivantes: les questions liées à la gouvernance; un processus d'appel; les méthodologies de suivi; les moyens d'améliorer l'approche actuelle de l'évaluation de l'additionnalité; et les projets du MDP des secteurs public et privé. À l'issue de consultations prolongées, les parties sont parvenues à un accord sur: la complémentarité du mécanisme; la transition vers une deuxième période d'engagement; l'examen des modalités et des procédures du MDP; les consultations des parties prenantes; et la part du produit des réductions d'émissions certifiée (URCE).

Le texte entre crochets a été transmis à la plénière de la RdP. Le 11 décembre, les parties ont convenu de supprimer le texte entre crochets et ont adopté la décision telle que modifiée.

Décision de la RdP: La décision sur les nouvelles directives relatives au MDP (FCCC/KP/CMP/2011/L.11), entre autres: prend note du rapport annuel pour 2010-2011 du Conseil exécutif du MDP; se félicite du lancement du dialogue politique sur le MDP; désigne les entités opérationnelles pour entreprendre la validation spécifique au secteur énoncée dans une annexe; et prie le Conseil exécutif d'élaborer les mesures volontaires appropriées, et de poursuivre ses travaux afin d'améliorer les procédures sur les programmes d'activités.

À propos de la gouvernance, la décision, entre autres: encourage le Conseil exécutif à rendre les rapports techniques accessibles au public; et prie le Conseil de poursuivre ses travaux sur l'amélioration de la cohérence, de l'efficacité et de la transparence de ses décisions, et de réviser le projet de procédure.

Pour ce qui est des niveaux de référence et des méthodologies de suivi et l'additionnalité, la décision, entre autres: encourage le Conseil exécutif à étendre les modalités simplifiées pour la démonstration de l'additionnalité à un champ d'application plus large des activités de projet; prie le Conseil de continuer à assurer l'intégrité environnementale lors de l'élaboration et de la révision des niveaux de référence et des méthodologies pour le suivi, et de mener d'autres travaux afin d'élaborer des niveaux de référence selon une approche descendante simplifiée et des méthodologies de suivi, des outils et des niveaux de référence normalisés. La décision contient en outre certaines dispositions sur l'enregistrement des activités de projet du MDP et la délivrance des URCE; la répartition régionale et sous-régionale et le renforcement des capacités.

RECOURS CONTRE LES DÉCISIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DU MDP: Ce point a été abordé brièvement le 29 novembre lors de la plénière du SBI, et transmis pour examen à un groupe de contact co-présidé par Yaw Osafo Bediako (Ghana) et Kunihiko Shimada (Japon). Le groupe de contact s'est penché sur les procédures, les mécanismes et les dispositions institutionnels pour les recours contre les décisions du Conseil exécutif du MDP. Les parties ont réalisé des progrès sur la forme, mais n'ont pas pu s'accorder sur le mandat d'établir un processus d'appel. Le 3 décembre, le SBI a adopté des conclusions sur la question.

Conclusions du SBI: Les conclusions du SBI (FCCC/SBI/2011/L.30) prennent note: des progrès sur la conclusion d'un accord sur la forme et sur certaines des caractéristiques d'un éventuel organe d'appels, et du texte révisé des co-présidents annexé aux conclusions. Le SBI a décidé de poursuivre l'examen de ce point à la SBI 36, afin de transmettre un projet de texte à la RdP 8.

MISE EN OEUVRE CONJOINTE

Le 30 novembre, cette question a été examinée au cours de la séance plénière de la RdP. Muhammed Quamrul Chowdhury (Bangladesh), président du Comité de supervision de la mise en œuvre conjointe (CSMOC), a souligné des progrès substantiels depuis Cancún. Il a déclaré que le CSMOC a recommandé: le remplacement de l'actuelle approche à deux voies par un seul processus de vérification unifié; d'établir un nouvel organe chargé de superviser ce processus de vérification et de fournir des précisions sur la manière dont la mise en œuvre conjointe se poursuivra après 2012. Un groupe de contact co-présidé par

Balisi Gopolang (Botswana) et Helmut Hojesky (Autriche) a été créé pour traiter des questions relatives à la mise en œuvre conjointe. La RdP a adopté un projet de décision le 11 décembre.

Décision de la RdP: La décision sur les directives pour l'application de l'Article 6 du Protocole de Kyoto (FCCC/KP/CMP/2011/L.7), entre autres: encourage le CSMOC à poursuivre la simplification du processus d'accréditation des entités indépendantes, y compris les efforts pour aligner le processus d'accréditation de la mise en œuvre conjointe avec le processus d'accréditation du MDP, et à poursuivre le renforcement de la mise en œuvre de la procédure de vérification dans le cadre du Comité; accepte d'examiner à la RdP 8, la délivrance des unités de réduction des émissions (URE) pour les projets examinés par le CSMOC; et prie le CSMOC d'élaborer un ensemble d'éléments clés révisés et des mesures transitoires sur des modifications possibles aux directives pour la mise en œuvre conjointe en vue de développer des lignes directrices révisées de mise en œuvre conjointe, pour leur adoption à la RdP 9. La décision contient également certaines dispositions sur la gouvernance et les ressources pour le travail sur la mise en œuvre conjointe.

CONFORMITÉ

Cette question a été abordée brièvement le 30 novembre par la séance plénière de la RdP qui a établi un groupe informel co-présidé par Amjad Abdulla (Maldives) et Richard Tarasofsky (Canada) pour examiner le rapport du Comité de conformité, et le recours introduit par la Croatie contre une décision finale de la direction de l'application du Comité de conformité relativement à la mise en œuvre de la décision 7/CP.12 (niveau des émissions pour l'année de référence de la Croatie). Les parties se sont accordées sur deux projets de décisions relatifs aux deux sous-points, à transmettre à la RdP pour adoption. Le 11 décembre la RdP a adopté les deux décisions.

Décisions de la RdP: La décision sur le Comité de la conformité (FCCC/KP/CMP/2011/L.2) prend note de l'intérêt continu du Comité de la conformité à assurer les privilèges et immunités pour ses membres et membres suppléants, et prend note également de la proposition du Comité d'étendre l'admissibilité au financement lié aux coûts de déplacement et de participation aux réunions du Comité, à tous ses membres et membres suppléants.

La décision sur l'appel interjeté par la Croatie (FCCC/KP/CMP/2011/L.3) prend note: du retrait par la Croatie de son appel et de la cessation de l'examen de l'appel par le Comité de conformité.

CONSEIL DU FONDS POUR L'ADAPTATION

Le rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation (CFA) et l'Examen du Fonds pour l'adaptation (FCCC/KP/CMP/2011/6 et FCCC/KP/CMP/2011/MISC.1) ont été abordés pour la première fois lors de la plénière de la RdP, le 30 novembre. Un groupe de contact co-présidé par Ruleto Camacho (Antigua-et-Barbuda) et Stefan Schwager (Suisse), a été créé. S'adressant à la RdP, la présidente du Conseil du Fonds pour l'adaptation, Ana Fornells de Frutos (Espagne) a présenté une mise à jour sur le travail du Fonds pour l'adaptation, démontrant que les progrès institutionnels ont été éclipsés par la baisse des prix des URCE. Le représentant des Bahamas, au nom du G-77/Chine, a souligné la quantité d'argent relativement faible mise à disposition pour

l'adaptation. Plusieurs autres ont déclaré que le processus d'accréditation doit être simplifié afin de faciliter l'accès. Tout au long de la semaine, les parties ont examiné conjointement les aspects du rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation et l'Examen du Fonds pour l'adaptation.

S'agissant du rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation, un groupe de pays a déclaré que la mise en service du Fonds pour l'adaptation a démarré avec des plans approuvés et le niveau de financement disponible. Les parties ont souligné que les ateliers régionaux organisés récemment au Sénégal et au Panama ont été jugés «très productifs», et deux autres ateliers sont prévus pour l'année 2012, un en Asie et l'autre dans le Pacifique. Plusieurs pays ont exprimé des préoccupations concernant la chute des cours des URCE.

Pour ce qui est de l'Examen du Fonds pour l'adaptation, un pays a demandé une plus grande indépendance du Secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation. Les parties ont convenu de transmettre le premier examen du Fonds pour l'adaptation à la SBI 36, dans le but de recommander un projet de décision pour adoption par la RdP 8. Le 9 décembre, la RdP a adopté la décision sur cette question et le représentant des Bahamas s'est dit satisfait des décisions qui ont été adoptées.

Décisions de la RdP: Dans sa décision sur le rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation (FCCC/KP/CMP/2011/L.5), la RdP se réjouit de l'organisation de deux ateliers régionaux dont le but est d'aider à l'accréditation des entités nationales de mise en œuvre.

La décision sur l'examen du Fonds pour l'adaptation (FCCC/KP/CMP/2011/L.6) prie le Conseil du Fonds pour l'adaptation de soumettre au Secrétariat, dès que possible, après sa première réunion en mars 2012, ses points de vue sur le rapport concernant l'Examen des arrangements intérimaires du Fonds pour l'adaptation en vue de son inclusion dans un document d'information; prie la SBI 36 de considérer le premier examen du Fonds pour l'adaptation; et décide de conclure à la RdP 8, le premier examen du Fonds pour l'adaptation.

JOURNAL DES TRANSACTIONS INTERNATIONALES

Cette question a d'abord été examinée par la plénière du SBI le 29 novembre. Le SBI a adopté le 3 décembre, un projet de conclusions qui a été confirmé par la RdP le 11 décembre.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2011/L.23), le SBI prend note du rapport annuel de l'administrateur du Journal des transactions internationales au titre du Protocole de Kyoto pour 2011.

COMPILATION ET RAPPORT COMPTABLE POUR LES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE B

Ce point a été examiné par le SBI. Le 3 décembre, le SBI a adopté un projet de conclusions qui a été confirmé par la RdP le 11 décembre.

Conclusions du SBI: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2011/L.26), le SBI prend note de la compilation annuelle et du rapport comptable pour les parties visées à l'Annexe B du Protocole de Kyoto pour 2011.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Cette question a été abordée pour la première fois lors de la plénière du SBI le 29 novembre. Au cours de la plénière de clôture de samedi, le SBI a transmis un projet de décision à la RdP, qui l'a adopté le 9 décembre.

Décision de la RdP: Cette décision (FCCC/SBI/2011/L.38) fait référence à l'importance de tenir compte de la dimension des genres et de reconnaître le rôle et les besoins des jeunes et des personnes handicapées dans les activités de renforcement des capacités. La RdP appelle à la poursuite de la fourniture des ressources financières et techniques pour soutenir les activités de renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto, de manière à relever les défis suivants:

- répartition géographique des activités de projet du MDP;
- absence d'expertise technique pour l'évaluation des changements dans le carbone stocké dans les sols; et
- la nécessité de former et de retenir des experts pour planifier et mettre en œuvre les activités de projet.

La RdP, décide entre autres que la poursuite de la mise en œuvre du cadre de renforcement des capacités devra être améliorée aux niveaux des systèmes, des institutions et des individus en:

- assurant les consultations avec les parties prenantes;
- renforçant l'intégration des questions relatives aux changements climatiques et des besoins en renforcement des capacités dans les stratégies nationales de développement, les plans et les budgets;
- améliorant la coordination impulsée par les pays, les activités de renforcement des capacités; et
- en renforçant les réseaux et le partage des informations entre les pays en développement, par le biais de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

En outre, la RdP:

- encourage les efforts de coopération entre les pays développés parties et les pays en développement parties pour la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités relatives à la participation au MDP;
- encourage les organisations intergouvernementales et non-gouvernementales compétentes à poursuivre le renforcement et la coordination de leurs activités de renforcement des capacités au titre du Cadre de Nairobi; et
- décide d'achever le deuxième examen exhaustif et d'entamer le troisième examen exhaustif de la mise en œuvre du cadre de renforcement des capacités, en vue de conclure l'examen à la RdP 12.

ARTICLES 2.3 ET 3.14

L'Article 3.14 a été examiné pour la première fois dans le cadre du SBI le 29 novembre, et l'Article 2.3 dans le cadre du SBSTA le 28 novembre. Cette question (FCCC/SB/2011/INF.6) porte sur les effets néfastes des mesures de riposte. Les parties ont établi au sein des deux organes subsidiaires, un groupe de contact conjoint pour les Articles 2.3 et 3.14, co-présidé par Eduardo Calvo Buendia (Pérou) et José Romero (Suisse). Le SBSTA a adopté les conclusions et a convenu de poursuivre l'examen de la question lors de SBSTA 36. Le SBI a adopté un projet de conclusions sur ce point et a convenu de reprendre les discussions à SBI 36. La RdP a pris note des conclusions le 9 décembre.

Conclusions du SBI/SBSTA: Dans leurs conclusions (FCCC/SBI/2011/L.29, FCCC/SBSTA/2011/L.21) le SBI et le SBSTA accueillent favorablement l'organisation de l'atelier conjoint pour examiner les questions relatives aux Articles 2.3 et 3.14; prennent acte des enseignements tirés de l'atelier conjoint; et conviennent de poursuivre les discussions sur les questions connexes.

AUTRES QUESTIONS SOUMISES À LA RDP PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES

APPLICATION DU PRINCIPE DE MATÉRIALITÉ AU TITRE DU MÉCANISME DE DÉVELOPPEMENT PROPRE:

Cette question (FCCC/SBSTA/2011/MISC.13) a été abordée pour la première fois lors de la plénière du SBSTA le 29 novembre et pendant les consultations informelles modérées par Peer Stiansen (Norvège). Le 3 décembre, le SBSTA a adopté les conclusions et transmis un projet de décision à la Rdp.

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2011/L.18), le SBSTA recommande que les éléments figurant dans l'annexe de sa décision soient incorporés dans une décision sur les nouvelles directives relatives au MDP, pour examen et adoption par la CdP/RdP.

Décision de la RdP: Dans sa décision (FCCC/KP/CMP/2011/L.10), la RdP, décide entre autres que le concept de matérialité devrait être appliqué de manière cohérente dans le cadre du MDP; définit les informations matérielles; statue sur les éléments visés par la matérialité; et décide que la portée du concept de matérialité et les seuils d'importance doivent être réexaminés par le Conseil exécutif du MDP, sur la base des données fournies, au plus tard un an après leur mise en œuvre.

CAPTURE ET STOCKAGE DU DIOXYDE DE CARBONE DANS LE CADRE DU MDP: Ce point (FCCC/SBSTA/2011/4, FCCC/SBSTA/2011/MISC.10 et 11) a été abordé par la plénière du SBSTA le 29 novembre, et par la suite il a été examiné par un groupe de contact co-présidé par Pedro Martins Barata (Portugal) et Andrea García Guerrero (Colombie). Le 3 décembre, le SBSTA a adopté les conclusions et transmis un projet de décision pour examen par la RdP. Le 8 décembre, lors d'une plénière informelle de bilan, le président du SBSTA, Muyungi a déclaré qu'à l'issue des consultations, un compromis a été atteint sur la capture et le stockage du carbone (CSC) dans le cadre du MDP, tandis que la question de la réserve spécifique aux projets et les questions transfrontalières ont été renvoyées à la SBSTA 36. Le 9 décembre, la RdP a adopté une décision.

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2011/L.24), le SBSTA prend note des commentaires présentés sur le CSC et des documents connexes élaborés par le Secrétariat.

Décision de la RdP: Dans sa décision (FCCC/SBSTA/2011/L.4), la RdP, entre autres:

- adopte les modalités et les procédures pour le CSC en tant qu'activités de projet du MDP devant être réexaminées au plus tard cinq ans après l'adoption de la présente décision;
- convient d'examiner à la RdP 8, l'éligibilité du CSC impliquant le transport du dioxyde de carbone d'un pays à l'autre, ou des sites de stockage géologiques situés dans plus d'un pays;
- prie la SBSTA 36 d'envisager des dispositions pour le type d'activités de projet visé, y compris un mécanisme possible de règlement de litiges, en vue de transmettre un projet de décision pour examen par la RdP 8; et
- invite les parties et les observateurs à soumettre leurs commentaires au plus tard le 5 mars 2012, et prie le Secrétariat de compiler ces soumissions dans un document consacré aux questions diverses.

Une annexe contient les modalités et les procédures pour le CSC dans des formations géologiques au titre du MDP. L'annexe A contient les exigences supplémentaires pour le registre du MDP sur le traitement du CSC, et l'annexe B contient les exigences supplémentaires concernant le CSC.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET INSTITUTIONNELLES

Ce point a été abordé pour la première fois le 29 novembre par la plénière du SBI. Les discussions ont eu lieu tout au long de la semaine et une décision a été adoptée par la RdP le 11 décembre.

Décision de la RdP: La décision de la RdP (FCCC/SBI/2011/L.27/Add.2), entre autres, invite les parties qui n'ont pas versé leurs contributions au budget de base et au journal des transactions internationales, à le faire sans tarder, et exprime sa gratitude pour les contributions versées par les parties au Fonds d'affectation spéciale pour la participation et au Fonds fiduciaire pour les activités complémentaires.

RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES

Les conclusions et les décisions relatives aux points de l'ordre du jour de la CdP sont résumées dans les parties pertinentes de ce rapport. Cependant, il y a aussi plusieurs points sur lesquels des conclusions ont été adoptées par les organes subsidiaires, mais qui n'ont pas été directement traités par la CdP. Ces points comprennent: les plénières d'ouverture et de clôture du SBI et du SBSTA, ainsi que l'organisation de leurs travaux; et les questions méthodologiques. La présente section fournit des détails sur les questions abordées dans le rapport du SBSTA et du SBI qui n'ont pas été abordées par la CdP.

SBI 35: Organisation des travaux: Le président du SBI, Robert Owen-Jones (Australie) a ouvert la réunion le 28 novembre, et les délégués ont adopté l'ordre du jour et l'organisation des travaux (FCCC/SBI/2011/8) du SBI. De nombreux intervenants ont appelé à des progrès sur les plans nationaux d'adaptation et sur les pertes et dommages.

Amendement du Protocole concernant le respect des dispositions: Ce point (FCCC/KP/CMP/2005/2) a d'abord été examiné par la plénière du SBI mardi le 29 novembre. Le président du SBI, Owen-Jones, a mené des consultations auprès des parties intéressées. Le 3 décembre, les parties ont convenu de reprendre les discussions sur la question à la SBI 36. Le dimanche 11 décembre, la RdP en a pris note.

Plénière de clôture: Le 3 décembre, le SBI a adopté son rapport (FCCC/SBI/2011/L.24). Dans leurs remarques de clôture, les délégués ont applaudi la décision sur les pertes et dommages et ont appelé à des conclusions sur les plans nationaux d'adaptation afin de s'assurer que le processus pourra être lancé dès que possible. Le président du SBI Owen-Jones, a remercié les participants et a clos la SBI 35 à 00h22 le 4 décembre.

SBSTA 35: Organisation des travaux: Le président du SBSTA, Richard Muyungi (Tanzanie) a ouvert la réunion dans l'après-midi du lundi 28 novembre. Les parties ont fait des déclarations liminaires et ont approuvé l'ordre du jour et l'organisation des travaux (FCCC/SBSTA/2011/3). Les parties ont souligné la nécessité d'achever les travaux sur le Comité exécutif de la technologie (CET), le Programme de travail de Nairobi (PTN), et le système de MRV pour REDD+.

Questions méthodologiques relevant de la Convention:

Combustibles de soute: Cette question (FCCC/SBSTA/2011/MISC.9) sur les émissions provenant des carburants utilisés pour l'aviation internationale et le transport maritime a d'abord été abordée par le SBSTA le 28 novembre. Les parties ont entendu les rapports de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Organisation maritime internationale (OMI). L'OACI a souligné les récents développements en ce qui concerne l'aviation civile, sur les changements climatiques, à travers des plans d'action étatiques et l'assistance aux États; les carburants de remplacement durables pour l'aviation; les mesures fondées sur le marché et les objectifs mondiaux ambitieux. L'OMI a parlé des améliorations à l'efficacité énergétique du transport maritime et de la réduction correspondante des émissions des navires sur la pollution atmosphérique et les gaz à effet de serre. Il a rappelé «l'avancée» de juillet 2011 survenue à l'OMI lorsque 30 parties de l'Annexe I de la Convention, et 19 parties non visées par l'Annexe I, ont adopté des amendements à l'Annexe VI de MARPOL pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Plusieurs pays ont indiqué que le travail pour réduire les émissions sectorielles au titre de l'OMI et de l'OACI doit être guidé par les principes de la CCNUCC, tandis que plusieurs autres ont salué les progrès réalisés dans l'OACI et l'OMI. Le Panama a déclaré que l'OMI, et non pas la CCNUCC, est le forum approprié pour discuter des émissions maritimes.

Les consultations informelles ont été modérées par Riita Pipatti (Finlande) et Nagmeldin Elhassan (Soudan).

Conclusions du SBSTA: Le 3 décembre, le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2011/L.19) qui prennent note des informations fournies et des progrès rapportés par les Secrétariats de l'OACI et de l'OMI, sur leurs travaux en cours relatifs au traitement des émissions résultant des carburants utilisés pour l'aviation internationale et le transport maritime, et invitent les Secrétariats à continuer à présenter leurs rapports aux sessions du SBSTA à venir.

Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre provenant des parties visées à l'Annexe I de la Convention: Cette question (FCCC/SBSTA/2011/INF.13) a été abordée pour la première fois par le SBSTA, le 28 novembre. Le SBSTA a pris note du rapport.

Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto: Implications de la mise en place de nouvelles installations d'hydrochlorofluorocarbène-22 (HCFC-22) qui cherchent à obtenir des réductions d'émissions certifiées pour la destruction de l'hydrofluorocarbène-23 (HFC-23): Ce point a été examiné par la plénière du SBSTA le 29 novembre. Les parties ont convenu de reprendre leurs discussions à la SBSTA 36.

Conséquences de l'inclusion et du reboisement des terres forestières en épuisement comme activités de boisement et de reboisement des projets de MDP: Cette question (FCCC/SBSTA/2011/MISC.12, FCCC/SBSTA/2011/INF.15) a été traitée par la plénière du SBSTA, le 29 novembre et lors des consultations informelles modérées par Eduardo Sanhueza (Chili).

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2011/L.20), le SBSTA reconnaît que la définition de forêt en épuisement qui figure dans l'Annexe I du document FCCC/KP/CMP/2009/16 nécessite une clarification. Il a décidé de poursuivre l'examen de cette question à la SBSTA 36.

Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre et d'autres informations communiquées par les parties visées à l'Annexe I de la Convention qui sont également parties au Protocole de Kyoto: Cette question (FCCC/SBSTA/2011/INF.16) a été abordée pour la première fois lors de la plénière du SBSTA, le 29 novembre. Le 3 décembre, le SBSTA a pris note du rapport.

PLÉNIÈRE DE CLÔTURE DE LA SBSTA 35: Le 3 décembre, la SBSTA 35 a adopté son rapport (FCCC/SBSTA/2011/L.17) et le président du SBSTA, Muyungi, a remercié les participants avant de clore la SBSTA 35 à 23h11.

REPRISE DE LA 14^E SESSION DE L'AWG-LCA

Daniel Reifsnyder (États-Unis), président de l'AWG-LCA, a ouvert la reprise de la quatorzième session du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention, en rappelant l'objectif de transmettre un résultat global, équilibré et solide à la CdP.

Lors des déclarations liminaires, l'Argentine, au nom du G-77/Chine, a déclaré que Durban doit livrer un résultat qui assure la réalisation de l'objectif ultime de la Convention. À propos du Comité sur l'adaptation, elle a souligné qu'il devra être constitué majoritairement des pays en développement. Elle a appelé à une décision sur, entre autres, des fonds publics de pays développés pour le financement à long terme, et à la définition de la structure de la gouvernance du Mécanisme de la technologie.

Le représentant de l'UE a appelé à un processus pour élaborer un nouveau cadre mondial, global et juridiquement contraignant, qui devra être achevé en 2015. Il a réaffirmé l'engagement de l'UE à mobiliser conjointement 100 milliards \$ US annuellement d'ici 2020.

La République de Corée, s'exprimant au nom du GIE, a affirmé un engagement à un régime multilatéral de changement climatique renforcé, global et ambitieux.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom de la Coalition for Rainforest nations, a appelé à un Fonds vert pour le climat qui comprend une fenêtre consacrée à REDD +, ainsi qu'à l'établissement d'un nouveau mécanisme de marché qui sera partagé par l'AWG-LCA et l'AWG-KP.

La Grenade, au nom de l'AOSIS, a demandé à l'AWG-LCA de produire un mandat pour négocier un protocole parallèle, négociation qui doit aboutir avant décembre 2012 et qui prévoit des engagements d'atténuation comparables pour les pays développés n'ayant pas pris d'engagements d'atténuation au titre du Protocole de Kyoto. Elle a appelé à un accord sur la poursuite des options permettant à tous les pays développés de relever immédiatement leur niveau d'ambition d'atténuation, et le lancement de l'Examen de 2015.

La Grenade, au nom de l'AOSIS, a demandé à l'AWG-LCA de mener à bien un mandat consistant à négocier un Protocole parallèle qui doit être achevé en 2012 et qui prévoit des engagements d'atténuation comparables pour les pays développés n'ayant pas pris d'engagements d'atténuation sous le Protocole de Kyoto. Elle a appelé à un accord pour la recherche d'options pour le renforcement immédiat des objectifs d'atténuation de tous les pays développés, et le démarrage de l'Examen de 2015.

La Gambie, au nom des PMA, a appelé à la mise en fonction d'un mécanisme financier international plus efficace et équitable. Le Nicaragua, au nom de l'ALBA, a souligné que le Fonds

vert pour le climat ne doit pas devenir un «panier vide» de fausses promesses, et a appelé les pays industrialisés à faire des contributions à hauteur de 1,5 % de leur PIB.

L'Australie a présenté un rapport sur son futur paquet pour l'énergie propre qui, a-t-elle déclaré, va conduire au «plus grand développement de l'histoire australienne dans le secteur de l'énergie propre».

Les parties ont convenu de reprendre le travail de fond dans le cadre du groupe de contact de l'AWG-LCA établi antérieurement. Le président Reifsnnyder a déclaré qu'un nombre limité de réunions sera organisé pour donner un aperçu des travaux en cours dans les groupes informels sur: l'atténuation et ses sous-groupes; l'adaptation; le financement; le transfert de technologie; l'examen; les options juridiques et d'autres questions. Il a indiqué qu'un «document de synthèse» regroupant tous les éléments du travail servira de base pour les négociations.

L'AWG-LCA a examiné les points 3, 4, 5 et 6 de l'ordre du jour sur: la préparation d'un résultat qui sera présenté à la CdP 17; l'examen de l'objectif mondial à long terme; les options juridiques et d'autres questions, y compris les parties à l'Annexe I en transition économique et les parties de l'Annexe I dont les circonstances spéciales ont été reconnues par la CdP. Tôt le dimanche matin, le 11 décembre, le président Reifsnnyder a présenté à la plénière de la CdP un projet de décision sur les «Résultats des travaux du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention» (FCCC/AWGLCA/2011/L.4), projet de décision qui a été adopté par la CdP. Les discussions au sein des groupes informels ainsi que les sections pertinentes des décisions prises dans chaque groupe sont résumées dans la suite du présent rapport.

VISION COMMUNE

Cette question a été traitée dans un groupe informel, modéré par Margaret Mukahanana-Sangarwe (Zimbabwe). Les parties ont débattu du point de savoir si le texte doit insister sur une année de plafonnement des émissions et sur un objectif mondial, ou s'il doit être plus holistique. Un groupe de pays a déposé une nouvelle proposition pour un projet de décision sur une vision commune, appelant le SBSTA à, entre autres, lancer un processus pour articuler la signification, les implications et l'opérationnalisation de l'accès équitable au développement durable dans le régime des changements climatiques, et à lancer un processus pour étudier les implications de l'élaboration d'un objectif mondial à long terme de réduction des émissions d'ici 2050, et un calendrier pour le plafonnement des émissions au niveau mondial.

Les parties ont discuté de quatre options possibles à examiner par les ministres: une première option consiste à s'accorder sur «des chiffres» identifiant l'objectif global de réduction des émissions et le calendrier de plafonnement des émissions mondiales de gaz à effet de serre, et à considérer d'autres questions par la suite; une deuxième option prévoit d'examiner d'abord le contexte de l'adoption «des chiffres»; une troisième option propose un processus de prise de décision sur la question et les étapes possibles pour aller de l'avant; et enfin, une quatrième option prévoit l'abandon de la question en l'absence de consensus. Bon nombre de parties ont appuyé la présentation des quatre options aux ministres en indiquant leurs préférences.

Alors que de nombreux pays en développement parties se sont prononcés en faveur de la troisième option, à savoir, démarrer un processus, certains pays développés ont soutenu les deux premières options consistant plutôt à discuter des «chiffres». Un groupe de pays en développement a mis en garde contre la troisième option, et a appelé à l'établissement des chiffres afin d'assurer un plafonnement d'ici 2015.

La modératrice Mukahanana-Sangarwe a poursuivi les consultations bilatérales et a encouragé les parties à tenir des consultations informelles. Cette question a été finalement examinée au niveau ministériel et une décision a été adoptée par la plénière de la CdP le 11 décembre dans le cadre du résultat de l'AWG-LCA. Un texte en instance sur une vision commune a été incorporé dans la note du président sur le travail entrepris dans les groupes informels en vue de la préparation d'un résultat global et équilibré qui sera présenté à la Conférence des parties pour adoption à sa dix-septième session (FCCC/AWGLCA/2011/CRP.39, ci-après CRP.39), pour un examen plus approfondi, y compris les différentes options sur le texte du préambule et sur les différentes options relatives à l'objectif mondial visant à réduire considérablement les émissions mondiales de gaz à effet de serre d'ici 2050. La Modératrice Mukahanana-Sangarwe poursuivra les consultations, et les parties ont été invitées à mener des consultations informelles d'autres options pour un complément d'examen, incluses dans le CRP.39, comprennent: le calendrier pour le plafonnement des émissions mondiales de gaz à effet de serre, l'équité, la responsabilité historique, l'établissement d'objectifs mondiaux pour le financement, l'établissement d'objectifs mondiaux pour la technologie, l'établissement d'objectifs mondiaux pour l'adaptation, l'établissement d'objectifs mondiaux pour le renforcement des capacités, le commerce, les mesures d'intervention, les questions de propriété intellectuelle en matière de technologies, et une société sobre en carbone et résiliente au climat, les droits humains, les droits de la terre mère, le droit de survivre, une cour internationale de justice sur le climat, et la guerre.

Décision de la CdP: Dans la section I de la décision (FCCC/AWGLCA/2011/L.4), la Conférence des parties convient:

- de continuer à travailler pour l'identification d'un objectif mondial de réduire considérablement les émissions globales d'ici 2050, et de l'examiner à la CdP 18;
- de continuer à travailler à l'identification d'un calendrier pour le plafonnement mondial des émissions des gaz à effet de serre sur la base des meilleures connaissances scientifiques disponibles, et pour l'accès équitable au développement durable, et de l'examiner à la CdP 18; et
- que l'examen d'un objectif global ne peut pas être entrepris dans l'abstrait et qu'il impliquera nécessairement des questions liées au contexte.

La CdP a demandé également à l'AWG-LCA d'examiner la question de l'accès équitable au développement durable, tel que présenté dans la décision 1/CP.16, en organisant un atelier à sa prochaine session, et d'en présenter le rapport à la CdP.

ACTION RENFORCÉE POUR L'ATTÉNUATION

ATTÉNUATION PAR LES PAYS DÉVELOPPÉS: Ce point a été examiné au cours des consultations informelles co-moderées par Karine Hertzberg (Norvège) et José Alberto

Garibaldi Fernandez (République dominicaine). Les questions abordées ont été: le niveau d'ambition, les rapports biennaux, et l'évaluation internationale et l'examen (EIE). Bon nombre de parties ont exprimé leur volonté de démarrer la rédaction sur la base des documents non-officiels provenant du Panama. L'UE a suggéré que la décision porte principalement sur: la reconnaissance et l'établissement d'un processus visant à combler l'écart de l'ambition; un système international de comptage fondé sur des règles communes; et un processus pour comprendre les hypothèses sous-jacentes des engagements actuels.

À propos de l'ambition, la Suisse, au nom du GIE, a proposé un processus pour relever les ambitions, des ateliers techniques, et un examen approfondi à la CdP 18. Le représentant des États-Unis a déclaré que les Accords de Cancún ne prévoient pas un processus pour réduire l'écart de l'ambition et que ce point devra être considéré dans le contexte de l'examen de 2013-2015. La Nouvelle-Zélande, appuyée par l'Australie et la Norvège, a proposé un modèle d'outil flexible pour refléter les informations sur les engagements, y compris sur les secteurs, les paramètres, les gaz et les délais couverts. Les parties ont discuté de la question de savoir si les engagements, les hypothèses et les conditions doivent être clarifiés, et plusieurs ont estimé qu'il serait utile de le faire. Il a été demandé aux ministres de fournir des directives sur la clarification des engagements et si les engagements doivent être présentés sous d'autres formes.

Pour ce qui est du comptage, l'Australie a appuyé un cadre comptable commun pour toutes les parties. L'UE a déclaré que des règles communes de comptage sont cruciales pour élever les ambitions et assurer la transparence. Les États-Unis ont déclaré que le développement de ces règles n'a pas été mandaté par les Accords de Cancún et ont suggéré qu'elles soient basées sur les méthodologies du GIEC.

Quant aux rapports biennaux, certains pays développés ont suggéré de mettre entre crochets le texte sur la mise à jour des lignes directrices pour les communications nationales des parties visées à l'Annexe I, soutenant que cela ne devra être acceptable que si la mesure s'applique également aux parties non-visées à l'Annexe I. Un pays en développement a souligné que les Accords de Cancún mandatent la mise à jour des lignes directrices pour les parties visées à l'Annexe I, mais pas pour les parties non-visées à ladite Annexe, suggérant que la mise à jour devra être achevée en vue de l'examen par la CdP 19, en non pas la CdP 20. Certaines parties ont suggéré de conserver uniquement les références générales relatives au financement, afin de ne pas préjuger des résultats des discussions en cours dans les autres groupes.

À propos de l'EIE, la Bolivie a appelé à un système de conformité et à un ensemble de sanctions. Le Mali, au nom du Groupe africain, a proposé un mécanisme de conformité solide. Un pays développé a déclaré que les pays en développement émergents doivent être soumis à un régime semblable, et que l'EIE porte sur les objectifs de réduction des émissions et non sur l'établissement des rapports sur le soutien aux pays en développement. La Chine a déclaré que les discussions sur les efforts d'atténuation des pays développés et des pays en développement doivent demeurer indépendantes l'une de l'autre. Les parties ont également examiné les options pour, entre autres: la comparabilité; l'échéancier pour l'adoption des

modalités et des procédures, la fréquence de l'EIE, et le respect des dispositions. Les parties ont en outre discuté des objectifs de l'EIE, de l'examen technique et de l'évaluation multilatérale.

Décision de la CdP: Dans la section II.A de la décision (FCCC/AWGLCA/2011/L.4) sur l'ambition, la CdP:

- décide de poursuivre en 2012 le processus de clarification des objectifs quantifiés de réduction des émissions à l'échelle de l'économie des pays développés parties, qui figurent dans le document FCCC/SB/2011/INF.1/Rev.1, avec pour objectif la compréhension des hypothèses et des conditions liées aux objectifs individuels en particulier par rapport à l'année de base, aux valeurs du potentiel de réchauffement global, aux gaz couverts, aux secteurs couverts, aux réductions d'émissions prévues, au rôle de l'UTCATF, de la foresterie et des crédits de carbone résultant des mécanismes de marché, et aux hypothèses associées et aux conditions relatives aux ambitions d'engagements; et
- décide d'organiser des ateliers pour explorer les hypothèses et les conditions relatives aux objectifs, et prie le Secrétariat de produire un document technique explorant les similitudes et les différences dans les approches.

La décision de la CdP sur l'établissement d'un groupe de travail sur la plate-forme de Durban (FCCC/CP/2011/L.10) contient des dispositions supplémentaires sur le niveau de l'ambition, y compris le lancement d'un plan de travail sur le relèvement de l'ambition d'atténuation et une demande pour les soumissions sur les moyens d'élever davantage le niveau d'ambition.

Concernant les **rapports biennaux**, la CdP, entre autres:

- adopte les directives contenues dans l'Annexe I sur la préparation de rapports biennaux par les pays développés;
- décide que les pays développés doivent utiliser les directives de la CCNUCC mentionnées sur les rapports biennaux pour la préparation de leurs premiers rapports biennaux, en tenant compte de leurs circonstances nationales, et présenter leurs premiers rapports biennaux au Secrétariat avant le 1^{er} janvier 2014, et leurs deuxièmes rapports biennaux deux ans après la date d'échéance d'une communication nationale complète (c'est-à-dire 2016, 2020);
- décide également que les parties visées à l'Annexe I doivent présenter une communication nationale complète tous les quatre ans, notant que la prochaine échéance après l'adoption de la présente décision est le 1^{er} janvier 2014, conformément à la décision 9/CP.16;
- décide en outre que les années où les communications nationales complètes sont soumises, les pays développés devront présenter des rapports biennaux en annexe à la communication nationale ou sous forme d'un rapport à part;
- décide d'établir un programme de travail relevant du SBSTA sur le développement d'un format commun de tableau pour la communication des informations par voie électronique, conformément aux directives pour les rapports susmentionnées, en vue de l'adoption du format par la CdP 18;
- prie la SBI 40 de démarrer la révision des directives de la CCNUCC sur les communications nationales, sur la base des expériences acquises dans la préparation des premiers rapports biennaux et d'autres informations, en vue de l'adoption des directives par la CdP 20; et

• prie le SBSTA de développer, en tenant compte des méthodologies internationales existantes, et sur la base des expériences acquises dans la préparation des premiers rapports biennaux, les méthodologies pour la communication des informations financières, en vue de recommander une décision à la CdP 20 à ce sujet.

À propos de l'*EIE*, la CdP:

- décide que le processus de l'EIE consistera en un examen technique des informations, et en une évaluation multilatérale de la mise en œuvre des objectifs quantifiés de réduction des émissions à l'échelle de l'économie;
- adopte les modalités et les procédures de l'EIE telles que présentées dans l'Annexe II, et décide de les utiliser jusqu'à ce que des révisions soient décidées par la CdP;
- accepte que la première série d'EIE doit commencer deux mois après le dépôt de la première série des rapports biennaux des pays développés;
- décide de réviser les modalités et les procédures prévues dans la présente décision, sur la base de l'expérience acquise lors de la première série d'EIE, au plus tard en 2016;
- décide également que l'examen des inventaires nationaux annuels de gaz à effet de serre se poursuivra sur une base annuelle, et que l'EIE sera entreprise tous les deux ans pour les rapports biennaux, indépendamment ou en conjonction avec une communication nationale;
- décide en outre d'établir un programme de travail relevant du SBSTA, pour terminer la révision des directives sur l'examen du rapport biennal et les communications nationales, y compris l'examen des inventaires nationaux, qui devront être achevés au plus tard pour la CdP 19;
- prie le Secrétariat de renforcer la coordination entre les différents processus d'examen afin d'assurer des processus et des procédures efficaces et efficientes;
- convient que les résultats de l'évaluation multilatérale comprendront, pour chaque partie, un dossier préparé par le Secrétariat, qui comprendra les rapports d'examen approfondi, le compte rendu du SBI, les questions soumises par les parties et les réponses fournies, et tout autres observations de la partie sous revue soumises dans les deux mois de la session du groupe de travail; et
- convient également que toute révision des modalités et des procédures de l'EIE doit tenir compte de tout accord futur sur un régime de respect des dispositions pour les objectifs d'atténuation au titre de la Convention.

La décision contient l'Annexe I sur les directives de la CCNUCC pour les rapports biennaux des pays développés et l'Annexe II sur les modalités et les procédures pour l'EIE.

ATTÉNUATION PAR LES PAYS EN

DÉVELOPPEMENT: Au cours des consultations informelles sur l'atténuation par les pays en développement, les principales questions examinées ont été les suivantes: le niveau de l'ambition; les rapports biennaux de mise à jour; la consultation et l'analyse internationales (CAI); et le Registre. Bon nombre de parties ont accueilli favorablement les documents non-officiels provenant du Panama comme base pour les futures discussions. La Bolivie s'est dite préoccupée par la similarité des exigences imposées aux pays développés et aux pays en développement. L'UE a réaffirmé que les progrès sur ces questions forment un élément clé du paquet de Durban et a suggéré de centrer le texte d'une décision sur les mêmes domaines identifiés pour

les questions d'atténuation des pays développés. La Suisse, au nom du GIE, a mis l'accent sur: l'ambition et la nécessité d'information sur l'écart de l'ambition; et les règles communes de comptage.

À propos de l'*ambition*, de nombreuses parties en développement ont souligné la nécessité de respecter la diversité des engagements des pays en développement, et que l'élévation du niveau de l'ambition des pays en développement est étroitement liée au soutien. La question de l'ambition des pays en développement a été examinée en profondeur lors de consultations de haut niveau.

À propos des *rapports biennaux de mise à jour*, les États-Unis ont déclaré que les Accords de Cancún fixent leur fréquence à tous les deux ans et que les informations doivent être cohérentes avec les communications nationales. L'Inde a déclaré que les rapports biennaux de mise à jour devront: être moins coûteux que les rapports biennaux des pays développés; être des mises à jour des récentes communications nationales; être dépendants du financement des parties de l'Annexe I.

La Nouvelle-Zélande, appuyée par l'Australie et le Canada, a proposé l'inclusion d'un modèle pour la compréhension des hypothèses qui sous-tendent les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MANN). Le Pakistan a déclaré qu'un format commun n'est pas applicable et a exprimé sa préférence pour un modèle gradué.

À propos de la *CAI*, les États-Unis ont souligné que, conformément aux Accords de Cancún, une analyse technique doit être suivie par des consultations, et ont suggéré que celles-ci soient menées par les organes subsidiaires, par souci de transparence, et de manière non intrusive et non punitive. L'Inde a souligné que la CAI devrait être moins coûteuse que l'EIE. L'Indonésie et le Brésil ont déclaré que la CAI ne doit pas être coûteuse.

Quant au *Registre*, l'Australie a plaidé pour une plateforme Web simple et accessible, mais a souligné qu'elle ne doit pas remplacer la nécessité de clarifier les engagements. L'Afrique du Sud a déclaré que le Registre pourrait permettre de renforcer l'ambition des pays en développement. Pour ce qui est de la demande faite aux pays en développement parties de soumettre des informations au Registre, certaines parties ont suggéré que toutes les parties doivent fournir des informations, et d'autres ont ajouté que les informations doivent provenir également des agences et d'autres entités. Un pays en développement a suggéré des liens éventuels entre le Registre, le Comité permanent et le FVC, et a soutenu une référence pour assurer la prise en compte des informations par le mécanisme financier concerné. Certaines parties ont appuyé la gestion du Registre par le Secrétariat, mais ont souligné qu'il est prématuré de fournir plus de détails.

Décision de la CdP: Dans la section II.B de la décision (FCCC/AWGLCA/2011/L.4) sur l'*ambition*, la CdP, entre autres:

- encourage les pays en développement qui ne l'ont pas encore fait, à soumettre les informations sur les MANN, conformément à la décision 1/CP.16, paragraphe 50, et souligne la nécessité d'étendre la flexibilité aux PEID et aux PMA;
- décide de poursuivre les ateliers en 2012 de manière structurée, pour approfondir la compréhension de la diversité des mesures d'atténuation communiquées et contenues dans le document FCCC/AWGLCA/2011/INF.1, des hypothèses

sous-jacentes et de tout soutien requis pour la mise en œuvre de ces actions, et souligne les situations nationales différentes et les capacités respectives des pays en développement parties;

- invite les pays en développement à soumettre, sous réserve de leur disponibilité, davantage d'informations sur les MANN, y compris sur les hypothèses sous-jacentes et les méthodologies, les secteurs et les gaz couverts, les valeurs du potentiel de réchauffement global utilisées, les besoins en matière de soutien pour la mise en œuvre des MANN, et les résultats d'atténuation escomptés;
- prie le Secrétariat d'organiser des ateliers en-session visés en conjonction avec la SB 36, et de préparer des comptes rendus écrits des ateliers; et
- prie le SBSTA d'élaborer des lignes directrices générales pour la MRV nationale des MANN bénéficiant d'un soutien au niveau national.

Concernant les **rapports biennaux de mise à jour**:

- adopte les directives contenues dans l'Annexe III de la présente décision pour la préparation des rapports biennaux de mise à jour par les parties non-visées à l'Annexe I, (ci-après appelées les Directives);
- affirme que les directives doivent respecter la diversité des mesures d'atténuation et offrir une flexibilité pour les parties non-visées à l'Annexe I pour transmettre les informations, tout en assurant une compréhension des mesures prises;
- décide que les parties non-visées à l'Annexe I, considérant leurs capacités et le niveau de soutien fourni pour les rapports, doivent soumettre leur premier rapport biennal de mise à jour en décembre 2014; les PMA et les PEID peuvent présenter des rapports biennaux de mise à jour à leur discrétion;
- décide que ces directives devront être examinées et révisées le cas échéant, conformément aux décisions de la CdP;
- prie le Secrétariat de faciliter l'assistance aux parties non-visées à l'Annexe I, sur demande, lors de la préparation de leurs rapports biennaux de mise à jour; et
- prie le FEM de mettre à la disposition des parties non-visées à l'Annexe I, le soutien nécessaire pour la préparation de leurs premiers rapports biennaux de mise à jour, le plus tôt possible en 2012, et sur la base du financement des coûts convenu.

À propos du **Registre**, la CdP:

- décide que le Registre devra être conçu comme une plateforme dynamique, s'appuyant sur le Web et gérée par une équipe du Secrétariat dédiée à cette fin;
- invite les pays en développement à soumettre au Secrétariat, le cas échéant, des informations sur les MANN autonomes qui cherchent un soutien international;
- invite également les pays en développement à soumettre au Secrétariat des informations sur d'autres MANN autonomes, qui doivent être enregistrées dans une section distincte du Registre, pour leur reconnaissance;
- invite en outre les parties, l'entité ou les entités chargées de la gestion du mécanisme financier, notamment le FEM et le FVC, les donateurs multilatéraux, bilatéraux et autres donateurs des secteurs publics et privés, et les organisations non gouvernementales qui sont en mesure de le faire, à soumettre au Secrétariat, le cas échéant, des informations sur le soutien financier, la technologique et le renforcement des capacités disponible et/ou fourni pour la préparation et/ou la mise en œuvre des MANN;

- décide que le Registre facilitera l'appariement des mesures à la recherche d'un soutien international, avec le soutien disponible, en fournissant et en orientant les informations vers les parties qui ont soumis des informations sur les MANN nécessitant un soutien, et aux parties et entités qui ont soumis des informations sur le soutien disponible;
- prie le Secrétariat d'élaborer un prototype du Registre d'ici la SBI 36, en vue de la présentation aux parties pour examen; et
- prie le Secrétariat, le cas échéant, d'améliorer la conception du prototype en s'inspirant des commentaires des parties à la SBI 36, afin de permettre aux parties de commencer à utiliser le prototype du registre dès que possible.

À propos de la **CAI**, la CdP:

- décide que la première série de CAI pour les pays en développement commencera dans les six mois suivant le dépôt de la première série de rapports biennaux de mise à jour;
- exhorte les pays développés et les autres parties développées figurant à l'Annexe II, à fournir des ressources financières supplémentaires correspondant à la totalité des coûts convenus, afin de faciliter l'obtention de toutes les informations nécessaires pour la CAI; et
- invite les parties à soumettre au Secrétariat, avant le 5 mars 2012, leurs opinions sur la composition de l'équipe d'experts techniques, les modalités et les procédures visées dans le paragraphe 1 de l'Annexe IV.

L'Annexe III de la décision contient les directives de la CCNUCC concernant les rapports biennaux de mise à jour pour les parties non-visées à l'Annexe I de la Convention. L'Annexe IV contient les modalités et les directives pour la CAI.

REDD+: Cette question a été examinée dans un groupe informel modéré par Tony La Viña (Philippines). Les discussions ont essentiellement porté sur: les sources de financement de REDD+, le rôle des mécanismes de marché et des mécanismes non-fondés sur le marché, et l'utilisation potentielle des compensations. Soulignant les initiatives de REDD+ en cours, de nombreuses de parties ont décidé d'élaborer un document non-officiel contenant, entre autres: les éléments sur les liens entre les niveaux de référence des forêts et/ou niveaux de référence des émissions forestières, les garanties, la MRV et le financement; le texte sur les marchés qui pourraient fournir le financement pour des actions axées sur les résultats; et une demande au Secrétariat de produire un document technique sur le financement. Sur la base d'un document non-officiel élaboré par le modérateur, les parties ont entamé la rédaction, et se sont réunies régulièrement tout au long de la session.

Les discussions ont porté sur la question controversée des sources de financement de REDD+, et sur l'utilisation de la compensation. À propos des sources de financement de REDD+, bon nombre de parties ont souligné la nécessité de flexibilité concernant les sources de financement, et que chaque partie devrait pouvoir choisir ses sources. Certaines parties ont appuyé la référence au financement privé et public, d'autres ont suggéré de relier les phases une et deux de REDD+ à des sources de financement publiques, et la phase trois à des sources privées. D'autres parties ont soutenu le développement d'approches appropriées fondées sur le marché et que le SBSTA pourrait en élaborer les modalités et les procédures. Certains autres pays en développement parties ont estimé que le financement axé sur les résultats fourni aux pays en développement peut provenir d'une

grande variété de sources, y compris des sources alternatives, sur la base des approches appropriées de marché et de celles non-fondées sur le marché, au titre de la Convention. Des divergences ont émergé autour d'une proposition par certains pays en développement d'inclure une note expliquant que «approprié» signifie l'exclusion des mécanismes de compensation et/ou des marchés du carbone. Un pays de l'ALBA a fortement appuyé le développement d'approches non-fondées sur le marché, en se concentrant sur les multiples fonctions et valeurs des forêts.

À propos de la voie à suivre et du travail pour l'année à venir, certaines parties ont proposé de demander au Secrétariat de préparer un document technique explorant les sources, l'échelle potentielle et une utilisation efficace et efficiente du financement, tandis que d'autres ont suggéré que l'on demande d'abord aux parties de soumettre leurs observations. Certaines parties ont suggéré que ce document soit transmis au SBSTA et que les discussions se poursuivent dans ce cadre, alors que quelques-unes se sont au début opposées à la fusion de l'AWG-LCA et du SBSTA. Une partie a suggéré de confier le travail sur REDD+ au SBI, plutôt qu'au SBSTA, mais d'autres ont estimé que le transfert des discussions à un organe subsidiaire entraînerait la perte d'un espace politique pour REDD+. D'autres parties ont suggéré que les discussions se poursuivent sous l'AWG-LCA, au cas où son mandat serait prorogé, ou sous l'organe qui le remplacera. Des vues divergentes ont également apparu sur les questions à traiter dans un atelier sur les éléments possibles pour les modalités et les procédures de financement des mesures axées sur les résultats, qui se tiendra avant la SBSTA 39.

Le texte négocié sur REDD+ a été incorporé comme une partie du Résultat des travaux de l'AWG-LCA, tandis que le texte entre crochets est maintenu dans le document CRP.39 pour un examen ultérieur. Le texte en attente porte sur sept options relatives au financement de REDD+ et sur différentes approches pour l'utilisation des mécanismes de marché et des mécanismes non-fondés sur le marché, et sur la possibilité d'envisager la compensation dans le cadre des activités de REDD+.

Décision de la CdP: Dans la section II.C de la décision (FCCC/AWGLCA/2011/L.4), la CdP:

- convient que, indépendamment de la source ou du type de financement, les activités mentionnées dans la décision 1/CP.16, paragraphe 70, doivent être conformes aux dispositions pertinentes de la décision 1/CP.16, y compris les garanties mentionnées dans son Annexe I;
- accepte que le financement axé sur les résultats, fourni aux parties en développement, et qui est nouveau, complémentaire et prévisible, peut provenir d'une grande diversité de sources, publiques et privées, bilatérales et multilatérales, y compris les sources alternatives;
- considère que, à la lumière de l'expérience acquise dans les activités de démonstration actuelles et futures, des approches de marché appropriées pourraient être développées par la CdP pour soutenir les actions axées sur les résultats entreprises par les pays en développement; et
- invite les parties et les observateurs à soumettre avant le 5 mars 2012, leurs points de vue sur les modalités et les procédures de financement des actions axées sur les résultats.

La CdP prie en outre le Secrétariat:

- de compiler les soumissions en vue de l'examen par l'AWG-LCA en conjonction avec la SBSTA 36;

- de préparer, sous réserve de la disponibilité des ressources supplémentaires, un document technique, en se basant sur les commentaires des parties et des observateurs;
- d'organiser un atelier, sous réserve de la disponibilité des ressources supplémentaires; et
- de demander à l'AWG-LCA d'examiner les soumissions, le document technique et le rapport sur les résultats des ateliers, dans le but de présenter un rapport sur les progrès réalisés ainsi que des recommandations à la CdP 18.

APPROCHES SECTORIELLES: Cette question a été examinée tout au long de la semaine dans un groupe de contact animé par George Wamukoya (Kenya). En s'appuyant sur la note de l'animateur transmise du Panama, les parties ont centré la discussion sur trois principaux sujets abordés dans le texte: le cadre général, l'agriculture et l'aviation internationale et les transports maritimes.

Il y a eu des divergences de vues sur le texte traitant du cadre général et sur sa nécessité éventuelle, ainsi que sur la mesure dans laquelle le texte doit fournir des détails sur l'agriculture et les combustibles de soute. Les discussions ont porté sur le point de savoir comment l'application du principe de responsabilités communes mais différenciées dans tous les secteurs est une «question à la fois juridique et politique», qui nécessite des directives et qui par conséquent, doit être traitée par les ministres.

S'agissant de l'agriculture, les parties ont examiné la sécurité alimentaire, le commerce et le développement économique et l'éradication de la pauvreté. Certains pays développés ont souligné la pertinence d'un programme de travail du SBSTA sur l'agriculture. À propos des combustibles de soute, des vues divergentes ont été exprimées, notamment sur: le champ d'application des mesures, les principes et les directives pour le travail de l'OACI et de l'OMI, l'ambition de l'action, et les instruments fondés sur le marché. Cependant, il s'est dégagé un vaste consensus sur la définition d'un rôle pour l'OACI et l'OMI pour réglementer les émissions de gaz à effet de serre résultant respectivement de l'aviation internationale et du transport maritime.

Décision de la CdP: Dans la section II.D de la décision (FCCC/AWGLCA/2011/L.4), la CdP, entre autres:

- convient de poursuivre l'examen d'un cadre général pour les approches sectorielles concertées et les actions sectorielles spécifiques en vue d'adopter une décision sur cette question à la CdP 18;
- prie la SBSTA 36 d'examiner les questions relatives à l'agriculture; et
- convient de poursuivre l'examen des questions relatives aux efforts menés contre les émissions de l'aviation internationale et du transport maritime.

APPROCHES DE MARCHÉ ET APPROCHES NON-FONDÉES SUR LE MARCHÉ: Cette question a été traitée dans un groupe informel animé par Giza Gaspar Martins (Angola). Les parties ont discuté, entre autres, du rôle de la Convention dans l'élaboration d'un programme de travail pour traiter des différentes approches et de la nécessité d'un tel programme. Des pays développés ont appelé à la création d'un nouveau mécanisme de marché, alors que certains pays en développement ont exprimé des préoccupations concernant le désintéressement concernant les approches non-fondées sur le marché.

Décision de la CdP: Dans la section II.E de la décision (FCCC/AWGLCA/2001/L.4), la CdP: souligne que les diverses approches, y compris les possibilités de recourir aux marchés, doivent respecter les normes qui offrent de véritables résultats en termes d'atténuation; demande à l'AWG-LCA d'entreprendre un programme de travail visant à examiner un cadre pour de telles approches, en vue de transmettre la décision à la CdP 18; et prie l'AWG-LCA d'entreprendre un programme de travail pour élaborer les modalités et les procédures de ce mécanisme.

CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DES MESURES DE RIPOSTE: Cette question a été examinée dans un groupe informel animé par Crispin d'Auvergne (Sainte-Lucie) et la reprise des discussions de la réunion précédente au Panama qui ont porté sur: le point de savoir si le groupe a été mandaté pour examiner les questions commerciales; l'interprétation des mandats provenant de l'AWG-LCA et des organes subsidiaires; et le texte concernant les aspects positifs et négatifs des mesures de riposte.

L'Arabie saoudite a souligné que le texte sur les mesures de riposte doit refléter les progrès accomplis dans tous les domaines des négociations et, appuyée par l'Irak, a déploré le fait que les mesures de riposte n'aient pas suscité autant d'intérêt que l'atténuation dans le cadre de l'AWG-LCA.

Au cours de la deuxième semaine, les parties ont examiné un texte consolidé à partir des soumissions des parties, le texte sur les mesures de riposte dans le document de fusion du président (FCCC/AWGLCA/2011/CRP.37/Add.1), et d'autres documents pertinents. À la fin de la réunion, les questions non résolues ont été incorporées dans le CRP.39, y compris les trois options relatives au texte sur le commerce.

Décision de la CdP: La section II.F de la décision (FCCC/AWGLCA/2011/L.4), entre autres, reconnaît que le développement social et économique et l'éradication de la pauvreté constituent les premières priorités pour les pays en développement; exhorte les parties à mettre en œuvre des politiques visant à promouvoir une transition juste de la population active; exhorte les pays développés parties à aider les pays en développement parties à promouvoir une diversification économique dans le contexte du développement durable; exhorte les parties à prendre pleinement en compte les impacts positifs et négatifs de la mise en œuvre des mesures de riposte sur la société; et prend acte de la décision qui établit le Forum sur la mise en œuvre du Programme de travail sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte, et fusionne toutes les discussions fructueuses sur les mesures de riposte au titre de la Convention.

ACTION RENFORCÉE SUR L'ADAPTATION

Lors de la séance plénière d'ouverture de l'AWG-LCA, le 29 novembre, les parties ont convenu de: reprendre le travail de fond dans le groupe informel établi précédemment sur l'action renforcée pour l'adaptation, animé par Kishan Kumarsingh (Trinité et Tobago), et ont basé les discussions sur le texte transmis du Panama.

Le G-77/Chine a souligné que le Comité sur l'adaptation doit rendre compte directement à la CdP, et a mis l'accent sur les liens avec d'autres arrangements institutionnels. Les délégués ont également soulevé les questions suivantes: les progrès dans d'autres domaines liés à l'adaptation ont apporté davantage de clarté pour le travail du Comité pour l'adaptation; la nécessité

d'établir des liens avec les centres régionaux et de travailler avec d'autres organisations en dehors de la Convention; et la nécessité de hiérarchiser les activités à entreprendre par le Comité au cours de sa première année. Soulignant la nécessité d'un programme de travail réalisable et réaliste, certains délégués ont relevé que le programme de travail du Comité sur l'adaptation proposé pour la première année est beaucoup trop ambitieux. Un délégué a appuyé un texte du paragraphe préambulaire sur les effets néfastes des mesures de riposte, mais de nombreux autres se sont opposés à ce texte qui par la suite a été supprimé.

Les autres questions en suspens relatifs au Comité sur l'adaptation se rapportent à, entre autres, la composition du Comité et les liens avec d'autres programmes de travail liés à l'adaptation, les organes et institutions relevant de la Convention. Des consultations dirigées par les ministres ont abordé ces problèmes au cours des derniers jours à Durban. La CdP a adopté la décision et a convenu que les candidatures pour le Comité devront être soumises avant le 31 mars 2012.

Décision de la CdP: La section III de la décision (FCCC/AWGLCA/2011/L.4) rappelle la décision 1/CP.16 établissant le Cadre de Cancún pour l'adaptation et le Comité sur l'adaptation. La CdP décide que le Comité sur l'adaptation devra, dans l'exercice de ses fonctions, faire usage des modalités suivantes:

- les ateliers et les réunions;
- les groupes d'experts;
- les compilations, les examens, les synthèses, les rapports analytiques des informations, des connaissances, des expériences et des meilleures pratiques;
- les canaux de partage de l'information, des connaissances et d'expertise; et
- la coordination et les liens avec tous les organes, programmes, institutions et réseaux, au sein et hors de la Convention.

La CdP décide également que le Comité pour l'adaptation fonctionne sous l'autorité de la CdP à qui elle rend compte, et prie le Comité:

- de présenter un rapport annuel à la CdP;
- d'élaborer, au cours de sa première année, un plan triennal pour son travail, et de lancer quelques-unes des activités indiquées dans l'Annexe V de la présente décision;
- d'engager et développer des liens avec tous les programmes de travail, les organes et les institutions relevant de la Convention et liés à l'adaptation, y compris, notamment, le GEPMA, le PTN, le programme de travail sur les pertes et dommages, et les entités opérationnelles du mécanisme financier de la Convention; et
- de collaborer avec les institutions, les organisations, les cadres, les réseaux et les centres pertinents en dehors de la Convention.

En ce qui concerne la composition, la décision convient que le Comité est constitué de 16 membres, élus par la CdP, de la manière suivante:

- deux membres pour chacun des cinq groupes régionaux des Nations Unies;
- un membre d'un petit État insulaire en développement;
- un membre d'un PMA;
- deux membres parties visées à l'Annexe I; et
- deux membres parties non-visées à l'Annexe I.

L'Annexe V présente une liste indicative des activités du Comité pour l'adaptation, notamment:

- examiner les informations pertinentes et présenter les recommandations à la CdP sur les moyens de rationaliser et de renforcer la cohérence entre les organes, les programmes et les activités liés à l'adaptation, dans le cadre de la Convention;
- préparer un aperçu des capacités des centres et réseaux régionaux travaillant sur les questions relatives à l'adaptation, et recommander aux parties les moyens de renforcer leur rôle;
- préparer les rapports d'examen périodiques synthétisant les informations et les connaissances relatives, entre autres, à la mise en œuvre des activités liées à l'adaptation et des bonnes pratiques en matière d'adaptation; et
- fournir sur demande, le soutien technique et des conseils aux parties pour l'élaboration des plans nationaux d'adaptation, et appuyer le programme de travail sur les pertes et dommages.

FINANCEMENT

Au cours des discussions informelles animées par Georg Børsting (Norvège) et Suzanty Sitorus (Indonésie), les parties se sont concentrées sur le Comité permanent du mécanisme financier de la Convention et sur le financement à long terme. Plusieurs variations du projet de texte relatif à ces points ont été examinées.

À propos du Comité permanent, les parties ont examiné la question de savoir si le comité doit être un organe subsidiaire de la Convention et présenter des recommandations directement à la CdP, ou s'il doit rendre compte au SBI. Les fonctions du Comité permanent concernant l'assistance à fournir à la CdP ont également été examinées. Les fonctions proposées comprennent: l'amélioration de la cohérence et de la coordination dans la prestation du financement climatique; l'élaboration des recommandations pour rationaliser le mécanisme financier, et la MRV du soutien fourni aux pays en développement.

Quant au financement à long terme, les parties ont formulé des propositions sur la rationalisation du texte, et plusieurs parties ont mis en garde contre un retour sur celles qui ont été résolues à Cancún, par exemple, un mécanisme de partage du fardeau établi pour identifier les flux de l'aide financière. Toutefois, les parties se sont accordées sur une option qui prévoit que chaque pays déterminera le mode et la source de ses contributions pour appuyer l'objectif de mobiliser 100 milliards de \$ US.

À propos de la capitalisation du FVC, certaines parties ont souligné la nécessité de clarifier les engagements pris concernant le financement à long terme. D'autres ont fait valoir que les questions relatives au FVC sont traitées dans une autre instance. Les parties ont également échangé des vues sur la possibilité de tenir des ateliers sur les sources de financement à long terme, y compris un calendrier indicatif en annexe, des activités sur les sources de financement à long terme. Elles ont également examiné les paragraphes opérationnels sur les options relatives à la pertinence et à la prévisibilité, et sur la continuité et l'élargissement du financement.

S'agissant de la question du financement à long terme de l'adaptation, de nombreux pays en développement ont souligné la nécessité de se concentrer sur l'adaptation au niveau de la base, aussi bien par le biais des subventions que de l'accès direct, afin de surmonter les obstacles actuels aux investissements dans le domaine de l'adaptation. Les délégués ont également

débatu du point de savoir si les sources publiques constituent la principale source de financement. Au cours des discussions sur les sources de financement nouvelles et innovantes, un groupe de pays développés a observé qu'il est prématuré de discuter de la mise en place d'un mécanisme pour évaluer l'incidence des sources de financement.

Pour ce qui est des combustibles de soute, les délégués ont proposé un texte soulignant que des sources alternatives telles que la tarification du carbone de l'aviation mondiale et du transport maritime sont des sources potentielles de revenus importants qui émettraient également le signal de prix nécessaire pour atteindre des réductions d'émissions dans ces secteurs, et ont demandé à l'OMI et à l'OACI d'élaborer des instruments, y compris des instruments fondés sur le marché. D'autres pays développés ont préféré la suppression de tous les paragraphes relatifs à l'incidence.

Décision de la CdP: La section IV de la décision (FCCC/AWGLCA/2011/L.4) comprend des sous-sections sur le Comité permanent et le financement à long terme. La CdP décide que le Comité permanent:

- rend compte et fait des recommandations à la CdP, pour examen, à chaque session ordinaire de la CdP sur tous les aspects de ses travaux;
- aide la CdP dans l'exercice de ses fonctions en ce qui a trait au mécanisme financier de la Convention pour l'amélioration de la cohérence et la coordination dans la prestation du financement relatif aux changements climatiques, la rationalisation du mécanisme financier, la mobilisation des ressources financières, et la MRV du soutien fourni aux pays en développement;
- exerce toutes autres fonctions que la CdP peut lui attribuer; et
- développe un programme de travail qui sera présenté à la CdP 18.

La décision comprend l'Annexe VI sur la composition et les modalités de travail du Comité permanent.

Concernant le financement à long terme, la CdP, entre autres: affirme la nécessité de poursuivre la fourniture d'un soutien continu au-delà de 2012; décide d'entreprendre en 2012, un programme de travail sur le financement à long terme, y compris des ateliers pour faire avancer le financement à long terme; décide que l'objectif de ce programme de travail est de contribuer aux efforts en cours visant à intensifier la mobilisation des fonds pour le financement des changements climatiques après 2012; et prend note des informations fournies par les pays développés sur le financement du démarrage rapide qu'ils ont fourni, et les exhorte de continuer à améliorer la transparence de leurs rapports sur l'exécution de leurs engagements pour le financement du démarrage rapide.

DÉVELOPPEMENT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES

Cette question a été abordée pour la première fois lors de la plénière d'ouverture de l'AWG-LCA, le 29 novembre, et ensuite discutée tout au long de la conférence dans un groupe informel modéré par Jukka Uosukainen (Finlande), et au cours des consultations informelles. Le G-77/Chine a appelé à la définition de la structure de gouvernance du Mécanisme technologique. La Bolivie a souligné la nécessité de discuter des droits de propriété intellectuelle dans le contexte du Centre des technologies climatiques (CTC). Les parties ont examiné: les lacunes possibles dans l'ensemble de la procédure de demande

des propositions et le processus de sélection du siège du Centre et réseau des technologies du climat (CRTC), notamment les dispositions financières et les critères d'admissibilité; ainsi que d'éventuelles lacunes dans les critères d'évaluation et les exigences en matière d'information. À propos des critères d'évaluation et de sélection du siège du CRTC, les délégués ont considéré: le calendrier pour la sélection et l'implication possible d'un organisme intermédiaire, le financement, le rôle du FEM, et la gouvernance.

Les questions non résolues sont contenues dans le document CRP.39 et seront traitées à une étape ultérieure. Elles portent notamment sur les droits de propriété intellectuelle liés au développement et au transfert de technologies, et la composition du «conseil» ou «comité consultatif» du CRTC.

Décision de la CdP: Dans la section V de la décision (FCCC/AWGLCA/2011/L.4), la CdP, entre autres:

- demande au CRTC, d'élaborer, dès qu'il devient opérationnel, ses modalités et procédures sur la base des termes de référence; et
- décide que le processus de sélection du siège du CTC doit être lancé à la fin de la CdP 17, afin de rendre le Mécanisme technologique entièrement opérationnel en 2012.

Par ailleurs, la CdP, entre autres:

- décrit la procédure de sélection du siège du CTC pour approbation à la CdP 18;
- décide que les coûts associés au CTC et à la mobilisation des services du Réseau seront financés à partir de sources diverses, y compris le mécanisme financier, le secteur privé et les sources philanthropiques;
- demande au FEM de soutenir l'opérationnalisation et les activités du CRTC, sans préjuger de la sélection du siège; et
- demande au CET et au CTC de mettre en place des procédures pour la préparation d'un rapport annuel conjoint.

Deux annexes sont associées à cette décision. L'Annexe VII sur les Termes de référence du CRTC comprend des sections sur: la mission; les fonctions; les rôles et responsabilités; la gouvernance du CRTC; la structure organisationnelle du CTC; les rapports et l'examen; et la durée de l'accord.

L'Annexe VIII de la décision porte sur les critères à utiliser pour évaluer et sélectionner le siège du CRTC, et sur les informations requises pour être admis dans les propositions. Concernant les critères, l'annexe comprend des sections sur: les capacités techniques; l'approche technique; la gouvernance et les structures de gestion existantes; le plan de gestion du CRTC; le rendement antérieur; le projet de budget du CRTC et des exemples de scénarios budgétaires et d'activités du CRTC. Les deux dernières sections traitent de la méthodologie et des informations à inclure dans les propositions.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Lors de la plénière d'ouverture de l'AWG-LCA, les parties ont convenu de reprendre le travail de fond au titre du groupe informel sur le renforcement des capacités, modéré par Maas Goote (Pays-Bas). Les délégués ont basé les discussions sur le texte transmis du Panama, et se sont concentrés sur les paragraphes relatifs, entre autres: à l'amélioration du suivi et de l'examen de l'efficacité du renforcement des capacités; et sur les modalités concernant les arrangements institutionnels pour le renforcement des capacités.

Certains pays ont mis en garde contre la création d'institutions autonomes de renforcement des capacités institutionnelles, notant que le renforcement des capacités a été plutôt considéré comme une composante intégrante de l'atténuation et de l'adaptation. Au bout de presque 30 heures de négociations, les questions non résolues dans le dernier groupe informel se rapportaient à l'opportunité d'organiser une réunion en-session de l'organe, un «forum» ou une «discussion approfondie», et si une telle instance devra se réunir annuellement ou tous les deux ans. Toutefois, le G-77/Chine s'est dit préoccupé par le manque de clarté sur les arrangements institutionnels et l'absence de référence aux indicateurs de performance. Le modérateur Goote a fait savoir qu'il allait transmettre le texte au président de l'AWG-LCA avec la recommandation d'organiser un «forum de discussion approfondie» chaque année, ne serait-ce que pour commencer.

Décision de la CdP: La Partie VI de la décision (FCCC/AWGLCA/2011/L.4) rappelle la décision 1/CP.16 sur le renforcement du suivi et de l'examen de l'efficacité du renforcement des capacités, et réaffirme:

- que le renforcement des capacités doit être un processus continu, progressif et diversifié qui est participatif, impulsé par les pays et conforme aux priorités et aux circonstances nationales; et
- l'importance de tenir compte de la dimension de genre et de reconnaître le rôle et les besoins des jeunes et des personnes handicapées dans les activités de renforcement des capacités.

La décision, entre autres:

- prie le SBI d'organiser chaque année, le Forum de Durban en-session pour une discussion approfondie sur le renforcement des capacités, afin de permettre des échanges d'expériences et d'idées, des meilleures pratiques et des enseignements tirés sur la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités;
- décide que le Forum de Durban doit inclure, à titre de contributions, entre autres, toutes activités de renforcement des capacités contenues dans les rapports élaborés depuis la dernière session du Forum;
- prie le Secrétariat de compiler et de faire une synthèse des rapports et de préparer un rapport analytique pour examen par le SBI;
- prie le Secrétariat de continuer à rassembler et à synthétiser les informations;
- encourage les organes compétents de la Convention, y compris, notamment, le GCE, le GEPMA et le FEM, à continuer à élaborer et à exécuter les travaux sur le renforcement des capacités de manière intégrée, dans le cadre de leurs mandats respectifs;
- décide que la première réunion du Forum de Durban au cours de la SBI 36 explorera les moyens susceptibles de renforcer le suivi et l'examen de l'efficacité du renforcement des capacités;
- décide que les ressources financières seront fournies par les parties visées à l'Annexe II et autres parties en mesure de le faire, par l'intermédiaire notamment, de toutes futures autorités opérationnelles désignées du mécanisme financier; et
- demande la mise en œuvre des mesures prises sous réserve de la disponibilité des ressources financières.

EXAMEN

La considération de la définition plus approfondie de la portée et de l'élaboration des modalités de l'Examen de la pertinence de l'objectif mondial à long terme, à la lumière de l'objectif ultime de la Convention, et de l'ensemble des progrès vers la réalisation cet objectif, a été traité dans un groupe de contact modéré par Margaret Mukahanana-Sangarwe (Zimbabwe). Les parties ont examiné un certain nombre d'options sur la rationalisation d'un document non-officiel transmis par la récente réunion de l'AWG-LCA tenue au Panama. Les parties ont discuté de la portée et des modalités de l'Examen. Mukahanana-Sangarwe a distribué un projet de texte révisé sur la définition plus approfondie de la portée et de l'élaboration des modalités de l'Examen, qui décrit les options clés telles que «Cancún», «Cancún+» et une option couvrant des éléments des deux options. La portée de l'Examen a été l'une des nombreuses questions transmises aux ministres en vue d'une résolution au niveau politique.

Décision de la CdP: La section VII de la décision (FCCC/AWGLCA/2011/L.4) rappelle la décision 1/CP.16 sur l'examen: réaffirme que l'examen évaluera périodiquement la pertinence de l'objectif mondial à long terme, à la lumière de l'objectif ultime de la CCNUCC; confirme que le premier examen commencera en 2013 pour s'achever en 2015; convient que les parties continuent à travailler sur la portée, et que l'examen sera guidé par, entre autres, l'équité et le principe de responsabilités communes mais différenciées (RCMD), les meilleures connaissances scientifiques disponibles, les observations des changements climatiques, et les opinions des parties. Il est en outre décidé que l'examen sera achevé avec l'assistance du SBSTA et du SBI et précise davantage l'examen des contributions d'experts par la CdP 18.

QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS RELATIVES AUX PARTIES DE L'ANNEXE I EN TRANSITION ÉCONOMIQUE ET LES AUTRES: Ce point a été examiné dans un groupe de contact de l'AWG-LCA établi antérieurement. Un groupe informel modéré par Kunihiko Shimada (Japon) a été créé pour traiter des questions liées aux parties visées à l'Annexe I en transition économique, et des questions liées aux parties visées à l'Annexe I dont les circonstances spéciales sont reconnues par la CdP.

Décision de la CdP: Dans la section VIII de la décision (FCCC/AWGLCA/2011/L.4), la CdP invite les parties de l'Annexe I qui sont en mesure de le faire, à mettre à disposition le soutien pour le renforcement des capacités, l'assistance financière et technique et l'aide au transfert de technologies pour les parties de l'Annexe I avec une économie en transition; et convient de poursuivre la discussion sur les modalités du soutien pour l'atténuation, l'adaptation, le développement et le transfert de technologies, le renforcement des capacités et le financement, aux parties dont les circonstances particulières sont reconnues par la CdP.

OPTIONS JURIDIQUES

Cette question a été discutée dans un groupe informel animé par María del Socorro Flores (Mexique). Les discussions ont porté essentiellement sur: les liens entre la forme juridique du résultat de l'AWG-LCA et l'adoption éventuelle d'une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, et la sélection des options juridiques clés pour un éventuel résultat de l'AWG-LCA.

Le représentant de la Grenade, au nom de l'AOSIS, s'est dit favorable à l'adoption d'une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto et d'un cadre juridiquement contraignant. Il a indiqué que la forme juridique et le niveau d'ambition se renforcent mutuellement. Le représentant de la Bolivie a déclaré qu'il ne fait pas «confiance» aux engagements volontaires, et a suggéré un système de respect des dispositions, en particulier pour les pays qui ne sont pas parties au Protocole. Rejoint par Trinidad-et-Tobago, il s'est opposé à un «cadre facilitateur et non punitif», soutenant que cela entraverait la mise en œuvre. L'Arabie saoudite a déclaré que la forme suivra le contenu et s'est opposée à un examen détaillé de toutes les propositions. La Gambie, au nom des PMA, a appuyé un accord juridiquement contraignant englobant le Plan d'action de Bali, et subordonné à l'adoption d'une deuxième période d'engagement qui peut être ratifié.

Le représentant de l'UE a soutenu un traité multilatéral juridiquement contraignant fondé sur des règles. Il a déclaré que des preuves empiriques montrent que les traités sont supérieurs aux engagements volontaires en termes de garantie de la conformité, soulignant qu'ils inspirent la confiance dont les gouvernements et les marchés ont besoin pour agir. L'Australie a appuyé un nouvel instrument juridiquement contraignant, avec des obligations spécifiques pour un vaste groupe de parties, tandis que Palau a appelé à un nouveau Protocole. Le Japon a appuyé un instrument juridiquement contraignant nouveau et unique, incluant toutes les grandes économies. Le représentant des États-Unis a soutenu un accord juridiquement contraignant incluant les engagements de toutes les grandes économies. Il a suggéré que ce cadre n'est pas approprié pour discuter d'un mandat pour un processus devant aboutir à un régime post-2020, et a déclaré que le principe de responsabilités communes mais différenciées est un concept dont «l'applicabilité est en évolution». Le Réseau Climate Action a appelé à l'adoption en 2015, d'un mandat pour un instrument juridiquement contraignant, soulignant que «le monde ne peut pas se permettre une décennie d'inaction dans la lutte contre le changement climatique».

Le modérateur Flores a préparé un document non-officiel contenant ses options basées sur les discussions des parties, qui a par la suite été révisé en fonction des soumissions. Le 6 décembre, les parties ont examiné un document non-officiel révisé présenté par le modérateur avec des options pour un résultat de l'AWG-LCA. Le document non-officiel contient quatre options qui seront examinées par les ministres: (1) élaborer et finaliser un protocole en vertu de l'Article 17 de la Convention (protocoles); (2) demander à l'AWG-LCA de conclure un résultat négocié en s'appuyant sur les décisions 1/CP.13 et 1/CP.16, par un résultat juridiquement contraignant ou, dans une 2^e option, par une série de décisions; (3) demander à l'AWG-LCA de poursuivre l'examen des options juridiques afin de conclure un résultat négocié en se basant sur les décisions 1/CP.13 et 1/CP.16, sur le travail effectué à la CdP 17 et à la CdP18, et sur les propositions présentées en vertu de l'Article 17 de la Convention; ou (4) ne prendre aucune décision sur la question.

Le représentant des États-Unis a suggéré une option supplémentaire: développer une série de décisions fondées sur la seule décision 1/CP.16, et pas sur la décision 1/CP.13.

La première option sur la décision d'élaborer un protocole en vertu de l'Article 17 de la Convention comprenait des éléments sur le contenu. L'UE a déclaré que le traitement du principe de responsabilités communes mais différenciées «d'une manière fonctionnelle et dynamique» constitue une composante essentielle, et a suggéré son inclusion. L'Inde, appuyée par la Chine, a suggéré que cette option doit être basée sur la CCNUCC et dépendre de la CCNUCC, et ne pas impliquer une réinterprétation ou une modification de la Convention; et la Chine a suggéré que l'interprétation «dynamique» du principe peut entraîner une modification.

Le 7 décembre dans le groupe de contact ce l'AWG-LCA, le président Reifsnnyder a déclaré que la question des options juridiques serait examinée par le processus ministériel. Au cours des Indaba des consultations ministérielles, les options ont été révisées. Lorsque la présidente de la CdP/RdP, Nkoana-Mashabane, a présenté un projet de décision FCCC/AWGLCA/2011/L.10 au cours d'une plénière conjointe informelle de la CdP/RdP, le dimanche matin du 11 décembre, les délégués ont exprimé des vues divergentes quant à l'option sur une «issue juridique». La présidente Nkoana-Mashabane a invité les parties à former un «caucus» pour chercher un compromis, et trente minutes plus tard, les parties se sont réunies à nouveau pour remplacer l'expression par «solution concertée ayant force de loi».

Décision de la CdP: Dans la décision sur la création d'un Groupe de travail spécial sur la Plateforme de Durban pour une action renforcée FCCC/AWGLCA/2011/L.10), la CdP décide de lancer un processus pour élaborer: un protocole, un nouvel instrument juridique ou solution concertée ayant force de loi dans le cadre de la CCNUCC, applicable à toutes les parties, par le biais d'un organe subsidiaire de la Convention établi et connu comme Groupe de travail spécial sur la Plateforme de Durban pour une action renforcée.

REPRISE DE LA 16^E SESSION DE L'AWG-KP

Lors de l'ouverture de la reprise de la 16^e session du Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des parties visées à l'Annexe I du Protocole de Kyoto, le 29 novembre, le président de l'AWG-KP, Adrian Macey (Nouvelle Zélande) a parlé de la nécessité de conclure les travaux de l'AWG -KP par un résultat décisif. À propos des défis, il a souligné la nécessité de combler le fossé, en particulier sur la question fondamentale de période d'engagement, et d'une décision politique majeure. Le président Macey a proposé que l'AWG-KP continue à travailler dans un seul groupe de contact sur les nouveaux engagements des parties de l'Annexe I, avec les sous- groupes sur les chiffres et l'UTCATF.

Lors des déclarations liminaires, l'Argentine, au nom du G-77/Chine, a souligné la nécessité pour les pays développés de prendre des engagements ambitieux chiffrés de réduction des émissions au titre de l'AWG-KP, et a déploré l'insuffisance des engagements actuels.

L'Australie, au nom du Groupe de coordination, a déclaré que les engagements et les mesures prises à Copenhague et à Cancun doivent jeter les bases pour les efforts futurs.

La Suisse, au nom du GIE, a appelé à un accord sur les règles de comptage de l'UTCATF, les mécanismes de flexibilité, la durée de la période d'engagement après 2012, la conversion des engagements en QELRO, et le panier des gaz.

Au cas où il y aurait un accord sur le développement d'un nouveau cadre juridiquement contraignant engageant toutes les parties, l'UE a indiqué qu'elle est «ouverte» à une deuxième période d'engagement, qui devra se terminer en 2020.

Le Groupe africain, le G-77/Chine, l'AOSIS et les PMA ont réclamé une deuxième période d'engagement. Le Groupe africain a ajouté que les marchés du carbone s'effondreraient en l'absence d'un accord, et que le sol africain ne doit pas devenir le «cimetière» du Protocole.

L'AOSIS a déclaré qu'un résultat crédible à Durban doit inclure: une deuxième période d'engagement ne dépassant pas cinq ans; des modifications ratifiables du Protocole et de son Annexe B; des engagements contraignants sous forme d'objectifs chiffrés; la suppression des failles dans les règles de comptage de l'UTCATF, et le relèvement de l'ambition d'atténuation des parties de l'Annexe I.

La Gambie, au nom des PMA, appuyée par l'AOSIS, a déclaré que ceux qui veulent quitter le Protocole de Kyoto agissent ainsi parce qu'ils veulent faire moins. Elle a appelé à la suppression des failles telles que le report des unités de quantité attribuée excédentaires (UQA), et dans les règles de comptage de l'UTCATF.

L'Espagne a présenté un rapport sur une réunion informelle organisée conjointement avec le Mexique et l'Afrique du Sud pour discuter de la forme juridique du résultat de l'AWG-LCA. Elle a souligné que les progrès sur la forme juridique constituent un élément clé d'un paquet équilibré de Durban pour un certain nombre de parties de l'Annexe I, un ensemble qui se fonde sur le Plan d'action de Bali, la CCNUCC, le Protocole de Kyoto et les Accords de Cancun.

Les ONG des entreprises et de l'industrie ont appelé à des signaux clairs et positifs de Durban sur la structure du changement climatique pour encourager le secteur privé à poursuivre les investissements dans le développement propre. Les ONG de l'environnement ont appelé à la suppression des failles, par exemple dans les règles de l'UTCATF. Les représentants des peuples autochtones ont soutenu le renforcement des dispositions du Protocole de Kyoto et le développement des solutions de rechange aux mécanismes de marché pour le financement de l'adaptation et de l'atténuation.

NOUVEAUX ENGAGEMENTS DE L'ANNEXE I

La question des nouveaux engagements en vertu du Protocole de Kyoto a été examinée pendant toute la durée de la réunion, et a constitué la base du document publié le dernier jour de la RdP 7 dans le cadre du Résultat de Durban. Ce document a été discuté au cours de la dernière séance plénière et adopté le dimanche le 11 décembre, avec des crochets autour de la durée de la deuxième période d'engagement.

MODIFICATIONS/CHIFFRES: Cette question a d'abord été examinée le mardi dans un groupe de contact, et Macey, le président de l'AWG-KP, a appelé les pays à rechercher un terrain d'entente et des solutions de compromis. Les sous-groupes ont été co-animés par Leon Charles (Grenade) et Jürgen Lefevere (UE) et ont porté sur: la nécessité d'envisager la conversion des engagements en QELRO; le report des UQA excédentaires, et l'opportunité d'examiner l'option B (modifications corrélatives).

Les premières discussions ont porté essentiellement sur les QELRO, avec un texte connexe sur les hypothèses. Les délégués ont établi cinq questions devant être résolues avant la conclusion

de la discussion sur les QELRO: les règles de mesure; les niveaux de base ou «points de départ»; si les QELRO doivent être présentés sous la forme d'un chiffre ou d'une marge; comment assurer la comparabilité; et la durée d'une deuxième période d'engagement.

Les délégués ont également discuté d'une présentation par l'UE sur le texte de négociation du président (FCCC/KP/ AWG/2011/CRP.2/Rev.1), et de nombreux pays ont exprimé des inquiétudes que l'option sur le relèvement des niveaux d'ambition n'était pas suffisamment forte. Des exposés ont été présentés par le Brésil sur les QELRO, et l'AOSIS, le Brésil et le Groupe africain sur le report des UQA excédentaires.

Au cours de la deuxième semaine, le co-animateur Lefevre (UE) a fait savoir que les parties ont identifié des options pour la conversion des engagements en QELRO, à savoir: la mi-parcours de la première période d'engagement; le niveau actuel des émissions; la sélection au cas par cas pour chaque partie; et sans définition, la conversion des engagements en QELRO étant une décision politique. Il a souligné que les «limites de notre travail technique ont été atteintes», et que la situation exige des signaux politiques.

Lors de la dernière séance plénière de l'AWG-KP, les parties n'ont pas pu se mettre d'accord sur la durée de la période d'engagement. L'Union européenne a proposé la fin de la période en 2020, pour des raisons de cohérence avec la voie de la Convention; le président a décidé de transmettre le texte à la RdP pour adoption, avec des crochets autour de la durée de la période d'engagement. Dimanche le 11 décembre, la RdP a approuvé la décision, y compris les crochets, que l'on espère résoudre au cours de la CdP 18.

Décision de la RdP: La décision sur l'examen des nouveaux engagements des parties de l'Annexe I du Protocole de Kyoto (FCCC/KP/ AWG/2011/L.3) et le Résultat final du travail de l'AWG-KP 16 (FCCC/KP/ AWG/2011/L.3/Add.1) comprend, entre autres:

- des propositions d'amendements à l'Annexe B du Protocole de Kyoto (Annexe I);
- des propositions d'amendements au Protocole de Kyoto (Annexe III);
- un objectif d'atteindre une réduction des émissions globales des gaz à effet de serre des parties visées à l'Annexe I d'au moins 25 à 40 pour cent par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2020;
- prend note des objectifs de réduction quantifiées des émissions mondiales à mettre en œuvre par les parties visées à l'Annexe I telles que communiquées par celles-ci, et présentées dans l'Annexe I de la décision, et de l'intention de convertir ces objectifs en QELRO pour la deuxième période d'engagement sous le Protocole de Kyoto;
- invite les parties figurant à l'Annexe I de la décision à soumettre les informations sur leurs objectifs chiffrés pour la deuxième période d'engagement sous le Protocole de Kyoto avant le 1^{er} mai 2012; et
- demande à l'AWG-KP d'évaluer les implications du report des UQA sur la deuxième période.

Le document comporte des crochets autour de la prolongation de la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto qui débutera le 1^{er} janvier 2013 et se terminera le 31 décembre 2017.

MÉCANISMES DE FLEXIBILITÉ: Cette question est traitée dans une décision de la RdP sur l'échange des droits d'émissions et les mécanismes basés sur les projets, adoptée dimanche le 11 décembre.

Décision de la RdP: La décision (FCCC/ AWG/2011/L.3/ Add.3) confirme que l'utilisation des mécanismes vient compléter les mesures entreprises au niveau national; décide d'examiner à la RdP 8, et de réviser le cas échéant, la conception de la réserve de période d'engagement, afin que la période d'engagement suivante puisse soutenir le fonctionnement efficace des échanges des droits d'émissions; et prie la SBI 36 de se pencher sur la question.

UTCATF: La question a été examinée dans un sous-groupe co-présidé par Peter Iversen (Danemark) et Marcelo Rocha (Brésil). Les discussions ont porté sur l'identification des domaines clés du texte devant être simplifiés et sur la sélection des options techniques en vue d'une décision politique par les ministres.

Le Groupe africain a présenté une proposition révisée sur l'approche de base de référence pour le comptage en gestion forestière, qui a été incluse dans le texte.

Les parties ont également examiné les «perturbations» et certaines ont exprimé des préoccupations concernant la définition et l'importance de distinguer les perturbations anthropogènes des perturbations naturelles, tandis que d'autres ont insisté sur la nécessité d'opérationnaliser le concept. D'autres parties ont également présenté une version révisée sur les produits ligneux récoltés.

Une partie a parlé de sa proposition sur une définition des forêts, notant que cela introduirait une vision globale des forêts en tant que systèmes de vie avec des fonctions multiples. Une autre partie a souligné que le changement de la définition des forêts pour une deuxième période d'engagement pourrait entraîner des difficultés en termes de mise en œuvre et de comptage. Finalement, les parties ont convenu d'intégrer dans le préambule de la décision, la référence aux forêts comme systèmes de vie ayant des fonctions multiples et intégrales.

Une partie s'est interrogée sur la participation des parties qui ont indiqué qu'elles ne feraient pas partie d'une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, et a exprimé sa préoccupation au sujet des parties qui travaillent sous l'hypothèse que les règles de l'UTCATF pourraient être «transférées» à la voie de négociation de l'AWG-LCA, soulignant la nature différente des engagements. Elle a noté que les règles de l'UTCATF dépendront des QELRO adoptés et s'est interrogée sur la manière d'aborder le fait que de nombreuses parties ont fait savoir qu'elles ne sont pas prêtes à adopter des objectifs chiffrés.

Les parties se sont réunies dans divers cadres pour examiner le texte en suspens, et le 11 décembre, la plénière de clôture de la RdP a adopté une décision.

Décision de la RdP: Dans sa décision (FCCC/KP/ AWG/2011/L.3/Add.2), la RdP entre autres:

- décide que les émissions anthropiques des gaz à effet de serre par les sources et les absorptions par les puits doivent être comptabilisées avec les principes et les définitions visés aux paragraphes 1 et 2 de la décision 2/CMP.6, et conformément à l'annexe de cette décision;
- invite le GIEC à examiner et si nécessaire, mettre à jour les méthodologies complémentaires pour l'estimation des émissions anthropiques des gaz à effet de serre; et
- accepte de considérer la nécessité de réviser les décisions de la RdP pertinentes à l'annexe, y compris celles relatives au rapport et à l'examen.

La CdP demande également au SBSTA d'entreprendre un programme de travail pour:

- explorer un comptage plus complet de l'UTCATF, et de présenter un rapport sur les résultats à la RdP 9;
- examiner, élaborer et recommander les modalités d'approches alternatives pour traiter le risque de non-permanence dans le cadre du MDP en vue de transmettre un projet de décision pour adoption par la RdP 9; et
- élaborer et recommander les modalités et procédures d'application de la notion d'additionnalité, en vue de transmettre un projet de décision pour adoption par la CdP/RdP 9.

L'annexe à la décision comprend les définitions, les modalités, les règles et les directives relatives à l'UTCATF au titre du Protocole.

CONSÉQUENCES POTENTIELLES DES MESURES DE RIPOSTE: Cette question a été traitée dans une décision de la RdP sur l'examen des informations relatives aux conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles, y compris les retombées des outils, des politiques, des mesures et des méthodologies mis à la disposition des parties visées à l'Annexe I.

Décision de la RdP: La décision (FCCC/KP/AWG/2011/L.3/Add.5) exhorte les parties de l'Annexe I à soutenir les efforts des parties non-visées à l'Annexe I visant à renforcer les capacités institutionnelles et les cadres de réglementation. La décision reconnaît par ailleurs la nécessité d'approfondir la compréhension des conséquences potentielles et de tous les impacts observés qui peuvent l'être, par le biais notamment de la fourniture d'informations pertinentes, de l'évaluation des conséquences potentielles et des impacts observés, et d'informations pertinentes résultant du travail effectué par d'autres organismes de la CCNUCC.

SEGMENT CONJOINT DE HAUT NIVEAU

La présidente de la CdP/RdP, Nkoana-Mashabane, a ouvert la réunion du segment conjoint de haut niveau de la CdP et la RdP dans l'après-midi du mardi le 7 décembre. La Secrétaire exécutive de la CCNUCC, Christiana Figueres, a parlé des sujets sur lesquels des progrès ont été accomplis à Durban. Le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon a déclaré que les difficultés économiques ne doivent pas distraire de l'objectif ultime d'un accord global contraignant, ajoutant que bien que cet objectif puisse être actuellement inaccessible, les parties doivent rester ambitieuses et maintenir la dynamique pour la CdP 18 au Qatar.

Le Président sud-africain, Jacob Zuma, a expliqué que les parties qui envisagent une deuxième période d'engagement doivent être rassurées que d'autres soient prêtes à s'engager dans

un régime juridiquement contraignant dans un proche avenir et partager ainsi le fardeau. Il a ajouté que les parties ont également besoin d'être rassurées sur le financement à long terme. Il a appelé à un accord sur la formalisation et la mise en œuvre des engagements d'atténuation des pays développés et sur les règles de comptage des engagements des parties et des non-parties au Protocole. Zuma a décrit l'adaptation et le financement comme des questions cruciales.

Alberto Pedro D'Alotto (Argentine), au nom du G-77/Chine, a présenté la continuation du Protocole de Kyoto comme la pierre angulaire des efforts pour lutter contre les changements climatiques, ajoutant que les parties non-visées à l'Annexe I doivent aussi adhérer à ces efforts en prenant des engagements comparables.

Connie Hedegaard, Commissaire européenne à l'Action pour le climat, a déclaré que l'UE est prête à s'engager pour une deuxième période au titre du Protocole de Kyoto. Elle a ajouté que l'UE doit être assurée que d'autres adhéreront à un nouveau cadre juridiquement contraignant.

Marcin Korolec, ministre polonais de l'Environnement, au nom de l'UE, a appelé à une feuille de route menant à un cadre global exhaustif et juridiquement contraignant. Il a averti qu'une deuxième période d'engagement pour un nombre limité de parties au Protocole de Kyoto ne doit pas servir d'excuse pour l'inaction, et que l'UE s'attend à la pleine mise en œuvre des mesures prises à Cancún.

Greg Combet, ministre australien du Changement climatique et de l'efficacité énergétique, au nom du Groupe de coordination, a parlé de la contribution collective de son groupe au financement de démarrage rapide d'un montant de 20 milliards \$ US, soulignant que son pays est prêt à soutenir un accord qui met en place les principaux piliers d'un cadre climatique global.

Jato Sillah, Ministre des Forêts et de l'Environnement de la Gambie, au nom des PMA, a insisté sur le sort des nations les plus pauvres aux prises avec des phénomènes météorologiques extrêmes et des migrations internes dus aux effets du changement climatique, se demandant comment certaines parties peuvent proposer de retarder une action jusqu'en 2015 ou plus tard.

Karl Hood, ministre des Affaires étrangères de la Grenade, au nom de l'AOSIS, a souligné qu'un système fondé sur des règles multilatérales est indispensable pour la survie des pays vulnérables. Il s'est dit préoccupé par les propositions de partir de Durban sans avoir trouvé une solution définitive sur la deuxième période d'engagement au Protocole de Kyoto, et a appelé à un protocole parallèle pour couvrir les pays qui ne sont pas parties au Protocole de Kyoto.

Le segment de haut niveau s'est poursuivi jusqu'à vendredi avec les déclarations des chefs d'état et de gouvernement, et des organisations observatrices. Une webdiffusion de toutes les déclarations est disponible en ligne à: http://unfccc4.meta-fusion.com/kongresse/cop17/templ/ovw_live.php?id_kongressmain=201

PLÉNIÈRES DE CLÔTURE

La série des séances plénières de clôture de la CdP, de la RdP, de l'AWG-LCA et de l'AWG-KP a commencé vendredi soir, le 9 décembre et s'est poursuivie jusqu'au dernier coup de marteau du président marquant la clôture à 6h30 le dimanche matin, 11 décembre. Entre-temps, les ministres et autres délégués ont tenu des consultations informelles pour résoudre les questions en suspens.

SÉANCES PLÉNIÈRES DE LA CDP ET DE LA CDP/RDP

La plénière de la RdP s'est réunie le vendredi après-midi, 9 décembre, sous la direction du vice-président Kranjc. Muyungi, président du SBSTA a présenté un rapport oral. La RdP a adopté les rapports de la SBSTA 34 et de la SBSTA 35 (FCCC/SBSTA/2011/2 et FCCC/SBSTA/2011/L.17). Le président du SBI, Owen-Jones, a présenté un rapport oral du SBI, et la RdP a adopté les rapports de la SBI 34 et de la SBI 35 (FCCC/SBI/2011/7 et Add.1 et FCCC/SBI/2011/L.24).

La plénière de la CdP s'est réunie immédiatement après. Le président du SBSTA, Richard Muyungi (Tanzanie) et le président du SBI, Robert Owen-Jones (Australie) ont présenté un rapport oral sur le travail de la session. La CdP a pris note des rapports des sessions des Organes subsidiaires tenues en 2011, à savoir la SBI 34 et la SBI 35 (FCCC/SBI/2011/7 et Add.1 et FCCC/SBI/2011/L.24), et la SBSTA 34 et la SBSTA 35 (FCCC/SBSTA/2011/2 et FCCC/SBSTA/2011/L.17).

La CdP et la RdP ont également adopté une série de décisions, et ont suspendu les travaux en attendant de nouvelles consultations et négociations. Des négociations informelles se sont poursuivies toute la nuit jusqu'au petit matin, ainsi que tout au long du samedi.

PLÉNIÈRE DE L'AWG-KP

Le samedi soir, 10 décembre, Macey, le président de l'AWG-KP, a présenté les projets de décisions sur l'examen des nouveaux engagements des parties de l'Annexe I du Protocole de Kyoto (FCCC/KP/AWG/2011/L.3 et Add.1 à 5). L'UE a déclaré que, afin de maintenir une symétrie avec le résultat de l'AWG-LCA, la durée de la deuxième période d'engagement doit aller de 2013 à 2020, au lieu de 2013 à 2017, et que le Brésil a indiqué son intérêt pour cette proposition. La Grenade, la Colombie et la Gambie ont déclaré qu'il est important de maintenir une durée de cinq ans plutôt qu'une période d'engagement de huit ans, étant donné le faible niveau d'ambition. L'UE, la Fédération de Russie et la Nouvelle-Zélande ont aussi proposé un texte technique sur l'UTCATF. Le Japon a proposé une note de bas de page indiquant les pays qui ne prendront pas part à une deuxième période d'engagement. Le représentant de la Bolivie a observé qu'une valeur de «25 à 40 %» représentant les réductions globales des émissions des Parties de l'Annexe I en 2020 est une marge trop large, et qu'elle devrait être présentée sous forme d'un pourcentage unique. Il a également déclaré, à propos des paragraphes 3 à 5, que si des références sont faites aux QELRO, l'énoncé de la décision doit être obligatoire plutôt que volontaire, les QELRO étant des engagements contraignants.

Après avoir suspendu la séance pour permettre les consultations, l'AWG-KP s'est réuni à nouveau et le président a proposé de transmettre le texte à la RdP sous sa propre responsabilité, avec entre crochets, la durée de la deuxième période d'engagement. La Papouasie-Nouvelle-Guinée, la Gambie, la Colombie et le Brésil ont appuyé la proposition du président de transmettre le texte pour examen par la RdP. Les délégués ont continué à proposer des changements, et le Venezuela, l'Arabie Saoudite et la Bolivie ont demandé de placer des crochets autour des paragraphes 3 à 5, qui se réfèrent à l'hypothèse des QERLO, alors que le Kenya et le Nicaragua ont proposé un texte visant à renforcer ces paragraphes. Le Venezuela a appelé à l'utilisation d'un langage fort dans le texte afin de préserver le Protocole de Kyoto. L'Égypte a exprimé sa déception en raison du niveau insuffisant de

l'ambition et a affirmé que l'objectif de renforcer le régime juridiquement contraignant existant n'a pas été atteint dans le texte. Le Nicaragua a déclaré que le texte ne fournit pas de précision sur un processus ou un délai dans lequel l'on pourrait trouver une solution de manière à éviter un vide entre les périodes d'engagement. Il a en outre rappelé que le principe de responsabilités communes mais différenciées n'est pas reflété adéquatement dans la référence à «une réponse globale au problème du changement climatique».

Le président Macey a décidé de transmettre le texte à la RdP comme un texte du président. Le rapport de l'AWG-KP (FCCC/KP/AWG/2011/L.2) a été adopté par la suite, et le président Macey a déclaré qu'il pense que «c'est la première décision que nous réussissons». Le président Macey a clos la réunion à 21h25.

PLÉNIÈRE DE L'AWG-LCA

Le samedi soir, Reifsnnyder, le président de l'AWG-LCA, a présenté un projet de décision sur l'issue des travaux de l'AWG-LCA au titre de la Convention, à soumettre à la CdP 17 (FCCC/AWGLCA/2011/L.4), notant que le texte est un «texte propre». Il a également présenté le document FCCC/AWGLCA/2011/CRP.39 qui contient du texte sur les questions nécessitant un examen plus approfondi. Il a déclaré que la réalisation d'un résultat de l'AWG-LCA n'est qu'un élément des travaux de Durban et qu'il a bon espoir que les parties atteindront un résultat global.

L'Arabie saoudite s'est dite préoccupée par certains aspects du texte, y compris: le niveau de l'accent mis sur l'atténuation par les pays en développement; la faiblesse du texte sur les mesures de riposte; et le rôle imprécis du Comité permanent. L'Indonésie a déclaré que de nombreux éléments du document de fusion (FCCC/AWGLCA/2011/CRP.37/Add.1) ne sont pas repris dans le texte, y compris les dispositions antérieures sur l'atténuation par les pays en développement, le Registre et les MANN. La République démocratique du Congo a exprimé ses préoccupations concernant notamment le manque d'intérêt pour le financement à long terme et une incapacité à parler des responsabilités communes mais différenciées.

L'Inde a exprimé des craintes quant à l'inclusion de l'agriculture dans la section sur les mesures d'atténuation, et à la suppression du commerce dans la section sur les conséquences économiques et sociales des mesures de riposte. Le Pakistan a déploré un manque d'équilibre sur l'atténuation et le fait que le Comité sur l'adaptation n'a pas reçu le statut d'organe subsidiaire. Rejoint par l'Égypte, il s'est dit préoccupé par la façon dont le texte aborde le financement à long terme. Le Bangladesh, la Suisse, les Philippines et la Tanzanie ont indiqué leur soutien pour le texte.

La représentante du Venezuela a déclaré qu'elle n'acceptera pas un texte qui approuve les mécanismes de marché sans une deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto. La Gambie a déclaré que sa proposition sur le financement à long terme n'a pas été examinée. La Chine a déclaré que le texte ne reflète pas les préoccupations des deux camps et qu'il doit préciser comment les pays développés pourront s'acquitter de l'engagement consigné dans les Accords de Cancún, de mobiliser 100 milliards de \$ US. La Bolivie, la République démocratique du Congo et l'Équateur se sont plaints du déséquilibre du texte, en particulier en ce qui concerne l'atténuation par les pays développés et les pays en développement, et la Bolivie a déclaré que le texte, entre autres: ne prévoit pas un système pour le suivi

de la conformité des engagements des pays développés, ce qui est particulièrement pertinent pour ceux qui ne souscrivent pas à une deuxième période d'engagement sous le Protocole de Kyoto; pose des exigences excessives sur l'atténuation par les pays en développement; ne parle pas de la RCMD, et favorise la création et l'utilisation des marchés. Elle a conclu que le document ne doit pas être adopté tel quel.

Le Nicaragua a exprimé son soutien pour la création du Fonds vert pour le climat tout en critiquant la transparence du financement de démarrage rapide et l'absence de sources de financement identifiées, et a appuyé la proposition de l'Équateur sur les moyens pour capitaliser le Fonds. L'UE a soutenu l'adoption du texte, notamment sur: le financement à long terme, la compréhension des hypothèses sous-jacentes des engagements et le Comité permanent, mais a exprimé sa déception due au fait que le texte a été affaibli dans les sections portant sur l'écart de l'ambition, les directives sur le comptage et les rapports biennaux. Cherchant à envoyer un message que l'humanité peut répondre agressivement au changement climatique, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a suggéré que la décision proposée soit transmise sous forme d'un paquet équilibré. La Malaisie s'est dite préoccupée de la faiblesse des objectifs d'atténuation des pays développés et a parlé d'un certain nombre de questions soulevées par les pays en développement mais qui ont été reportées à des réunions futures, notamment, l'équité, les droits de propriété intellectuelle et les mesures commerciales. Elle a recommandé que le texte fasse l'objet d'un examen l'année prochaine.

La Thaïlande a exprimé des préoccupations concernant l'atténuation et la comparabilité, l'absence d'ambition, et un régime de conformité pour les objectifs d'atténuation. Le Malawi a souligné le rôle du financement public. Le représentant des États-Unis a relevé une évolution sur un certain nombre de questions essentielles concernant l'adaptation, le financement, la technologie, l'examen, et un nouveau mécanisme de marché. Il a mis en garde contre l'échec à adopter les décisions et à structurer le paquet global, qui inclut des éléments tels que le FVC, un nouvel accord juridique et la deuxième période d'engagement.

Le Paraguay a mis en garde contre l'affaiblissement du concept de RCMD et de l'équité et a souligné la nécessité de terminer la feuille de route de Bali. Il a appelé à une deuxième période d'engagement sans condition. Le Kenya a énuméré les demandes pour un certain nombre d'améliorations sur: l'atténuation, le niveau de conversion des engagements, l'ambition, le comptage, la conformité et le rapport. Le Japon a reconnu que le document n'est pas parfait, et a exigé plus d'ambition, tout en insistant pour son adoption.

Le président Reifsnnyder a noté une grande déception à propos du texte de l'AWG-LCA et de l'opposition à son adoption. Il a annoncé qu'il transmettra le texte à la CdP, sous forme de texte du président.

Il a ensuite invité l'AWG-LCA à adopter le rapport de la 14^e session, les parties trois et quatre (FCCC/AWGLCA/2011/L.3) telles que modifiées.

Le Venezuela a soulevé un point de procédure concernant l'acceptation du texte. Le président a rappelé qu'il n'a pas adopté le texte de l'AWG-LCA (FCCC/AWGLCA/2011/L.4), mais seulement le rapport de la réunion. La représentante du Venezuela a rapporté avoir reçu des menaces, impliquant que si

son pays n'approuve pas l'adoption du texte de l'AWG-LCA, il n'y aura ni seconde période d'engagement, ni FVC. Elle a qualifié le texte de l'AWG-LCA de vision mercantiliste qui prétend «nous sauver», tout en monnayant l'avenir, et a affirmé que le destin de l'humanité vaut plus que 100 milliards de \$ US.

Le président Reifsnnyder a clos la réunion.

PLÉNIÈRE INFORMELLE CONJOINTE CDP ET RDP

Tôt le dimanche matin, 11 décembre, la présidente de la CdP a ouvert une session informelle conjointe de la CdP 17 et de la RdP 7 en soulignant la présence des citoyens du monde entier et de la société civile à qui les gouvernements doivent rendre compte. Elle a rappelé les consultations intensives avec les groupes et les parties et a exhorté les délégués à entrer dans l'histoire collectivement. Elle a déclaré qu'il leur revient de décider quelle histoire ils souhaitent faire. Elle a invité la conférence à faire des commentaires sur un ensemble de projets de décisions, qui englobent la deuxième période d'engagement, l'action concertée à long terme, un moyen de progresser sur la mise en œuvre de la CCNUCC, et l'opérationnalisation du FVC. Elle a appelé à l'adoption officielle de chaque élément. Elle a reconnu que le paquet actuel n'est pas le meilleur que les délégations pouvaient réaliser, mais a noté qu'il était important pour le maintien de l'intégrité du système multilatéral et de la confiance dans le processus de la CCNUCC.

Soulignant que l'UE a «fait preuve de patience» et de disponibilité à s'engager pour une deuxième période d'au moins cinq ans, l'UE, appuyée par le Chili, la Norvège et la Colombie, a appelé à un Protocole ou instrument juridique au titre de la Convention en 2018. Elle a ajouté que le texte stipulant l'option d'une «issue juridique» pourrait mettre cela en doute.

La Colombie a déclaré qu'elle ne peut pas accepter une «issue juridique» ou une application en 2020, et ne peut pas non plus accepter l'ensemble de Durban tel que présenté. Mettant en garde contre les «adieux au principe d'équité», et contre le transfert du partage du fardeau au pays en développement, le représentant de l'Inde a observé qu'ils ont adhéré à un texte exprimant des options spécifiques, et que l'Inde ne se «laissera jamais intimider par des menaces».

Observant que les pays «sont en train de réduire l'ambition», la Grenade a appelé à l'établissement d'un protocole ou un instrument juridique qui assure l'imputabilité des pays.

Le Bangladesh a appelé à un paquet de Durban qui assure la deuxième période d'engagement et un accord juridiquement contraignant, en dépit de ses faiblesses. La Chine a parlé de la nécessité d'appliquer le principe de responsabilités communes mais différenciées, et a souligné ses propres efforts pour faire face au changement climatique que d'autres n'ont pas entrepris. La Bolivie a parlé de la manière dont le «droit au développement» est lié aux émissions, et de la manière dont un régime climatique doit tenir compte de cette relation. Les Philippines ont déclaré qu'un régime juridique doit être conçu dans la perspective de sauver le Protocole de Kyoto. Le Pakistan a déclaré qu'en dépit de l'ampleur des changements survenus dans le monde, les principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées s'appliquent encore. Le Salvador a souligné la «démocratie nouvelle et imparfaite» découlant de la Convention et la nécessité d'évoluer vers un accord juridiquement contraignant qui couvre le financement, l'atténuation et le déficit d'équité.

Les États-Unis ont déclaré que les éléments du paquet, à savoir, l'AWG-LCA, la deuxième période d'engagement sous le Protocole de Kyoto, le Fonds vert pour le climat, et la plate-forme de Durban, offrent une opportunité historique qu'ils veulent encourager.

Le Brésil a appelé à un accord juridiquement contraignant, en observant que «nous sommes sur le point d'approuver le résultat le plus important après le Mandat de Berlin», tandis que l'Égypte a souligné le besoin de clarté sur la prévisibilité, la durabilité, l'additionnalité et la transparence de l'aide.

La présidente de la CdP a demandé aux parties de former un «caucus» pour examiner les vues divergentes sur le paragraphe 4 du document relatif à une Plate-forme de Durban (FCCC/AWGLCA/2011/L.10) autour des mots «issue juridique». Les parties se sont réunies pour remplacer l'expression par «résultat négocié ayant force de loi». L'Inde et l'UE ont indiqué qu'elles pourront appuyer le texte négocié.

REPRISE DE LA PLÉNIÈRE DE CLÔTURE DE LA RDP

À 4h le dimanche matin, la plénière de clôture de la RdP a repris ses travaux. Le Président de l'AWG-KP, Adrian Macey, a informé les délégués que les parties n'ont pas pu se mettre d'accord sur le résultat du travail de l'AWG-KP (FCCC/KP/ AWG/2011/L.3/Add.6) et qu'il a été transmis à la RdP pour examen. Il a indiqué qu'un certain nombre de changements avaient été demandés et qu'il les a examinés afin de voir l'impact que ces changements pourraient avoir sur le délicat équilibre politique. Il a ajouté que deux options sur la durée de la deuxième période d'engagement demeurent entre crochets, et que ceux-ci pourraient être résolus par la RdP 8.

La Bolivie, contrée par la Papouasie-Nouvelle-Guinée, a souligné qu'elle a proposé la suppression d'un paragraphe stipulant que toutes les unités générées par les mécanismes de marché à créer au titre de la Convention, ou ses instruments, peuvent être utilisées par les parties de l'Annexe I, ce qui les aiderait à atteindre leurs objectifs chiffrés de limitation et de réduction des émissions. Elle a ensuite demandé que ce passage soit placé entre crochets.

Le Nicaragua a aussi souligné plusieurs préoccupations concernant le texte, affirmant qu'aucun des changements qu'il a proposés n'a été inclus dans le texte.

Le représentant de l'UE s'est dit surpris par cette discussion, observant qu'il a supposé que cette décision serait adoptée dans le cadre du paquet de Durban. Les parties ont ensuite adopté la décision sur le résultat des travaux de l'AWG-KP. La Bolivie a demandé que ses objections soient consignées dans le rapport de la réunion.

REPRISE DE LA PLÉNIÈRE DE CLÔTURE DE LA CDP

Reifsnnyder, le président de l'AWG-LCA, a présenté le rapport sur le résultat des travaux de l'AWG-LCA (FCCC/AWGLCA/2011/L.4). Il a indiqué que de nombreuses parties ont exprimé leur appui au document, tandis que d'autres ont pensé qu'il manque d'équilibre. Il a exprimé sa conviction que le texte reflète d'importants progrès sur les principaux piliers du Plan d'action de Bali et des Accords de Cancún. À propos de la décision sur la composition et les modalités pour le Comité sur l'adaptation et le Comité permanent, il a proposé que les groupes présentent les recommandations avant le 21 mars 2012. Les parties ont adopté la décision.

La présidente de la CdP, Nkoana-Mashabane, a ensuite présenté un projet de décision intitulé «Établissement d'un Groupe de travail spécial sur la plate-forme de Durban pour une action renforcée» (FCCC/CP/2011/L.10) comme une «décision historique de notre résultat global».

La Fédération de Russie a marqué son désaccord concernant le processus de consultation, indiquant que le format non conventionnel du caucus a empêché sa participation significative. La CdP a adopté la décision, ainsi que la décision sur le FVC (FCCC/2011/CP/L.9) et d'autres points en suspens.

La République démocratique du Congo, au nom des 54 ministres africains, a remercié la présidente de la CdP pour son esprit inclusif. Le Mexique a félicité le Gouvernement sud-africain pour son organisation réussie de la conférence. L'Équateur, au nom de l'ALBA, a souligné la nécessité d'aller de l'avant, avec la certitude que Qatar se penchera sur les questions de justice et d'équité. La Grenade au nom de l'AOSIS, a aussi exprimé sa satisfaction des résultats.

La présidente de la CdP s'est félicitée des accords jalons réalisés dans le cadre de la Convention et du Protocole de Kyoto et a prié le vice-président Kranjc de continuer à œuvrer pour l'adoption des points en suspens.

Après une courte pause, le vice-président Kranjc a présenté les points en suspens de l'ordre du jour pour adoption par la CdP. La CdP a ensuite adopté le rapport de la réunion (FCCC/CP/2011/L.1). Une résolution a été adoptée, qui exprime la gratitude de la CdP au Gouvernement d'Afrique du Sud, et la CdP a clos ses travaux à 6h.

REPRISE DE LA PLÉNIÈRE DE CLÔTURE DE LA RDP

La dernière séance plénière de la RdP s'est tenue le dimanche matin à 6h. Le vice-président Runge-Metzger a présenté une série de décisions en suspens. Le Rapporteur Kranjc a présenté, et la RdP a adopté, le rapport de la RdP (CMP (FCCC/KP/CMP/2011/L.1). Après l'adoption de la résolution exprimant la gratitude envers l'Afrique du Sud, la RdP a clos ses travaux à 6h 22.

RÉSULTATS DE DURBAN

RÉSULTAT DE L'AWG-LCA

Cette décision (FCCC/CP/2011/L.10) sur la création d'un Groupe de travail spécial sur la Plateforme de Durban pour une action renforcée, fait partie du Paquet de Durban, et lance un processus visant à élaborer un protocole, un nouvel instrument juridique ou une solution concertée ayant force de loi au titre de la Convention, et s'appliquant à toutes les parties, sous forme d'un nouvel organe subsidiaire de la Convention appelé Groupe de travail spécial sur la Plateforme de Durban pour une action renforcée, qui commencera ses travaux dans la première moitié de 2012. Par ailleurs, la décision, entre autres:

- proroge le mandat de l'AWG-LCA d'un an, pour lui permettre de poursuivre ses travaux;
- décide que le Groupe de travail spécial sur la Plate-forme de Durban pour une action renforcée (AWG-DP) doit planifier son travail pendant la première moitié de 2012 en s'appuyant sur les soumissions des parties et sur les travaux des SB;
- décide que l'AWG-DP doit achever ses travaux le plus tôt possible, mais pas plus tard qu'en 2015, en vue de l'adoption de ce protocole, instrument juridique ou solution concertée ayant force de loi à la CdP 21, afin qu'il puisse entrer en vigueur et être mis en œuvre à partir de 2020;

- décide que le processus doit relever le niveau d'ambition et doit être informé, entre autres, par le Cinquième rapport d'évaluation du GIEC, les résultats de l'Examen de 2013-2015 et les travaux des organes subsidiaires;
- lance un plan de travail sur le renforcement des objectifs d'atténuation afin d'identifier et d'explorer les options pour une série d'actions susceptibles de combler le fossé de l'ambition, pour permettre à toutes les parties d'entreprendre des efforts d'atténuation les plus ambitieux possibles; et
- décide de tenir un atelier en-session à la première session de négociation en 2012 pour examiner les options et les moyens de relever l'ambition et d'adopter de nouvelles mesures possibles.

RÉSULTAT DE L'AWG-KP

Dans le cadre du résultat de l'AWG-KP, la RdP a adopté un ensemble de documents, portant notamment sur:

- l'examen des nouveaux engagements des parties de l'Annexe I du Protocole de Kyoto: Projet de conclusions proposé par le président (FCCC/KP/AWG/2011/L.3);
- le résultat des travaux de l'AWG-KP 16 (FCCC/KP/AWG/2011/L.3 Add.1);
- l'UTCATF (FCCC/KP/AWG/2011/L.3 Add.2);
- l'échange des droits d'émissions et les projets axés sur les mécanismes (FCCC/KP/AWG/2011/L.3 Add.3);
- les questions diverses (FCCC/KP/AWG/2011/L.3 Add.4); et
- les conséquences potentielles (FCCC/KP/AWG/2011/L.3 Add.5).

Le Résultat de l'AWG-KP contient les principaux accords relatifs au maintien du Protocole de Kyoto dans sa deuxième période d'engagement et, dans son préambule:

- souligne l'impérieuse nécessité d'élaborer une réponse mondiale intégrale au problème du changement climatique;
- reconnaît l'impérieuse nécessité d'assurer l'intégrité environnementale du Protocole de Kyoto; et
- vise à s'assurer que les émissions globales des gaz à effet de serre des parties visées à l'Annexe I sont réduites d'au moins 25 à 40 pour cent par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2020, et souligne à cet égard la pertinence de l'Examen qui sera achevé en 2015.

En outre, la RdP:

- décide que la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto commence le 1^{er} janvier 2013 et se termine le 31 décembre 2017 ou le 31 décembre 2020, à décider par l'AWG-KP 17;
- se félicite de l'accord réalisé par l'AWG-KP sur ses travaux dans des domaines parmi lesquels l'UTCATF et la foresterie, l'échange des droits d'émissions et les mécanismes basés sur des projets, les gaz à effet de serre, les secteurs et les catégories de sources; et les conséquences potentielles;
- prend note des amendements proposés au Protocole de Kyoto élaborés par l'AWG-KP et présentés dans les Annexes 1, 2 et 3 de la décision;
- prend note des objectifs de réduction d'émissions à l'échelle de l'économie à mettre en œuvre par les parties à l'Annexe I, telles que présentées dans l'Annexe 1 de la décision, et de l'intention de ces parties de convertir ces objectifs en QELRO pour la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto; et

- invite les parties à l'Annexe I à soumettre des informations sur leurs QERLO pour la deuxième période d'engagement sous le Protocole de Kyoto au plus tard le 1^{er} mai 2012, en vue de l'examen par l'AWG-KP 17.

La RdP demande en outre à l'AWG-KP:

- de livrer les résultats de ses travaux sur les QELRO à la RdP 8 avec en vue, l'adoption de ces QERLO sous forme d'amendements à l'Annexe B du Protocole de Kyoto lors de cette session, tout en assurant la cohérence avec la mise en œuvre du Résultat final de l'AWG-LCA (FCCC/AWG-LCA/2011/L.4);
- d'évaluer les implications du report des UQA à la deuxième période d'engagement sur la base de l'ampleur des réductions d'émissions à réaliser par l'ensemble des parties de l'Annexe I, de manière à la conclure avant l'AWG-KP 17; et
- prie l'AWG-KP de tout mettre en œuvre pour livrer les résultats de ses travaux à la RdP 8, conformément à la décision 1/CMP.1.

L'Annexe I contient les amendements proposés à l'Annexe B du Protocole de Kyoto. L'Annexe II comprend les amendements proposés à l'Annexe A du Protocole de Kyoto. Enfin, l'Annexe III intègre les amendements proposés au Protocole de Kyoto.

BRÈVE ANALYSE DE LA CDP 17 ET DE LA RDP 7

UBUNTU: LES MOYENS ET LA FIN POUR UNE NOUVELLE ÈRE DANS LES NÉGOCIATIONS CLIMATIQUES?

«J'existe parce que vous existez». Proverbe africain

Avec leadership et un sens de l'histoire, les hôtes sud-africains ont mis au défi les négociateurs à Durban d'embrasser l'esprit de l'Ubuntu ou interdépendance. À travers le temps et l'espace, le défi décisif a été de transformer le passé trouble du Protocole de Kyoto et de re-imaginer un régime multilatéral de changement climatique du 21^e siècle où l'écart entre des niveaux suffisants de l'atténuation et les exigences concurrentes de la science et de la politique sera réglé par un engagement transparent pour l'équité. Parallèlement, les limites et les positions tranchées ont été ébranlées et de nouvelles alliances critiques se sont forgées pour faciliter un accord sur un paquet équilibré qui prolonge le Protocole de Kyoto et lance un processus pour la conception d'un nouvel accord, tout en créant de nouvelles institutions dont le centre d'intérêt sera la mise en œuvre de l'adaptation et l'atténuation.

Les négociations ont été marquées par une série de liens interdépendants – certains construits pour faire avancer les négociations, d'autres faisant partie intégrante du domaine de la politique du changement climatique, et d'autres encore résolument basés sur une compréhension que les défis mondiaux du 21^e siècle nécessitent des solutions globales. La présente brève analyse examine certaines des interdépendances déterminantes qui aident à raconter l'histoire de la Conférence de Durban sur le changement climatique ainsi que le lancement d'une nouvelle phase de négociations climatiques.

TROUVER UN TERRAIN D'ENTENTE

«Les différences honnêtes sont souvent un signe positif de progrès». Mahatma Gandhi

Au départ, les attentes étaient modestes, de nombreux pays ayant le sentiment que «l'opérationnalisation» des Accords de Cancún serait la seule chose réalisable. D'autres voulaient la réalisation dans l'année, d'un paquet équilibré et interdépendant

qui résout la question du Protocole de Kyoto, permet de passer à un nouveau traité juridiquement contraignant et opérationnalise le Fonds vert pour le climat.

Durant la première semaine à Durban, les délégués ont entamé tranquillement des conversations franches qui ont permis de circonscrire des «lignes rouges» politiques respectives sur une série d'éléments liés et dépendants, notamment le règlement des questions en instance héritées de Bali, Copenhague et Cancún. Le processus a été facilité récemment par une reprise de la dynamique et de l'élan des négociations, ce qui a permis aux principaux participants de commencer à apprécier les positions mises de l'avant par leurs homologues et à respecter les circonstances nationales et les contraintes qui sous-tendent ces dernières, avec tout juste quelques exceptions remarquables au sein des pays de l'ALBA.

Bien que l'examen ligne par ligne du texte soit demeuré un exercice laborieux et lent sur des dizaines de questions, les parties ont commencé à rechercher «des assurances mutuelles» sur ce que la présidence sud-africaine a appelé la «vue d'ensemble», et surtout, sur la façon de concilier le terme imminent de la première période d'engagement de Kyoto à la fin de 2012, avec le défi de la codification des engagements de 2020 pris à Cancún sur un instrument nouveau et inclusif capable d'intégrer la nécessité d'intégrer et de soutenir différents types d'efforts dans un cadre commun. Tout nouvel instrument doit comporter une architecture juridique commune, tout en reflétant et en soutenant les efforts variables des pays à différents stades du spectre du développement, en respectant ainsi la refonte du principe de responsabilités communes mais différenciées de la Convention. Les premières consultations informelles à Durban ont aidé à clarifier les aspects techniques de la deuxième période d'engagement sous le Protocole de Kyoto, en particulier, l'approche en deux étapes qui reporte à la huitième session de la Réunion des parties au Protocole de Kyoto, la définition des objectifs chiffrés de limitation et de réduction des émissions (QELRO) et leur adoption sous forme de modifications à l'Annexe B, qui s'est avéré très utile pour garder les participants potentiels à bord.

Le débat sur la façon de gérer la fenêtre de huit ans entre la fin de 2012 et 2020 a créé un espace pour la «feuille de route» défendue par Connie Hedegaard, Commissaire européenne à l'Action pour le climat, et ses collègues de l'UE. Depuis Copenhague, l'UE avait indiqué qu'elle était disposée à élever son niveau d'ambition, de manière à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 30 %, mais pas seule, et pas tant que les parties à la CCNUCC n'auront pas décidé rapidement de lancer les négociations pour un accord nouveau et inclusif juridiquement contraignant pour tous les émetteurs, au titre de la Convention. Cette demande de base tire sa légitimité de Bali et a aidé à encadrer les négociations de Durban. En effet, l'on peut soutenir que l'UE a rédigé le script de l'intrigue principale à Durban en définissant ses objectifs au début du processus et en offrant de tout mettre en œuvre pour sauver le Protocole de Kyoto dans le cadre d'une feuille de route qui a présenté un défi pour les autres parties développées et en développement.

Les parties ont considéré le risque d'un vide entre la première et la deuxième périodes d'engagement, mais soumettront leurs QELRO volontaires le 1^{er} mai 2012 dans un exercice d'«engagement et de conversion» qui, contrairement à Kyoto, ne sera pas issu, pour l'instant, d'un niveau d'ambition global. Les

engagements unilatéraux des parties seront convertis en QELRO sans référence à un objectif d'atténuation global, sans parler de celui qui est fondé sur des preuves. Cela permet d'expliquer un certain scepticisme parmi les ONG environnementales concernant la perspective d'efforts ambitieux nécessaires pour maintenir la hausse de la température mondiale dans la marge de 1,5 à 2 degrés Celsius.

Les progrès sur chaque élément de la Plate-forme de Durban ont débloqué d'autres éléments. Par exemple au début de la deuxième semaine, les délégués ont fait une avancée sur le Fonds vert pour le climat (FVC) en lui conférant une entité opérationnelle de mécanisme financier de la Convention; un fonds qui devra mobiliser 100 milliards de \$ US par an d'ici 2020. L'annonce des premiers progrès sur le FVC, une priorité livrable pour les hôtes sud-africains et la région, a contribué considérablement à faire monter les enjeux. Un fragile sentiment de possibilité a émergé lorsque les ministres sont arrivés, en dépit des préoccupations croissantes de la présidence sud-africaine au sujet de la gestion diplomatique du processus.

S'inspirant des traditions africaines, la présidente de la CdP, Maite Nkoana-Mashabane, a tenu une série d'Indabas, dans un esprit d'Ubuntu (interdépendance), en espérant que les parties trouveraient la sagesse «de rechercher ensemble les réponses aux défis communs d'une communauté plus globale». Ils ont tenu plusieurs Indabas, allant des rapports dans la salle de la plénière, à des sessions techniques pour les négociateurs, et à une table ronde de 50 ministres et plus les derniers jours. Lorsque ces sessions ministérielles se déroulaient et semblaient ne pas tirer le meilleur parti de la possibilité qui s'offrait pour un accord, certaines parties ont commencé à pousser la présidence à adopter une approche plus proactive en identifiant et en négociant les questions non résolues. La présidence a réagi et un certain nombre de documents de séance utiles ont été distribués lors des sessions d'Indaba, exposant les différentes approches pour la deuxième période d'engagement sous forme de tableau avec des éléments d'une «vue d'ensemble».

NOUVELLE GÉOMÉTRIE POLITIQUE

«Seuls les hommes libres peuvent négocier. Votre liberté et la mienne ne peuvent être séparées». Nelson Mandela

Le plus important, dans ce mélange très complexe de questions, avec des liens essentiels et construits dans tout le paquet, était la responsabilité qu'avait la présidence de s'appuyer sur tout talent et toute expérience disponibles pour former avec clarté et dextérité la chaîne interdépendante d'objectifs livrables. Même aussi tard que jeudi soir, l'angoisse montait et, aux premières heures de vendredi matin, un Indaba de haut niveau relativement fermé, de 26 parties représentant les principaux groupes de négociation, a commencé à boucler les conditions définitives d'un accord. Cela a également été facilité par une série de réunions ministérielles parallèles de facilitation et de réunions bilatérales dont le seul but était la recherche d'un terrain d'entente.

Il a fallu un engagement crucial entre l'UE, l'AOSIS et les PMA pour vraiment insuffler un sens de direction et un rythme dans les négociations, alors que le compte à rebours pour la fin de la conférence avait commencé. Il y a eu un changement palpable dans l'air après que la Commissaire de l'UE, Hedegaard se soit jointe à l'AOSIS et aux PMA pour faire une déclaration publique annonçant un soutien au plan de la «feuille de route»

de l'UE reliant la deuxième période d'engagement au lancement rapide de nouvelles négociations sous la Convention. Les efforts menés par la commissaire derrière les portes closes ont été un autre pas dans la bonne direction par les négociateurs européens; en effet, les initiatives habiles de Hedegaard à Durban ont suscité des comparaisons sévères avec Copenhague où les Européens s'étaient retrouvés isolés et dans une position délicate, dans leurs tentatives de mener de front et de prendre fait et cause pour une deuxième période d'engagement.

Toutefois, gagner le soutien de l'AOSIS et des PMA n'était pas suffisant. Il s'est avéré crucial que l'UE assure la Chine et l'Inde qu'elles auront tout simplement à convertir leurs promesses de Cancún en de nouvelles dispositions légales. Comme un observateur l'a souligné, la date de 2020 pour tout futur instrument au titre de la Convention représentait une source de certaines assurances pour les pays du BASIC que leurs engagements de Cancún et leurs calendriers pourraient être acceptés. La présidence et l'UE ont réussi à arrimer le rôle relativement constructif des pays comme le Brésil, alors que la Chine semblait se contenter de laisser l'Inde s'occuper des tâches les plus difficiles du BASIC et de définir la question de «l'équité», une question qui, avec la notion de responsabilités communes mais différenciées, a contribué à cadrer la lutte pour les droits contemporains au développement et le débat sur les engagements d'atténuation.

L'équité sera au premier plan dans la négociation d'un nouvel instrument, étant donné que la répartition des responsabilités et le rythme de l'atténuation reflètent de plus en plus un débat sur l'accès à l'espace écologique, alimenté par une exigence éthique des pays les moins avancés et les plus vulnérables selon laquelle le monde doit surmonter une forme d'«apartheid atmosphérique» dans lequel les retombées rutilantes du développement ont, à ce jour, été fortement concentrées dans les mains de quelques-uns. Il s'agit d'une revendication qui trouve aussi un écho dans les protestations populaires en réponse à un système financier mondial enclin à la crise. Une décision fascinante reconnaissant les pertes et dommages souligne également la prééminence future du débat sur l'équité.

La concession de l'UE aux pays de BASIC autorisant la mise en œuvre d'un tout nouvel instrument au titre de la Convention «à partir de 2020» a attiré les foudres de ses alliés de l'AOSIS et des ONG environnementales, dont certaines ont sévèrement critiqué la Plate-forme de Durban. Certes, il y a eu une certaine compensation dans l'ensemble final avec l'Examen de 2013-2015 visant à relever l'ambition d'atténuation, mais ils craignent toujours que cela puisse être trop peu et trop tard.

Avec des questions complexes et des tensions même au sein des alliances les plus naturelles, il incombait à la présidence d'apprécier et de rassurer lorsque l'interdépendance d'une partie devenait parfois un prix inacceptable pour l'autre. Au départ, certains observateurs se demandaient comment la présidence sud-africaine répondrait aux loyautés concurrentes des pays du BASIC et de l'Union africaine. D'une part et de manière significative, le BASIC a parlé en séance plénière pour la première fois en tant que groupe de négociation unifié. D'autre part, la présidence a inévitablement cherché à aligner les gains potentiels de Durban avec leur rôle de leadership sur le continent africain. Déterminé à faire en sorte que le Protocole de Kyoto ne soit pas «enterré en sol africain», les hôtes africains ont cherché à capitaliser sur le quid pro quo d'une deuxième période

d'engagement et une détermination renouvelée basée sur la science de combler l'«écart d'atténuation», en exploitant à fond leur avantage en tant que pays hôte pour conclure les discussions sur le Fonds vert pour le climat, les arrangements pour le Comité sur l'adaptation, et la capacité en matière de nouvelles technologies.

Bien qu'il y ait eu une base politique suffisante pour conclure une entente, il a fallu attendre les derniers instants dans la salle de la plénière pour que l'accord final se mette en place. Décrit comme un «moment déterminant», un «caucus» de dernière minute dans la salle de la séance plénière, sans doute le plus authentique de tous les Indabas, aux premières heures de dimanche matin, a permis à l'UE de réaliser un compromis avec l'Inde sur une option pour décrire le nouvel instrument de la CCNUCC avec des termes juridiques acceptables. À la onzième heure, ils ont convenu de lancer un processus pour élaborer un protocole, un nouvel instrument juridique ou une «solution concertée ayant force de loi» au titre de la Convention, applicable à toutes les parties. Il s'agit d'une question susceptible de revenir hanter les Européens qui pourraient bien se rendre compte avec le temps, de l'ampleur de ce compromis qu'ils ont réalisé avec l'Inde, si d'autres pays choisissent de s'aménager une «sortie de secours» autour d'une terminologie juridique qui ne soit pas à la hauteur d'un nouveau protocole.

INDABA VIRTUEL

«L'Internet devient le centre du village global de demain».
Bill Gates

Au moment où les négociateurs du changement climatique à Durban célébraient le 14^e anniversaire du Protocole de Kyoto, l'air dans les salles de conférence était alourdi par un sentiment résultant tant de l'histoire mouvementée de la politique climatique, que d'une opportunité historique pour le changement intergénérationnel et la redéfinition des responsabilités. Les négociateurs expérimentés, qui ont invoqué des souvenirs personnels de leurs journées formatives de négociation de la première Convention et/ou du nouveau Protocole, savaient que leur audience allait loin au-delà de la salle, dans une société globale virtuelle qui réclame une action significative et immédiate. Comme l'a déclaré un chef religieux, «Nous sommes ici pour témoigner de la planète». L'effet de vulgarisation et d'entraînement de la politique du changement climatique constitue l'une des transformations majeures depuis Kyoto et ce changement a été très évident, une fois de plus, lorsque les déclarations des ministres ont été instantanément tweetées à l'extérieur des salles d'Indaba vers le village planétaire. Combinée avec l'engagement de la présidence sud-africaine pour l'approche d'Indaba conçue pour encourager un véritable processus de délibération participatif et ouvert, la transparence de Durban a eu un certain nombre de conséquences inattendues. Par exemple, sans en être le moindre, le fait de priver certains négociateurs de l'ALBA d'une occasion de répéter, avec crédibilité, les plaintes au sujet de l'exclusion, a eu un effet non négligeable. Par contre, les ministres, les négociateurs et les jeunes délégués se sont trouvés parfois en compétition pour le même siège dans la salle de l'Indaba.

À l'extérieur des salles de négociation officielle, les membres de la société civile ont organisé leurs propres Indabas. La CdP sur le changement climatique est devenue un forum-carnaval des dernières tendances dans le domaine des changements

climatiques avec un éventail étourdissant d'événements rivalisant pour attirer l'attention et les échanges. Du côté des événements parallèles, les expositions sur les technologies vertes, les marches et les manifestations colorées, ainsi que les commentaires en temps réel sur Internet via Twitter, Facebook et les milliers de blogues, les Indabas de la société civile constituent un phénomène que doit gérer un hôte transparent de la CdP. L'Afrique du Sud a certainement compris que les réunions des médias sociaux virtuels pourraient rendre des jugements rapides pour les champions de l'ambition et ridiculiser ceux qui n'ont pas été à la hauteur des ambitions de la communauté environnementale mondiale. À un moment, la présidente a convoqué une réunion à un point critique des négociations apparemment sans autre raison que pour confirmer que les attentes de la société civile mondiale sont élevées, attentes qui sont là pour maintenir la pression sur les ministres et leurs négociateurs.

Un point fort dans la gestion de la présence de la société civile, dans les couloirs du Centre international des conférences (CIC) de Durban et dans les médias mondiaux, a été un moment qui a réuni la lutte en Afrique du Sud au 20^e siècle avec les nouvelles batailles de première ligne au 21^e siècle pour une justice climatique. Alors que les négociateurs étaient apparemment au bord de la rupture ou de l'impasse, un ancien militant de l'ANC, aujourd'hui à la tête de Greenpeace, a amené les délégués à exécuter des hymnes anti-apartheid pour réclamer la justice climatique. Des dizaines de professionnels des médias traditionnels et nouveaux étaient sur place pour produire l'image emblématique de l'activiste de Greenpeace arborant des insignes de l'ONU pour un morceau d'agit-prop bien exécuté, et que les gardes de l'ONU ont éloigné et expulsé du CIC. Il s'agissait là d'une illustration suprême de la manière dont la politique climatique a été transformée par la politique professionnelle des médias du spectacle — dans ce cas, le fait de s'inspirer d'une tradition d'activisme de l'Afrique du Sud profonde est associé aujourd'hui à une nouvelle capacité technologique qui expose la politique climatique sur chaque écran de télévision.

UNE ÈRE NOUVELLE DANS LES NÉGOCIATIONS CLIMATIQUES

Alors que les défis mondiaux du 21^e siècle ont certainement besoin de solutions globales, il importe de ne pas oublier que le changement climatique a des impacts très locaux. Ce genre d'histoire planait sur la conférence. Le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon a rappelé une rencontre tragique avec un enfant à Kiribati qui ne pouvait pas bien dormir, parce qu'il avait peur d'être volé dans la nuit par un océan qui monte. Cette histoire traduit l'urgence du dilemme auquel font face les négociateurs — l'obligation de répondre aux états les plus vulnérables et à leurs peuples confrontés à l'impact du changement climatique. L'histoire parle aussi d'une génération de jeunes impatientes qui sont très préoccupés par la question, car ils «vivent leur vie dans le futur». Il s'agit d'un avenir d'interdépendance en réseau qui offre un contraste saisissant avec la géopolitique de la dépendance qui a marqué la majeure partie du 20^e siècle et l'époque qui a donné lieu au Mandat de Berlin et au Protocole de Kyoto.

Il s'agit des voix de toutes les générations qui appellent à l'urgence et au renforcement des objectifs de réduction, afin de s'assurer que les augmentations des températures ne dépasseront pas 1,5 à 2 degrés Celsius. Il s'agit des voix qui reconnaissent que la solution qui permettra de combler le fossé actuel de l'ambition relève de l'éthique mondiale de l'inclusion et de l'équité fondée sur la transparence et la responsabilité. Il s'agit des voix qui témoignent dans les couloirs, du dialogue avec les délégations, de la diffusion de chaque tour et détour dans les négociations, par les impitoyables communautés virtuelles de l'internet où les négociateurs sont tenus de rendre compte en temps réel. Il s'agit des voix qui ont jugé durement la Plate-forme de Durban.

Cependant, les négociateurs qui incarnent des attentes supplémentaires des institutions qu'ils servent se jugent avec des paramètres plus modestes. De leur point de vue, après le traumatisme de Copenhague et la lutte pour sauver le régime climatique multilatéral à Cancún, les négociateurs à Durban ont pris un virage et ce faisant, ont non seulement ressuscité le Protocole de Kyoto, mais réalisé un grand bond sur une décision qui va donner lieu à des négociations sur un régime climatique du 21^e siècle plus inclusif, avec quelque chose qui combine les systèmes de rapports symétriques sur les efforts d'atténuation des pays. L'architecture variable, mais symétrique de tout nouvel instrument sera important pour des pays comme les États-Unis désireux de convaincre des publics nationaux sceptiques qu'un effort véritablement universel est désormais en perspective. Pour paraphraser un négociateur américain commentant la conclusion des négociations, le travail de vente vient juste de passer d'impossible, à très dur.

Il y a eu un fort sentiment que des éléments des paquets de Cancún et de Durban, guidés par un besoin de s'acquitter des engagements de Bali dus depuis longtemps, ont restauré un élan suffisant pour de nouvelles négociations qui devront être réajustées en allant au-delà des lignes traditionnelles qui séparent le monde développé et celui en développement. Cette transcendance a été signalée pour la première fois à Bali, mais n'est apparue pleinement qu'après Copenhague. Un nouvel ensemble fluide de coalitions est en train de prendre forme, sous la pulsion d'intérêts changeants. Cependant, ceux qui se tournent d'abord vers la science pour mesurer le succès sont les moins enthousiastes au sujet de la Plate-forme de Durban, car ils savent que, une fois encore, le gradualisme endémique qui a hanté les négociations sur le climat depuis 1992 continue à forcer le compromis sur des engagements suffisants sur l'atténuation. Il reste à voir les perspectives pour quelque chose de différent cette fois-ci.

Avec l'achèvement de plusieurs programmes de travail et la création de nouveaux organes à la CCNUCC prévue en 2012, il y aura une rationalisation au sein du système de gouvernance du changement climatique afin de mettre davantage l'accent sur la mise en œuvre et la transparence. Les pays doivent maintenant définir des stratégies pour livrer un traité climatique global et ambitieux d'ici quatre ans, et les citoyens tourneront leur attention vers la consolidation du soutien pour l'action dans leurs systèmes politiques et économiques, étant donné qu'une route incertaine s'ouvre sur ce que certains appellent en Chine une «civilisation écologique» émergente.

RÉUNIONS À VENIR

Deuxième réunion intersession de la CNUDD: La deuxième réunion intersession de la CNUDD se tiendra en décembre 2011 **dates:** 15 et 16 décembre 2011 **lieu:** Siège de l'ONU, à New York **contact:** Secrétariat de la CNUDD **e-mail:** uncsd2012@un.org **www:** <http://www.uncsd2012.org/>

Assemblée de l'IRENA: La seconde assemblée de l'Agence internationale des énergies renouvelables (IRENA) est prévue en janvier 2012. **dates:** 14 et 15 janvier 2012 **lieu:** Abu Dhabi, Émirats arabes unis **contact:** Secrétariat de l'IRENA **e-mail:** secretariat@irena.org **www:** <http://www.irena.org/>

Cinquième Sommet mondial des Énergies du Futur: Le Cinquième Sommet mondial des Énergies du Futur portera sur l'innovation énergétique et la mise en œuvre des politiques, le développement de la technologie, le financement et les approches d'investissement, les projets actuels et à venir. Le Sommet cherchera à planter le décor pour des discussions futures sur l'énergie en 2012 menés par les principaux intervenants internationaux représentant les gouvernements, l'industrie, les universités et le milieu des finances afin d'échanger des connaissances, des expertises et des avancées technologiques de pointe. **dates:** du 16 au 19 janvier 2012 **lieu:** Abu Dhabi, Émirats arabes unis **contact:** Naji El Haddad **téléphone:** +971-2-409-0499 **email:** naji.haddad@reedexpo.ae **www:** <http://www.worldfutureenergysummit.com/>

Consultations informelles de la CNUDD: Le Comité préparatoire de la CNUDD tiendra une série de discussions informelles et des négociations sur l'avant-projet du document final en janvier, février, mars et avril 2012. **dates:** 16 au 18 janvier 2012; 13 au 17 février 2012; 19 au 23 mars 2012 et du 30 avril au 4 mai 2012 **lieu:** Siège de l'ONU, à New York **contact:** Secrétariat de la CNUDD **e-mail:** uncsd2012@un.org **www:** <http://www.uncsd2012.org/rio20/>

12^e session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement: Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a décidé en février 2011 de tenir la 12^e session spéciale du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial de l'environnement (SECA 12/GMEF) du 20 au 22 février 2012. Pendant la réunion, le PNUE lancera le Résumé de la GEO-5 destiné les décideurs. **dates:** 20 au 22 février 2012 **lieu:** Nairobi, Kenya **téléphone:** +254-20-762-3411 **télécopie:** +254-20-762-3929 **email:** sgc.sgb@unep.org **www:** <http://www.unep.org/gc/GCSS-XII/>

Global Energy Basel - Deuxième Sommet sur le financement des infrastructures durables: La Conférence annuelle de Global Energy Basel rassemble les leaders mondiaux de l'industrie, des gouvernements et du milieu des affaires pour discuter: de la construction et du développement urbain; des transports, de la mobilité et de la logistique urbaine; ainsi que de l'approvisionnement en énergie durable, y compris les énergies renouvelables, la gestion de la demande et l'efficacité énergétique. **dates:** 21 et 22 février 2012 **lieu:** Bâle, Suisse **contact:** Global Energy Basel **téléphone:** +41-61-205-1080 **email:** info@globalenergybasel.com **www:** <http://globalenergybasel.com/>

Conférence 2012 sur le leadership climatique: La conférence réunira des dirigeants des institutions des affaires, gouvernementales et universitaires, ainsi que des organisations communautaires à but non-lucratifs intéressés à échanger des idées et des informations sur la façon de lutter contre le changement climatique, tout en menant leurs activités de manière plus compétitive et durable. **dates:** 29 février au 1^{er} mars 2012 **lieu:** Fort Lauderdale, Floride, États-Unis **email:** questions@ClimateLeadershipConference.org **www:** <http://climateleadershipconference.org/>

Réunion des pays pilotes du PPRC du FIC: Le Programme pilote sur la résilience climatique (PPRC) du fonds d'investissement climatiques (FIC) tiendra une réunion pour examiner les progrès et les tâches avant la mise en œuvre du PPRC. Les programmes pilotes et les projets mis en œuvre sous le PPRC sont pilotés par les pays, en s'appuyant sur les Programmes d'action nationaux d'adaptation (PANA) et autres études nationales et stratégies pertinentes, et comprennent les pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine, des Caraïbes et du Pacifique Sud. **dates:** 13 au 15 mars 2012 **lieu:** à confirmer **contact:** Unité administrative du Fonds d'investissement climatique **téléphone:** +1-202-458-1801 **e-mail:** CIFAdminUnit@worldbank.org **www:** <http://www.climateinvestmentfunds.org/cif/>

RE5 DTIII GIEC Deuxième réunion d'experts sur les scénarios: les scénarios jouent un rôle clé dans la contribution du GT III au RE5 comme un élément intégratif. Les auteurs de tous les chapitres pertinents se réunissent pour coordonner et intégrer les activités du scénario dans tous les chapitres. **dates:** 17 et 18 mars 2012 **lieu:** Wellington, Nouvelle-Zélande **contact:** Secrétariat du GIEC **téléphone:** +41-22-730-8208 **télécopie:** +41-22-730-8025 **e-mail:** IPCC-Sec@wmo.int **www:** <http://www.ipcc.ch/>

Planète sous pression: Nouvelles connaissances vers des solutions: Cette conférence mettra l'accent sur les solutions au défi mondial de la durabilité. La conférence sera l'occasion de discuter des solutions pour mettre les sociétés sur la voie de la durabilité et d'assurer le leadership scientifique vers la CNUDD. **dates:** 26 au 29 mars 2012 **lieu:** Londres, Royaume-Uni **contact:** Jenny Wang **téléphone:** +86-10-8520-8796 **e-mail:** Jen.wang@elsevier.com **www:** <http://www.planetunderpressure2012.net>

Troisième réunion intersession de la CNUDD: La dernière réunion intersession de la CNUDD se tiendra en mars 2012. **dates:** 26 et 27 mars 2012 **lieu:** Siège de l'ONU, à New York **contact:** Secrétariat de la CNUDD **e-mail:** uncsd2012@un.org **www:** <http://www.uncsd2012.org/rio20/>

Atténuation du changement climatique avec les peuples autochtones: Pratiques, enseignements tirés et perspectives: L'atelier vise à: refléter l'éventail des perspectives concernant les peuples autochtones/communautés locales et les réponses au changement climatique (y compris l'atténuation), et ébaucher une publication dans un numéro spécial d'une revue scientifique revue par des pairs. **dates:** 26 au 28 mars 2012 **lieu:** Cairns, Queensland, Australie **contact:** Université des Nations Unies - Initiatives sur les connaissances traditionnelles de l'Institut des Hautes Études **téléphone:** +61-8-8946-6792/7652 **télécopie:** +61-8-8946-7720 **e-mail:** tki@ias.unu.edu **www:** http://www.unutki.org/news.php?news_id=123&doc_id=6

Sixième Conférence internationale sur l'adaptation communautaire: La conférence vise à réunir les acteurs et les intervenants pour partager et discuter de la connaissance de la planification de l'adaptation communautaire et des pratiques dans différentes parties du monde en développement, partager les meilleures pratiques et diffuser les enseignements tirés. **dates:** 16 au 22 avril 2012 **lieu:** Hanoi, Viet Nam **contact:** Centre de gestion des catastrophes (DMC) **téléphone:** +84-4-3733 5805 **télécopie:** 84-4 37336647 **e-mail:** dmc@ccfsc.gov.vn **www:** <http://aits.vn/aits/1/2/3/dmc/index.php>

Réunions du Comité et du sous-comité du Fonds fiduciaire du FIC: Le Comité du FIC se réunira pour approuver de nouveaux projets et examiner la mise en œuvre du FIC. **dates:** 30 avril au 4 mai 2012 **lieu:** Washington DC, États-Unis **contact:** Unité administrative du Fonds d'investissement climatique **téléphone:** +1-202-458-1801 **email:** CIFAdminUnit@worldbank.org **www:** <http://www.climateinvestmentfunds.org/CAF/>

3^e Congrès mondial sur les villes et l'adaptation au changement climatique: Le congrès sera articulé autour des thèmes suivants: les risques urbains; le design urbain résilient;

l'eau, la sécurité alimentaire et la biodiversité; l'énergie urbaine renouvelable résiliente; la logistique urbaine résiliente et le financement de la ville résiliente. **dates:** 12 au 15 mai 2012 **lieu:** Bonn, Allemagne **contact:** ICLEI **téléphone:** +49-228-976-299-28 **télécopie:** +49-228-976-299-01 **e-mail:** bonn2012@iclei.org **www:** <http://resilient-cities.iclei.org/>

Organes subsidiaires de la CCNUCC: Les 36^e sessions du SBSTA et du SBI se tiendront en juin. **dates:** 14 au 25 mai, 2012 **lieu:** Bonn, Allemagne **contact:** Secrétariat de la CCNUCC **téléphone:** +49-228-815-1000 **télécopie:** +49-228-815-1999 **e-mail:** secretariat@unfccc.int **www:** <http://unfccc.int>

Futures adaptation au changement climatique: Deuxième Conférence internationale sur l'adaptation au changement climatique 2012: Co-organisée et convoquée par l'Université d'Arizona (États-Unis) et le Programme de recherche sur la Vulnérabilité au changement climatique, Impacts et Adaptation (PROVIA) du PNUE, cette conférence portera sur l'adaptation à la variabilité et au changement climatique. **dates:** 29 au 31 mai 2012 **lieu:** Tucson, Arizona, États-Unis **contact:** UA Institute of the Environment **téléphone:** +1-520-626-4345 **e-mail:** adaptation2012@email.arizona.edu **www:** <http://www.adaptation.arizona.edu/adaptation2012>

42^e Réunion du Conseil du FEM: Le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est le principal organe directeur du FEM, et se réunit pour élaborer, adopter et évaluer les programmes du FEM. **dates:** 11 au 14 juin 2012 **lieu:** Washington DC, États-Unis **contact:** Secrétariat du FEM **téléphone:** +1-202-473-0508 **télécopie:** +1-202-522-3240/3245 **e-mail:** secretariat@thegef.org **www:** <http://www.thegef.org/gef/node/4578>

19^e session du Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE): L'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) sera l'hôte de la 19^e session ordinaire de la CCE. Le Conseil examinera les projets et les questions dans trois groupes thématiques: communautés et écosystèmes sains; changement climatique - économie sobre en carbone; et écologisation de l'économie en Amérique du Nord. **dates:** 10 au 11 juillet 2012 **lieu:** New Orleans, Louisiane, États-Unis **contact:** Nathalie Daoust, secrétaire du Conseil **téléphone:** +1-514-350-4310 **télécopie:** +1-514-350-4314 **e-mail:** ndaoust@cec.org **www:** <http://www.cec.org/council2012>

Troisième PrepCom de la CNUDD: La troisième réunion du Comité préparatoire de la CNUDD se tiendra au Brésil, juste avant la conférence. **dates:** 13- au 15 juin 2012 **lieu:** Rio de Janeiro, Brésil **contact:** Secrétariat CNUDD **e-mail:** uncsd2012@un.org **www:** <http://www.uncsd2012.org/>

Conférence des Nations Unies sur le développement durable: La CNUDD marquera le 20^e anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Sommet de la Terre), qui s'est réunie à Rio de Janeiro, au Brésil en 1992. **dates:** 20 au 22 juin 2012 **lieu:** Rio de Janeiro, Brésil **contact:** Secrétariat CNUDD **e-mail:** uncsd2012@un.org **www:** <http://www.uncsd2012.org/>

Troisième Symposium sur l'océan dans un monde à haute teneur de CO₂: Ce symposium se penchera sur les impacts de l'acidification des océans sur les organismes marins, les écosystèmes et les cycles biogéochimiques. **dates:** 24 au 27 septembre 2012 **lieu:** Monterey, Californie, États-Unis **contact:** Elisabeth Gross, Symposium manager **e-mail:** egross@scor-int.org **www:** <http://www.highco2-iii.org/>

CdP 18 de la CCNUCC: La 18^e session de la Conférence des parties (CdP 18) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la huitième Conférence des parties siégeant en tant que Réunion des parties au Protocole de Kyoto (CdP/RdP 8), avec d'autres réunions connexes, est prévue à Doha, au Qatar. **dates:** 26 novembre au 7 décembre 2012 **lieu:**

Doha, Qatar **contact:** Secrétariat de la CCNUCC **téléphone:** +49-228-815-1000 **télécopie:** +49-228- 815-1999 **e-mail:** secretariat@unfccc.int **www:** <http://unfccc.int>

GLOSSAIRE

| | |
|---------|--|
| ALBA | Alliance bolivarienne pour les Peuples de notre Amérique |
| AOSIS | Alliance des petits États insulaires |
| AWG-KP | Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des parties visées à l'Annexe I du Protocole de Kyoto |
| AWG-LCA | Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention |
| CAI | Consultation et analyse internationales |
| CCNUCC | Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques |
| CdP | Conférence des parties |
| CdP/RdP | Conférence des parties siégeant en tant que réunion des parties au Protocole de Kyoto |
| CET | Comité exécutif de la technologie |
| CRTC | Centre et réseau des technologies du climat |
| CTC | Centre des technologies climatiques |
| EIE | Évaluation internationale et examen |
| FEM | Fonds pour l'environnement mondial |
| FVC | Fonds vert pour le climat |
| GCE | Groupe consultatif d'experts |
| GEPMA | Groupe d'experts des pays les moins avancés |
| GIE | Groupe pour l'intégrité environnementale |
| GIEC | Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat |
| MANN | Mesures appropriées au niveau national |
| MDP | Mécanisme de développement propre |
| MRV | Surveillance, notification et vérification |
| OACI | Organisation de l'aviation civile internationale |
| OMI | Organisation météorologique internationale |
| PANA | Programme d'action national d'adaptation |
| PIED | Petits États insulaires en développement |
| PMA | Pays les moins avancés |
| PTN | Programme de travail de Nairobi |
| QERLO | Objectifs quantifiés de limitation et de réduction des émissions |
| RCMD | Responsabilités communes mais différenciées |
| REDD+ | Réduction des émissions dues au déboisement dans les pays en développement, plus la conservation |
| SB | Organe subsidiaire |
| SBI | Organe subsidiaire de mise en œuvre |
| SBSTA | Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique |
| UQA | Unités de quantités attribuées |
| URCE | Réduction d'émissions certifiée |
| UTCATF | Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie |